

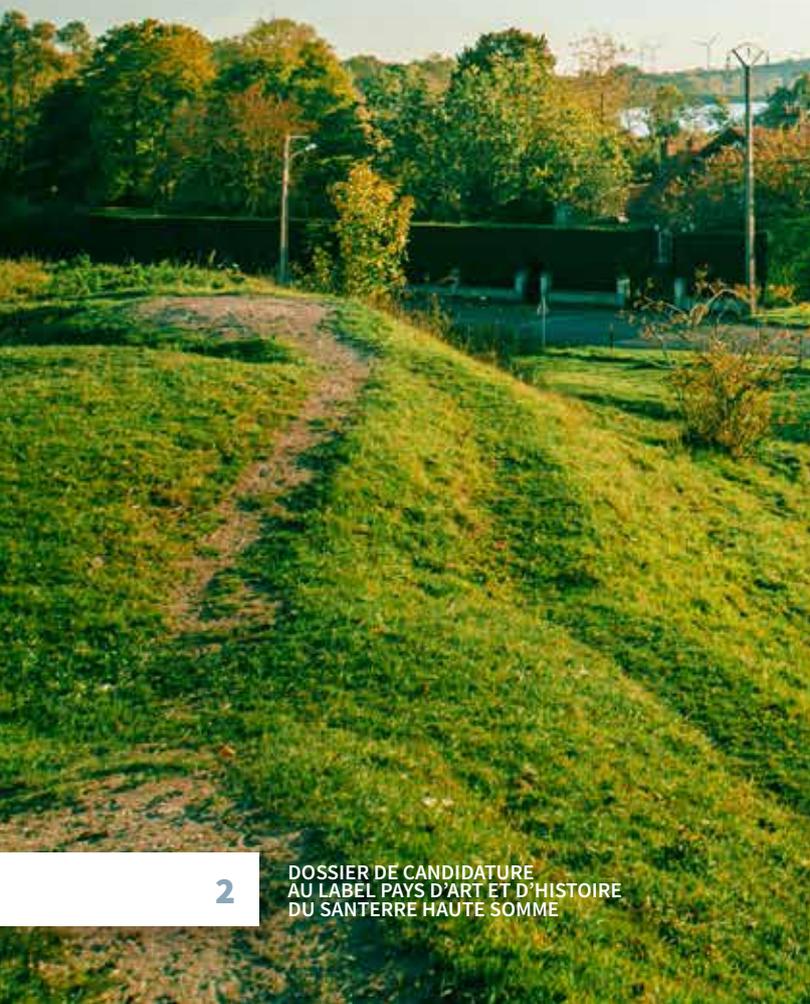
DOSSIER
DE CANDIDATURE
AU LABEL
PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE

SANTERRE
HAUTE SOMME



ANNÉE 2020

ÉDITO



Le Santerre Haute Somme, fort de son identité, est une terre de réseaux, d'échanges et de frontières depuis les époques les plus reculées. Ses trois entités paysagères que sont le Santerre, le Vermandois et la vallée de la Somme sont intimement liées au développement de l'agriculture, aux usages du fleuve et à l'Histoire.

En 2004, les travaux de l'exposition sur la Reconstruction dans l'Est de la Somme ont démontré le potentiel du territoire, ses richesses patrimoniales et architecturales. La DRAC de Picardie avait alors suggéré une candidature au label Pays d'art et d'histoire...

Il a fallu attendre 12 ans, que le syndicat mixte du Pays Santerre Haute Somme, devenu aujourd'hui Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France, se construise, arrive à maturité et s'approprie de nouvelles missions - culture, attractivité, urbanisme - pour qu'il relève le défi de la labellisation.

La phase d'écriture du dossier de candidature a permis de mettre en valeur tous les patrimoines, de conduire de nouvelles ambitions comme le Plan de Paysage et ou les Journées Nationales de l'architecture, d'aller à la rencontre des habitants, notamment au travers de l'exposition Villes et Pays d'art et d'histoire, de Péronne à Ham, de Rosières-en-Santerre à Roisel.

Lors de tous ces temps d'échanges, la conscience de nos richesses, qui fera naître un sentiment de fierté, a été initiée. La labellisation doit désormais les développer et les vulgariser, notamment à l'heure du numérique, dans un projet d'interprétation et de mise en valeur touristique ambitieux.

Associer cette dynamique patrimoniale aux enjeux de l'urbanisme et de la transition énergétique prendra également tout son sens à l'aune des questions environnementales qui se posent à nous. Vers quoi tendre demain tout en respectant et animant nos patrimoines pour nos futures générations ?

Enfin, « le coup de projecteur » offert par le label favorisera la participation active des habitants et sensibilisera les jeunes dans un souci d'appropriation et d'apprentissage. Les compétences et les connaissances apportées par l'équipe du patrimoine sous la houlette de son animateur apporteront un éclairage nouveau, synonyme d'excellence.

Telles sont les opportunités qui s'ouvrent à nous ! Comme pour la phase de candidature, je sais que les élus, techniciens, associations ou habitants, que je remercie pour leur implication, tous passionnés et amoureux du Santerre Haute Somme, relèveront le défi et feront qu'ensemble, nous soyons tous des ambassadeurs fiers de notre territoire à travers le label Pays d'art et d'histoire.

Philippe CHEVAL
Président du PETR Cœur des Hauts-de-France

PARTIE 01

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

A	70 000 HABITANTS AU CŒUR DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	12
	1/ Présentation générale	13
	2/ Le contexte socio-démographique	14
	3/ Éducation et formation	14
	4/ Le contexte économique	15
B	UNE HISTOIRE LIÉE À L'HISTOIRE DE FRANCE	16
	1/ De la préhistoire à la chute de l'Empire Romain : un territoire de passage	16
	2/ Moyen-Age : un territoire aux enjeux stratégiques	17
	3/ Epoque moderne : un territoire lié à la couronne	19
	4/ Le XIX ^e siècle : les bouleversements	20
	5/ Le XX ^e siècle : les mutations profondes	22
C	LES RICHESSES PATRIMONIALES	28
	1/ Les paysages	28
	2/ Morphologie urbaine	35
	3/ Patrimoine construits	36

SOMMAIRE

PARTIE 02

POLITIQUES ET ACTEURS

A CULTURE ET ÉDUCATION : LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	74	C LA POLITIQUE PATRIMONIALE, ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE	96
1/ La répartition et l'articulation des compétences sur le territoire	74	1/ La préservation et la restauration des patrimoines	96
2/ Les équipements culturels	81	2/ Les outils de gestion urbaine et patrimoniale	99
3/ Les manifestations culturelles locales	86	3/ Les outils de gestion du patrimoine naturel et paysager	101
		4/ Connaissance, sensibilisation et valorisation	103
B DES DISPOSITIFS ET DES ACTEURS EN FAVEUR DU MIEUX VIVRE	90	D LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	112
1/ Le contrat de ruralité	90	1/ Une attractivité en construction	112
2/ La revitalisation des bourgs	91	2/ L'attractivité touristique	113
3/ Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	92	3/ Évènements et circuits	114
4/ Économie Sociale et Solidaire	92		
6/ Des acteurs du développement social : les centres sociaux	94		

PARTIE 03

LE PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

A LE PROCESSUS D'ÉLABORATION	122
B LES ENJEUX DU LABEL	126
1/ Une meilleure appropriation du territoire par les habitants	126
2/ La jeunesse, un public prioritaire à mobiliser	127
3/ Un territoire à réaffirmer, en quête d'attractivité	127
C LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET ACTIONS	130
1/ Connaitre le patrimoine pour mieux le valoriser	130
2/ Favoriser la préservation et la restauration du patrimoine, et promouvoir la qualité de l'architecture et des paysages	132
3/ Aménagement urbain et promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie	134
4/ Sensibiliser, former et associer les publics	135
5/ Animer et valoriser les patrimoines et l'architecture	139

SOMMAIRE

PARTIE 04

LA GOUVERNANCE DU PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

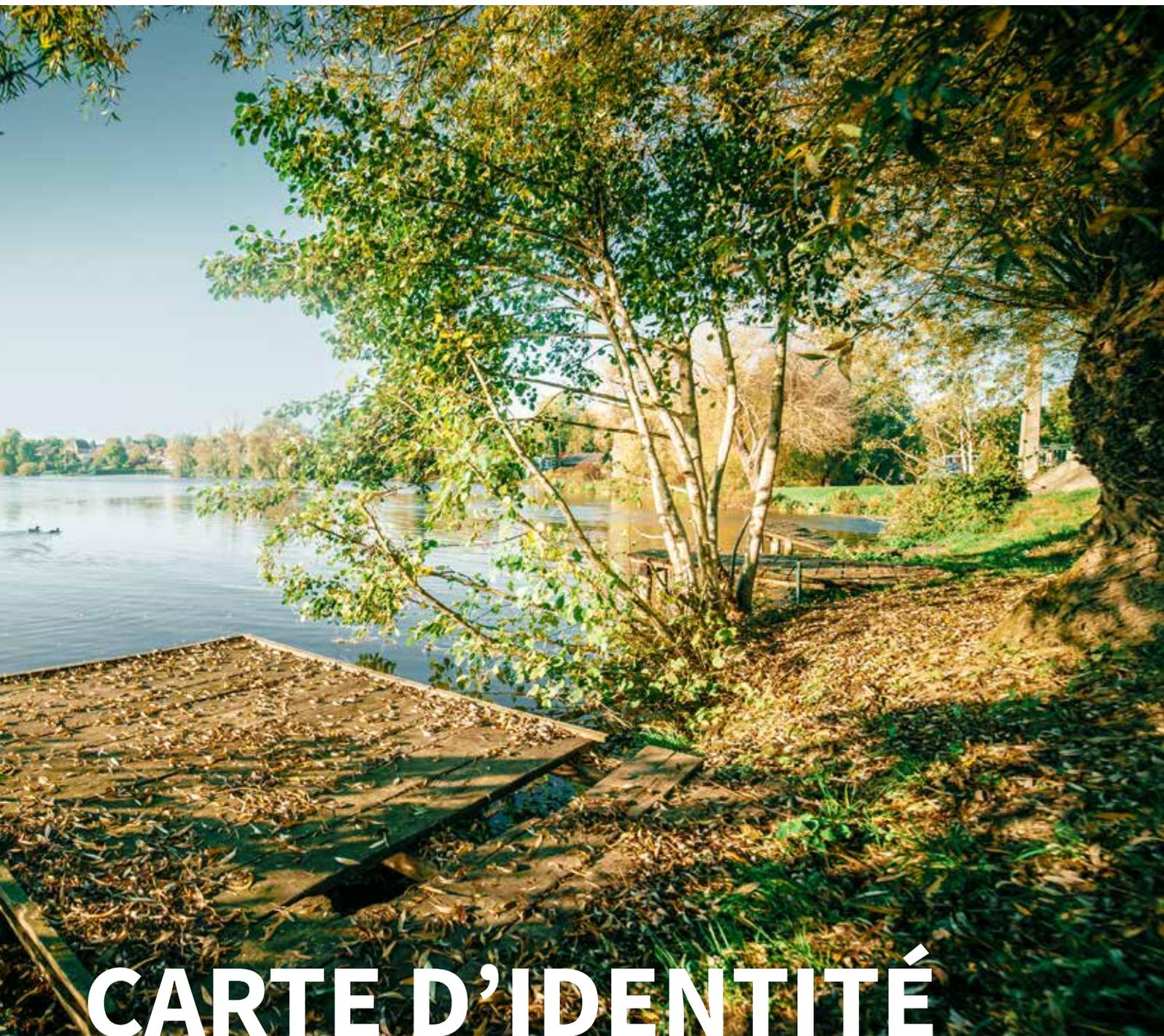
A LA GOUVERNANCE DU PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	148
1/ L'organisation administrative	148
2/ Les acteurs impliqués à l'échelle locale	150
3/ Les partenaires	151
4/ Déploiement du Pays d'art et d'histoire	151
5/ Le plan de financement	152

ANNEXES	156
REMERCIEMENTS	187



PARTIE 01





CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

PARTIE 01

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

A 70 000 HABITANTS AU CŒUR DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	12
1/ Présentation générale	13
1-1 Un territoire rural au carrefour d'entités urbaines de niveau régional	
1-2 Un territoire de réseaux	
2/ Le contexte socio-démographique	14
3/ Éducation et formation	14
4/ Le contexte économique	15

SYNTHÈSE

SOMMAIRE

B UNE HISTOIRE LIÉE À L'HISTOIRE DE FRANCE

1/ De la préhistoire à la chute de l'Empire Romain : un territoire de passage

2/ Moyen-Age : un territoire aux enjeux stratégiques

3/ Epoque moderne : un territoire lié à la couronne

4/ Le XIX^e siècle : les bouleversements

5/ Le XX^e siècle : les mutations profondes

SYNTHÈSE

16

16

17

19

20

22

C LES RICHESSES PATRIMONIALES

28

1/ Les paysages

28

1-1 Géomorphologie du territoire

1-2 Un paysage de plateaux

1-3 La vallée de la Somme

1-4 Des sites naturels protégés

2/ Morphologie urbaine

35

3/ patrimoine construits

36

3-1 Patrimoine archéologique

3-2 Architecture religieuse d'avant-guerre

3-3 L'architecture civile : quelques châteaux

3-4 La Première Reconstruction

3-5 Patrimoine mémoriel

3-6 Patrimoine de la Seconde Reconstruction

3-7 Patrimoine mobilier

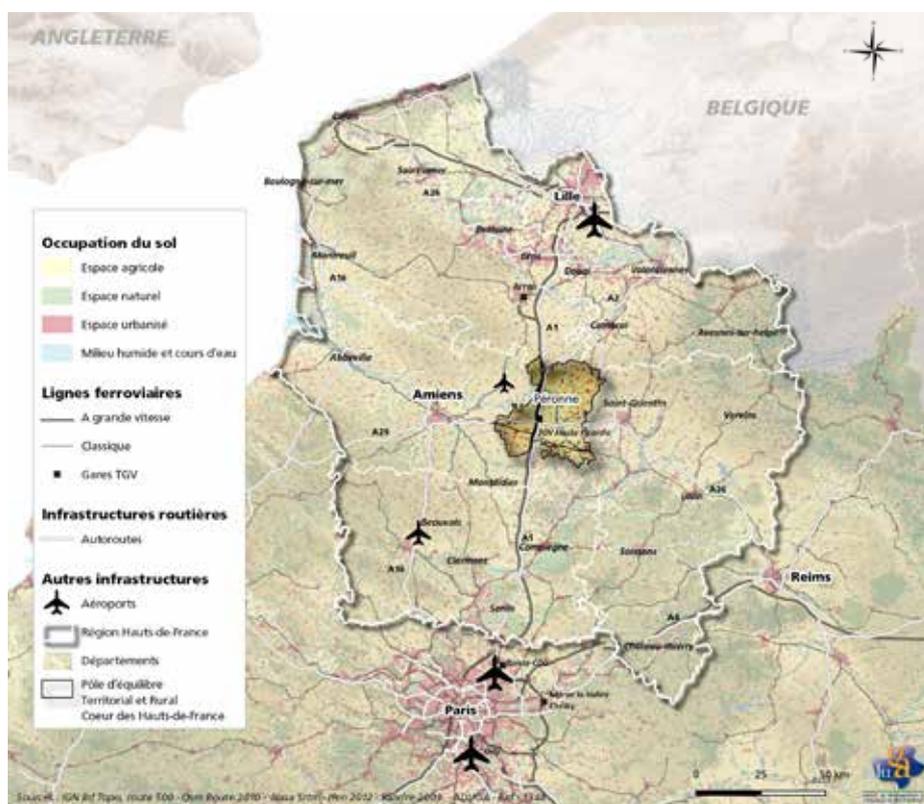
3-8 L'architecture contemporaine

SYNTHÈSE



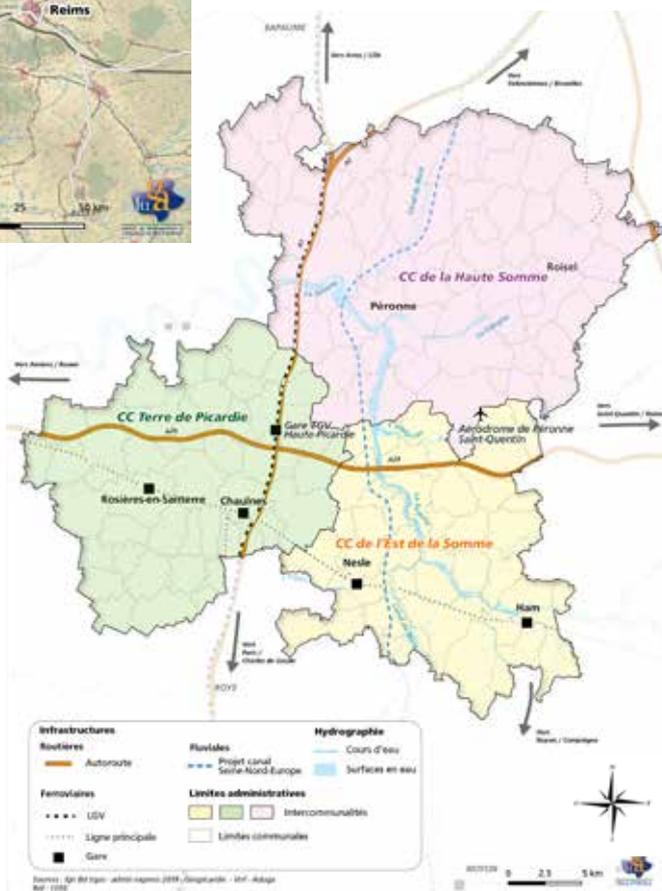
A

70 000 habitants au cœur de la Région Hauts-de-France



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France dans la région Hauts-de-France

PETR Cœur des Hauts-de-France



1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Située entre Paris et Lille, la position géographique du Santerre Haute Somme constitue un atout pour son développement et son aménagement. Traversé du nord au sud par l'autoroute A1, la plus fréquentée de France, le territoire est proche de grandes entités urbaines, Paris et l'île de France ainsi que la métropole Lilloise.

1-1 Un territoire rural au carrefour d'entités urbaines de niveau régional

Localisé entre les villes de Saint-Quentin à l'est, Amiens à l'ouest, Noyon au sud, Cambrai et Arras au nord, le Santerre Haute Somme est un territoire rural composé de 144 communes dont la plus peuplée est Péronne, sous-préfecture de 8 000 habitants. Près de 70 000 habitants demeurent dans ces campagnes du Vermandois et du Santerre.



Vue aérienne de Moislains © P. Frutier

Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural à l'est du département de la Somme

Créé au 1^{er} janvier 2018, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France remplace l'ancien syndicat mixte du Santerre Haute Somme en conservant la même emprise géographique. Constitué de 3 communautés de communes Terre de Picardie, Est de la Somme et Haute Somme, s'étendant sur près de 103 550 hectares, le Santerre Haute Somme couvre quasiment toute la partie est du département de la Somme.

Unies par une histoire et des paysages communs, les différentes communes partagent les mêmes problématiques d'aménagement et de développement. Terres agricoles, la betterave sucrière et la pomme de terre sont liées à l'histoire de l'agro-industrie présente depuis le XIX^e siècle façonnant ces paysages. Traversé du sud-est au nord-ouest par le fleuve Somme, le territoire

se compose de différentes entités paysagères, véritables structures identitaires. Les espaces de vallées constituent des éléments propices à la détente et à la balade rompant avec les étendues du plateau du Santerre. Sur le versant nord de la vallée de la Somme, les collines du Vermandois ondulent et offrent un paysage différent de celui du Santerre. Le Santerre Haute Somme a depuis toujours été traversé, que ce soit par ses voies naturelles ou par la création de routes, d'axes de passages importants, de voies navigables ou ferroviaires et maintenant autoroutières.

Le territoire a été bouleversé par la Première Guerre mondiale et a dû se reconstruire, une reconstruction longue, qui encore aujourd'hui marque la mémoire collective.



Photo aérienne du pont-autoroute © P. Frutier

1-2 Un territoire de réseaux

Terre de passages et de réseaux, le Santerre Haute Somme a la chance de ne pas être enclavé. Il est pourvu de deux autoroutes qui se croisent à l'ouest du territoire, de la gare TGV Haute-Picardie, d'une ligne TER (axe Amiens/Saint-Quentin) et d'un réseau viaire dense.

La ligne TER permet une desserte transversale de Chaulnes à Ham, vers Saint-Quentin, Reims et Amiens. Au niveau fluvial, le territoire est traversé du nord au sud par le canal du nord et d'est en ouest par le canal de la Somme. Les deux canaux se croisent sur la commune de Biaches à l'ouest de Péronne.

Le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, à construire entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, est le maillon central de la liaison Seine-Escaut. Il traversera le Santerre Haute Somme du nord (Equancourt) au sud (Moyencourt) sur 46 kilomètres, comprenant de nombreux ouvrages d'art : pont-canal à Cléry-sur-Somme, écluses...

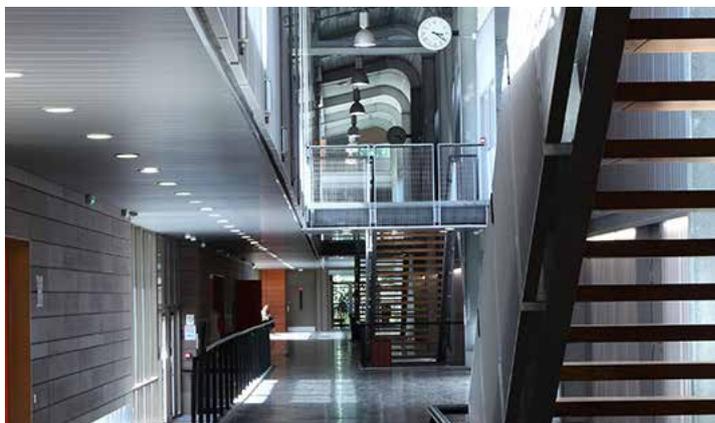
2/ LE CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

La population du Santerre Haute Somme est caractéristique d'une région en crise: un revenu moyen peu élevé, un niveau de qualification faible, et un taux de chômage qui reste supérieur à la moyenne régionale. Ces données sont observées sur l'ensemble du territoire.

Si globalement, la population a augmenté ces dernières années, on constate un déficit migratoire des villes-centres au profit des communes péri-urbaines et rurales.

Le nombre d'actifs est en augmentation, notamment chez les femmes, qui investissent de nouveaux secteurs de l'économie. La répartition des taux d'activité reflète le déséquilibre entre les espaces urbains à la recherche d'un second souffle et les espaces péri-urbains et ruraux nettement plus dynamiques.

3/ EDUCATION ET FORMATION



Lycée professionnel Jean Charles Athanase Peltier de Ham

Le lycée professionnel Jean Charles Athanase Peltier de Ham compte 327 élèves et propose des formations dans les domaines de l'industrie, du tertiaire et du service.

Le lycée agricole de la Haute Somme à Péronne compte 152 élèves dont une vingtaine de BTS Développement et animation des territoires ruraux.

Enfin, le lycée du Sacré Cœur de Péronne couvre les trois domaines, général, technique et professionnel et rassemble 151 élèves.

Au total, le 2nd degré compte 5010 élèves

Deux circonscriptions administrent le territoire et rassemblent 6694 élèves sur le 1^{er} degré au sein de 11 écoles maternelles, 20 écoles élémentaires (CP-CM2), 22 écoles primaires (PS-CM2) réparties notamment dans 2 RPC et 22 RPI. Deux zones REP sont localisées sur la circonscription de Ham (4 écoles) et de Péronne (13 écoles – écoles de Péronne et écoles rattachées au collège de Péronne). Les écoles sont gérées directement par les communes.

Le territoire est composé de six collèges publics (Péronne, Roisel, Chaulnes, Rosières-en-Santerre, Nesle, Ham) et deux collèges privés (Sacré Cœur de Péronne et Notre-Dame de Ham). Les collèges publics rassemblent 2670 élèves et les collèges privés 531 élèves.

Le lycée Pierre Mendés France de Péronne d'enseignement général, technologique et professionnel (715 élèves, 47 BTS et 417 élèves en filière professionnelle) propose différentes formations dans des filières industrielle et tertiaire.

Le numérique éducatif sur le territoire

Dans le cadre d'un étroit partenariat avec la Direction Académique de la Somme, le syndicat mixte Somme Numérique accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les écoles dans le développement des usages numériques dans et hors les classes au bénéfice de la réussite des élèves.

Ce dispositif est basé sur le déploiement des espaces numériques de travail (ENT) et, les cas échéants, de matériels numériques associés (TBI, PC, tablettes...).

Par ailleurs, depuis 2017, le développement du numérique éducatif est inscrit dans le contrat de ruralité du PETR signé avec l'État et les partenaires associés que sont la région Hauts-de-France et le département de la Somme. Il bénéficie à ce titre de fonds dédiés jusqu'en 2019. A ce jour 4039 élèves de 187 classes d'écoles primaires du territoire sont impactées par ce dispositif.



4/ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le territoire se développe autour de secteurs d'activités majeurs :

L'agriculture, l'agro-alimentaire et l'agro-industrie représentent l'atout n° 1. Les terres sont d'une grande qualité. Des entreprises phares sont implantées comme Bonduelle à Estrées-Mons, Ajinomoto Foods Europe ou Tereos à Nesle, des sucreries à Eppeville et à Villers Faucon (Sainte-Emilie). En matière de recherche, le territoire accueille le centre régional de l'INRA, Agro-Transfert et Arvalis à Estrées-Mons.

Le secteur industriel, assez diffus malgré certaines difficultés, arrive à résister dans certains domaines : métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de machines et équipements, textile.

Le secteur de la logistique - transport connaît une croissance grâce à une situation privilégiée au cœur d'un triangle Londres-Bruxelles-Paris de 80 millions d'habitants, clients, fournisseurs. Grâce à

du foncier disponible, le territoire peut accueillir des entreprises comme de Rijke à Péronne ou XPR sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie.

Outre ces filières spécifiques, le secteur tertiaire, sous-représenté dans les décennies passées, rattrape son retard (services aux particuliers et aux entreprises,...) tout en restant sous l'influence des agglomérations d'Amiens et de Saint-Quentin en matière de santé, de commerces, de services, de formation.

Prochainement, la construction du canal Seine-Nord Europe puis son exploitation constitueront de réelles opportunités de développement économique et surtout de créations d'emplois, notamment pour les entreprises et les habitants du territoire : emplois directs, emplois indirects, emplois induits.

SYNTHÈSE

Contexte socio-géographique :

- Un territoire rural avec près de 70 000 habitants répartis sur 103 550 hectares
- Un territoire de réseau au cœur de la Région Hauts-de-France
- Une population vieillissante
- Un contexte social fragile avec un fort taux de chômage et un faible niveau de formation
- La mobilité sur le territoire reste limitée
- Près de 11 000 élèves répartis dans 57 écoles, 8 collèges et 4 lycées

Contexte Economique :

- Un territoire touché par la désindustrialisation
- Qui se développe grâce à l'économie de proximité
- Et qui attend beaucoup du projet Canal Seine Nord Europe



Vue aérienne de la sucrerie d'Eppeville
©P. Frutier

B

Une histoire liée à l'histoire de France



Vallée de la Somme © J. Halâtre

Le fleuve Somme présent depuis un million d'années a creusé son lit et a permis l'installation progressive de populations. Les voies romaines, puis chaussée Brunehaut et enfin voies royales se sont développées créant un véritable maillage routier permettant de se rendre rapidement de Paris à la frontière du nord, Péronne. Terre de frontières pendant des siècles, zone de combats privilégiée dans la défense de Paris, le Santerre Haute Somme en porte encore aujourd'hui les stigmates.

1/ DE LA PRÉHISTOIRE À LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN : UN TERRITOIRE DE PASSAGE

Par sa position géographique et sa géomorphologie, le territoire du Santerre Haute Somme est une zone de passage depuis que les hommes de l'Acheuléen ont occupé le nord de l'Europe. Les fouilles archéologiques menées lors de grands travaux ont permis de mettre au jour des outils lithiques datant de 280 000 ans sur le site d'Etricourt-Manancourt. Le niveau le plus remarquable représente l'ultime occupation attribuable à cette culture connue à ce jour dans le nord de la France.

Avec la période du Néolithique, les populations se sédentarisent et cultivent ces sols riches. Le territoire se maille peu à peu de fermes d'abord indigènes, puis gauloises pour devenir des villas gallo-romaines. Les voies romaines sont créées et marquent encore aujourd'hui les paysages. Situé entre la capitale du peuple des Viromanduiens à Vermand et des Ambiens à Samarobriva (Amiens), le territoire reste majoritairement rural.

Les invasions dites barbares du III^e siècle après JC poussent les populations à se protéger derrière des remparts. On note ainsi la première fortification de Nesle à cette époque. La chute de l'empire Romain d'occident en 476 confirme l'implantation de populations nouvelles venues de l'est de l'Europe comme les Francs-Saliens plus connus sous le nom des Mérovingiens.



Biface Etricourt-Manancourt © D. Hérisson INRAP

2/ MOYEN-AGE : UN TERRITOIRE AUX ENJEUX STRATÉGIQUES

En 476, le cours de la Somme est la limite entre ce qui subsiste de la Gaule Romaine et le royaume des francs saliens (la partie maritime des Flandres et de la Belgique). En 486 la victoire de Clovis à Soissons inaugure la conquête des Gaules par les Francs. Dès lors, pendant deux siècles et demi, le centre du pouvoir sera situé au cœur des vallées de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne.

Le début de cette période médiévale est aussi marqué par l'émergence de saints locaux souvent issus d'Irlande. À Péronne, saint Fursy moine irlandais, bâtit avec ses frères l'abbaye du Mont Saint-Quentin à côté de Péronne. À sa mort, à l'emplacement de l'actuel palais de justice, est édifié la collégiale Saint-Fursy. Aujourd'hui encore, le nom des rues évoque ce passé médiéval, comme la rue des chanoines.

De nombreux palais sont créés comme à Athies ou encore Péronne. La résidence royale de Péronne devait être un castrum. Jusqu'au règne de Dagobert 1^{er}, Péronne reste possession des rois francs.



Vue cavalière du Mont-Saint-Quentin © Bibliothèque d'Abbeville Col Macqueron

Les pèlerins et la Via Francigena

La Via Francigena, «Chemin des Francs» est le chemin de pèlerinage allant de Canterbury à Rome. Sigéric se rend à Rome en 989/990 afin d'y rencontrer le pape Jean XV pour recevoir le pallium. Dans un manuscrit conservé à la British Library, il décrit les 79 étapes de son voyage de retour. La via Francigena traverse le territoire et a pour étape Sailly-Saillisel, Doingt et Vraignes-en-Vermandois. Le faubourg de Bretagne à Péronne a eu cette vocation d'accueil de pèlerins se rendant à la collégiale Saint-Fursy où se situait la relique de ce saint. Le nom de ce faubourg est issu de la localisation de ces voyageurs. Il est hors les murs de la ville. Aujourd'hui, la porte de Bretagne rappelle ce lieu et ces usages.



Porte de Bretagne © J. Halâtre

Un territoire à enjeux pour Louis XI et Charles le Téméraire

En 1467, Charles le téméraire succède à son père à la tête des états bourguignons et s'allie au roi d'Angleterre, ce que le roi de France Louis XI juge dangereux. Pour éviter tout conflit potentiel, Louis XI souhaite traiter avec le Téméraire directement. La rencontre a lieu à Péronne en terre bourguignonne à l'automne 1468. Suite à une révolte à Liège, Louis XI est enfermé dans le château et est contraint de signer le traité de Péronne qui l'oblige

à abandonner la Champagne, la Brie, les villes de la Somme et libère les terres bourguignonnes de la tutelle de la justice royale. Cependant, le conflit continue et en 1472, Charles le Téméraire fait le sac de Nesle, suite à la prise de Ham par le connétable de Saint-Pol chef des armées de France. Il faut attendre 1475 pour que le conflit cesse entre les rois de France et d'Angleterre et 1477 la mort du Téméraire pour que Louis XI s'empare définitivement de la Picardie.



CHARLES LE TÊMÉRAIRE

Portrait de Charles le Téméraire © Musée Alfred-Danicourt Péronne

Une économie au carrefour de l'Europe aux XII^e et XIII^e siècles

L'amélioration des pratiques agricoles par l'usage de l'assolement triennal, la richesse des terres agricoles et l'essor de l'industrie textile, permettent au territoire de se développer aux XII^e et XIII^e siècles. Le développement de la culture de la guède, la plante tinctoriale bleue, permet notamment au Santerre de prospérer. Les marchands «waidiers» dont certains viennent de Nesle, l'exportent jusqu'en Angleterre. Après 1235, ils s'associent en Angleterre, formant une guilde qui cherche et obtient des corps de ville des privilèges d'exonération partielle. En parallèle, Péronne s'inscrit dans la Hanse des dix-sept villes, soit une guilde de marchands drapiers de villes situées dans le nord de la France et de la Belgique. Cette association de villes permet l'écoulement des produits de leur propre industrie drapière en plein essor notamment aux célèbres foires de Champagne et de Brie.

Une appartenance au domaine royal mouvementée

En 1204, le roi dote la ville de Péronne d'un château, affirmant ainsi la place importante de cette ville dans la défense du royaume. Pour s'assurer de la fidélité de ses sujets péronnais, Philippe Auguste confirme la charte communale et de nombreuses coutumes en 1209 ainsi que la foire de la Saint-Michel. La Guerre de Cent Ans n'épargne pas le Santerre et le Vermandois alors territoire frontalier. Les diverses bandes armées, anglaises, françaises puis Armagnacs et Bourguignons ravagent le territoire.

3/ EPOQUE MODERNE : UN TERRITOIRE LIÉ À LA COURONNE

La lutte entre le Saint-Empire romain germanique et le royaume de France enclenche des hostilités dès 1536. Le Comte de Nassau-Breda se dirige vers Péronne. Lors du siège de la ville, les impériaux prennent et détruisent le château de Biaches situé tout à côté. Les assauts infructueux des impériaux après plusieurs jours de bombardements et de siège, poussent le comte de Nassau à lever le siège. C'est lors de ce siège que l'héroïne de Péronne prend vie sous le nom de Marie Fourré. Quelques années plus tard en 1557, une guerre éclate de nouveau entre ces deux parties. Les espagnols viennent mettre le siège à Ham et prennent la ville. La prise de cette dernière assure la possession du cours supérieur de la Somme. Faute de moyens financiers, la campagne de Philippe II est stoppée quelques mois plus tard. L'importance du Vermandois dans la défense de Paris et le rôle de frontière de ce territoire sont clairement marqués dans ces campagnes militaires.



Bannière du siège de Péronne
©B. Abbeville Col Macqueron

Un territoire meurtri jusqu'au traité des Pyrénées

La France entre officiellement dans le conflit de la Guerre de Trente Ans en 1635. Mal préparée, elle est vite envahie en Picardie. En passant sur le territoire pour se rendre à Corbie, les Impériaux menés par Jean de Werth ruinent le château de Bruntel le 24 juillet 1636. Le château de Cléry joue un rôle important lors du siège de Péronne la même année. Toute cette zone frontière subit le conflit. L'abbaye du Mont-Saint-Quentin est alors détruite. Pillé, ravagé, le territoire subit le rapt de population, la destruction des cultures et des habitations aussi bien de la part des Espagnols que des troupes françaises. Sur le secteur les habitants utilisent les souterrains pour se protéger, ils se muchent. Il faut attendre le traité des Pyrénées de 1659 pour voir la fin de la guerre et surtout le recul de la frontière plus au Nord.

La Révolution française

En 1790, plusieurs abbayes du territoire et autres lieux réguliers ou séculiers deviennent biens nationaux. Vendus, la plupart du temps détruits ou reconvertis ces édifices religieux témoignent de l'importance de certaines communes à l'image de Péronne qui possède alors la collégiale Saint-Fursy, seule collégiale du territoire attachée à l'ordre de Saint-Benoit. Construite sur le Mont des Cygnes à Péronne vers 650 pour accueillir les reliques de Saint-Fursy, elle est détruite en 1794.

L'abbaye du Mont-Saint-Quentin, sise alors dans la commune du même nom fondée au VII^e siècle, est également déclarée bien-national en 1790, puis vendue par lots pour enfin être détruite progressivement.

Le prieuré de Lihons attaché à l'ordre de Saint-Benoit, subit le même sort en 1790. Il est en grande partie détruit.

Seule l'abbaye Notre-Dame de Ham, déclarée elle aussi bien national en 1790 est reconvertie en hôpital militaire.

Un territoire fidèle au catholicisme ou l'épisode du courrier de la Ligue

La première Ligue dite de Péronne naît suite à l'attribution de huit places de sûreté aux protestants par la paix de Beaulieu en 1576. Jacques d'Humières gouverneur de Péronne, refuse de remettre la ville aux protestants et lance un appel pour défendre la religion catholique. Le 5 juin 1576, les nobles de la région s'associent et signent en l'hôtel de ville de Péronne un manifeste, plus connu sous le nom de « Sainte-Ligue », qui proclame la foi catholique comme seule vraie foi. Le texte aurait été préparé au château d'Haplaincourt à Villers-Carbonnel.



Château Haplaincourt
© Musée A-Danicourt Péronne

4/ LE XIX^E SIÈCLE : LES BOULEVERSEMENTS

Innovations techniques et nouvelles voies de communication

Le canal de la vallée de la Somme est percé en 1770 entre Saint-Simon et Ham. Après plusieurs phases d'abandons et de reprises, le Duc d'Angoulême consent à attacher son nom à ce projet. Une ordonnance royale est promulguée appuyant la volonté royale de faire aboutir ce projet. Ce canal permet alors de relier la Manche à Saint-Quentin, mais aussi à l'Escaut soit Cambrai et les régions du Nord. Le canal de la Somme mesure alors 156 km entre le canal de Saint-Quentin et l'estuaire de la Somme, 23 écluses ont été réalisées dont 6 entre Ham et Sormont entre 1821 et 1827. Cependant, l'ensablement de la baie de Somme annonce le déclin progressif de celui-ci.

Le percement du canal du Nord est décidé officiellement en 1878 afin de soulager celui de Saint-Quentin. Le trafic généré par les bassins houillers du nord et la volonté de relier par voie d'eau les bassins économiques du nord de l'Europe à Paris permettent la réalisation de ce projet. Cependant, les travaux ne seront entrepris qu'en 1907 et le canal ne sera ouvert à la navigation qu'en 1965.

En parallèle, le chemin de fer accélère le déclin du canal de la Somme. Dès 1857, le trafic ferré dépasse le fluvial. La Compagnie des Chemins de fer du Nord gère alors les petites et grandes lignes du Nord de la France jusqu'à la gare du Nord à Paris. La ligne Amiens-Chaulnes-Tergnier est ouverte en 1867. Elle dessert alors les gares de Chaulnes, Nesle et Ham. La compagnie d'Epehy à Péronne est créée en 1869. En 1881 s'achève la ligne Saint-Just à Douai en passant par les gares de Montdidier, Roye, Chaulnes, Péronne et Cambrai.



La Vallée de la Somme © J. Halâtre



Chemin de halage de Pargny © J. Halâtre

L'industrie du sucre

En novembre 1806, le blocus continental impose le développement de l'industrie sucrière de la betterave sur le territoire métropolitain. Il faut attendre les années 1840-1875 pour voir l'extension de la culture betteravière dans la Haute Somme et le Santerre. Cette période est marquée par la création de nombreuses sucreries comme celle de Hombleux en 1847. A l'extension des terres cultivées pour la betterave et à l'accroissement du nombre de sucreries il faut ajouter les importants progrès techniques qui permettent d'atteindre une productivité sans précédent. Les manèges à écraser sont abandonnés au profit des chaudières, de machines à vapeur, les lavoirs à tambour, la carbonatation multiple (1865), le remplacement du noir animal par des acides pour la clarification des jus, le développement des fours à chaux sont quelques-unes des inventions directement appliquées à cette industrie. Parmi elles, on compte aussi les râperies qui se développent à partir des années 1870. À la veille de la Première Guerre mondiale, la Somme compte 27 râperies.

Les chauffeurs du Santerre

Entre 1802 et 1857, plusieurs bandes de brigands terrorisent le Santerre. A partir de 1818, c'est celle de Prudence Pezé surnommée la Louve de Rainecourt qui commence à faire parler d'elle. Sévissant entre Montdidier et Rosières-en-Santerre, la bande commet diverses exactions : assassinats, vols, fermes brûlées, et terrorise la population locale. Néanmoins, en l'absence de témoignages, personne ne sait qui se cache derrière ces brigands. Le comte d'Allonville, alors préfet de la Somme, fait part de la situation au ministre de l'Intérieur qui en parle au préfet de police. Vidocq, chef de la brigade de sûreté, est envoyé dans le Santerre. Arrivés en octobre 1819, les soupçons

de Vidocq et de ses hommes se portent rapidement sur le dénommé Capelier, aubergiste à Rainecourt et sur sa patronne, Prudence Pezé. Après avoir acquis la confiance de Capelier, ils s'infiltrèrent dans la bande pendant 4 mois, allant même jusqu'à commettre des vols. En 1820, lors d'une tentative de cambriolage à Berny-en-Santerre, Vidocq arrête la bande. Ses principaux membres sont jugés et condamnés par la Cour d'Assises de la Somme en 1820. Trois d'entre eux, dont La Louve de Rainecourt, sont guillotines à Rosières-en-Santerre, le 17 octobre 1820. Aujourd'hui un calvaire marque l'emplacement de la guillotine, au chemin du même nom.



Destruction de Péronne 1870-1871 © Musée A-Danicourt Péronne

Le développement économique stoppé : la guerre de 1870

1870, la guerre éclate entre le Royaume de Prusse et le Second Empire. Pris à Sedan le 1^{er} septembre, Napoléon III capitule. Le combat continue néanmoins. Le 9 décembre, l'armée du Général Faidherbe réussit à s'emparer de Ham et de sa forteresse. A la fin décembre, l'armée Prussienne bombarde la ville de Péronne. Un jeune marin brestois, Jean Delpas devient le témoin héroïque du siège que subit la ville jusqu'au 10 janvier. À partir de cette période le territoire est sillonné par les Prussiens qui commencent à réquisitionner chevaux et nourriture. De nombreux villages sont détruits. Pour souligner la bravoure de la ville de Péronne, le 12 juillet 1914, le Président Raymond Poincaré remet la légion d'Honneur à la ville.

5/ LE XX^E SIÈCLE : LES MUTATIONS PROFONDES

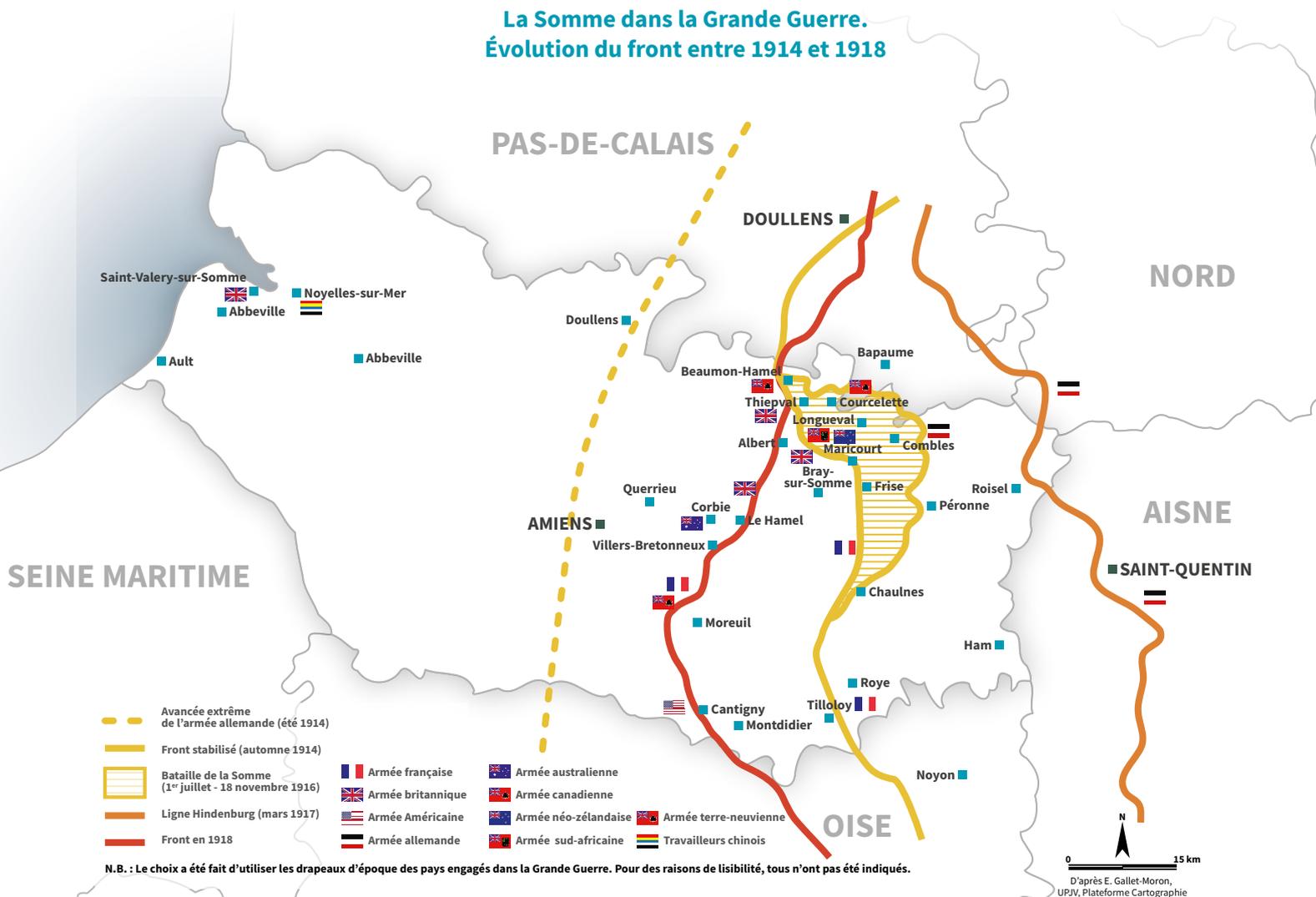
La période allant de l'après-guerre 1870 aux prémices de la Première Guerre mondiale est assez prospère. Le territoire se relève. Les industries se développent comme les sucreries, râperies et briqueteries ou encore filatures. La Première Guerre mondiale stoppe cet élan et inscrit le territoire au cœur du théâtre d'opération de la Grande Guerre.

La Première Guerre mondiale

En août 1914, l'Empire allemand applique un plan d'invasion qui vise à envahir la France par la Belgique afin de prendre Paris. Les Allemands

se rapprochent de la Picardie et obligent les Britanniques et les Français à établir le front dans l'est de la Somme le 25 août. Le 28 août, l'armée allemande s'empare des villes de Roisel, Combles et Péronne puis progresse jusqu'à Thiepval. La course à la mer est alors lancée. Le front se stabilise suite à la première bataille de la Marne. Il s'établit alors de la mer du Nord à l'Oise. La guerre de position s'engage. Cette ligne de front évolue peu jusque la bataille de la Somme. Le territoire est alors coupé en deux, à l'ouest de Chaulnes, la région de Rosières-en-Santerre est sous le contrôle des Français et à l'est de Chaulnes, sous domination allemande.

La Somme dans la Grande Guerre. Évolution du front entre 1914 et 1918



L'année 1915, le front bouge peu. La guerre des mines fait alors rage. Le village de Fay est complètement détruit. C'est cette même année, que les forces allemandes entreprennent la construction de blockhaus, notamment dans le secteur de La Chavatte. Il s'agit de postes en béton armé, point charnière entre l'armée allemande et l'armée française. Présentant une configuration en forme d'habitation, celui bien conservé de la Chavatte (IMH 19/04/2012) offrait un parfait camouflage aux yeux de l'ennemi. Il s'inscrit pleinement dans la guerre d'usure que se livrent les belligérants.

La bataille de la Somme (1^{er} juillet – 18 novembre 1916) débute le 1^{er} juillet.

Cette bataille provoquée par les armées Britanniques et Françaises se voulait décisive mais devient peu à peu une guerre d'usure. Les destructions occasionnées sont énormes. De nombreux villages sont détruits, notamment ceux situés sur la ligne de front. Deux villages, Chilly et Maucourt, éloignés l'un de l'autre de quelques mètres ont subi cette bataille intensive et présentent aujourd'hui des vestiges de cette guerre de position. Chilly à l'est possède encore un blockhaus allemand dans une pâture et un reste de mur en béton armé appelé par les locaux le menhir. Face à cette ligne, Maucourt présente également un vestige de blockhaus français. Ces deux villages traduisent alors assez bien l'affrontement qui a perduré.

Mi-novembre, les armées entrent dans leur quartier d'hiver. Le constat est le suivant :

4 mois et demi de combat

12 km de progression pour les Britanniques

5 à 8 km de progression pour les Français

Pertes :

1 200 000 hommes hors de combat sur un effectif de 3 000 000



Entonnoir de Ham © B. Abbeville Col Maqueron

Lors du printemps 1917, les Allemands reculent et l'est du département est alors repris par les Français. Cependant les destructions sont importantes, les villages sont incendiés, le château de Ham détruit, la tour romane de l'église de Monchy-Lagache dynamitée.

Dans la Somme, 104 villages sont détruits totalement et 184 à plus de 50% et seulement 93 simplement atteints. 276 églises ont été détruites et pour les 180 communes de l'arrondissement de Péronne, toutes les églises ont été sinistrées sauf celle de Tincourt-Boucly. Le territoire se situe alors dans la zone rouge, soit la zone considérée comme irrécupérable.

VILLERS-CARBONNEL (Somme) – L'Église provisoire



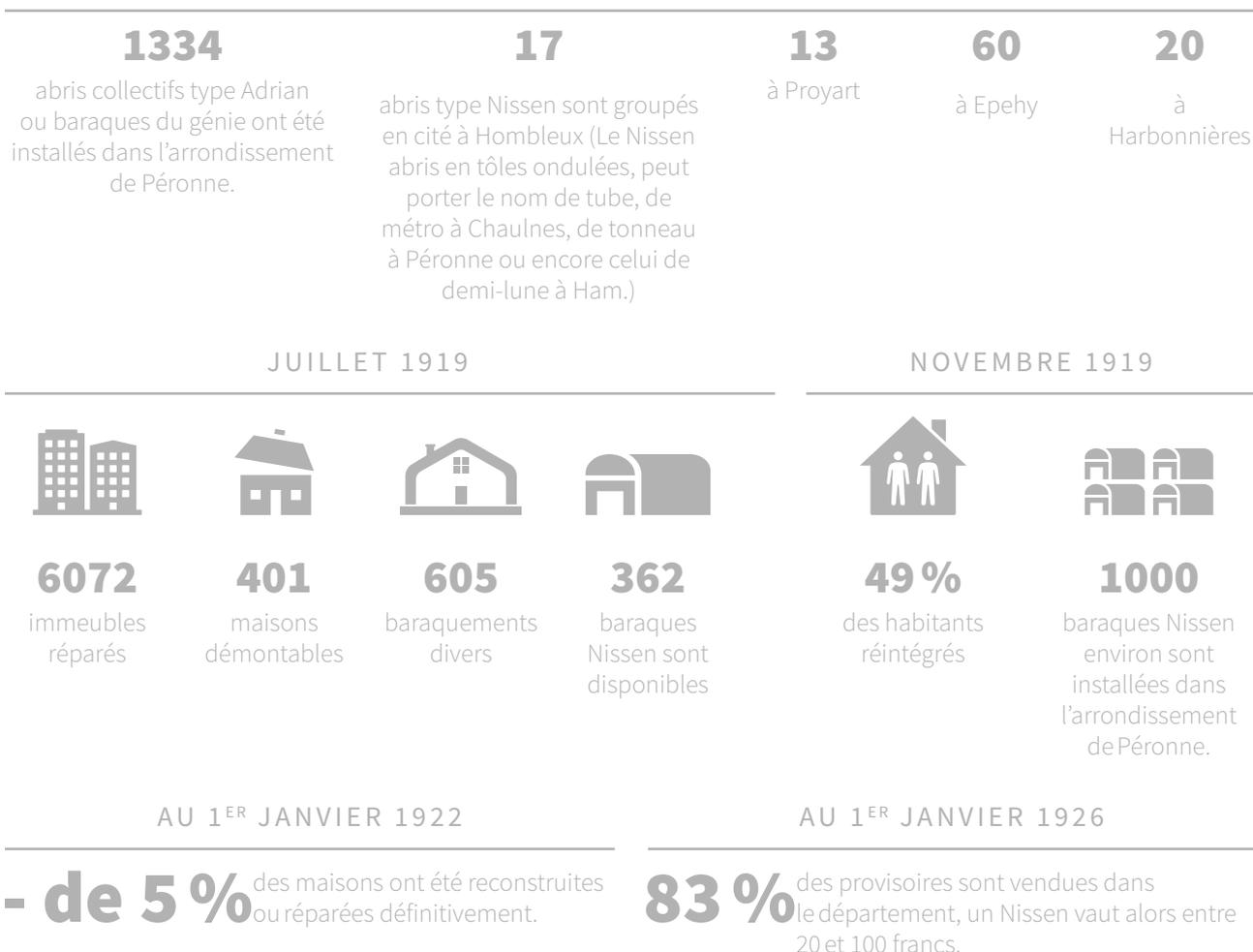
Église provisoire de Villers-Carbonnel © Archives Départementales de la Somme (ADS)

Le retour des civils, la Reconstruction du territoire : l'ère du provisoire

Dès 1917, la loi sur la réparation des dommages de guerre est mise en application et devient la véritable « charte des sinistrés » permettant alors le droit à la compensation intégrale et à la reconstruction. L'évaluation des destructions est engagée dès 1917 lors du recul allemand. Malgré tout, il est difficile de se repérer dans le paysage, certains villages ont littéralement disparu sous les bombes comme Hardecourt-aux-Bois au nord de Combles. Quant à Ham, Péronne, Nesle, Chaulnes et bien d'autres communes ce sont les décombres qui prédominent. La reconstruction se fait par étape. Jusque 1920, la priorité est donnée aux terres de culture et la reconstitution des sols, la réhabilitation des infrastructures d'intérêt général : les grands axes routiers et ferroviaires et les usines. De 1920 à 1924, il s'agit de reconstruire des infrastructures régionales ou locales, les édifices publics et les constructions agricoles. Après 1924, l'ensemble des bâtis sont programmés, particulièrement les habitations, les mairies-écoles ou encore les églises. De nombreux châteaux ne sont pas reconstruits par leur propriétaire comme à Estrées-Deniécourt.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'HABITAT PROVISOIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

DEPUIS L'ARMISTICE





Habitations provisoires Longueval © Archives Départementales de la Somme (ADS)

Le reboisement du territoire et sa lente remise en culture

Près de la moitié des bois du département a été détruite pendant la guerre. Le paysage est dit lunaire, les sols sont pollués par les obus. Ces espaces sont alors reboisés et les terres remises en culture. Le Santerre et le Vermandois sont concernés. Des sociétés rachètent des terres et créent de grosses exploitations. À Hombleux, la ferme de Canisy est achetée par la Société Industrielle et Agricole de la Somme (SIAS) qui engage les travaux de reconstruction du domaine. Afin de résoudre le souci du parcellaire trop excessif, des lois ont été votées afin de faciliter le remembrement en 1918-1919. Une loi à destination des régions sinistrées permettait de laisser les communes choisir entre le parcellaire d'avant-guerre ou d'opter pour le remembrement. Sur le canton de Combles, la destruction est si intense, qu'il est impossible d'identifier les anciennes parcelles. Le remembrement est aussi l'occasion de rationaliser l'exploitation des sols. Le village de Villers-Carbonnel est un des premiers villages dont les parcelles ont été remembrées en passant de 846 à 282. Leurs surfaces ont évolué d'environ 56 ares à 1,6 hectare. Le morcellement est ainsi réduit de deux tiers.



Carte postale les ruines de Cléry-sur-Somme ©Archives Départementales de la Somme (ADS)

Organiser la reconstruction

Les constructions de briques et bétons remplacent celles en pierres ou bois et les tuiles mécaniques et les ardoises remplacent le chaume et les tuiles traditionnelles. La plupart des projets cherchent à éviter les rues trop étroites et à introduire les carrefours larges et des espaces publics près de l'église ou de la mairie comme à Roisel. Le cimetière est quant à lui reconstruit à la périphérie, comme au village de Bernes. Cependant, le plan général des communes et le tracé des rues, restent les mêmes. C'est le cas à Poeuilly, à Bernes, ou encore à Framerville-Rainecourt. Les reconstructions des maisons, des fermes, quand cela est possible, se font sur les anciennes fondations. L'eau courante et l'électricité sont généralisées. Dans le Santerre se crée un syndicat d'eau potable moderne, toujours en activité, qui permet la distribution de l'eau courante dans plusieurs villages.



Salle des fêtes de Roisel © J. Halâtre



Vue aérienne de Roisel dans les années 50 © Col. Privée

La Seconde Guerre mondiale, de nouvelles destructions sur le territoire

Mai-juin 1940, pendant ces deux mois, le territoire est le théâtre d'affrontements violents entre les armées du III^e Reich et de la France. Engageant le procédé dit du coup de faux, les Allemands grâce à la vitesse avec laquelle ils avancent, tentent de séparer les lignes anglaises des lignes françaises. Le fleuve Somme devient alors de nouveau la ligne de défense. Le village de Villers-Carbonnel est sévèrement touché. C'est également le cas de Rosières-en-Santerre et d'Estrées-Deniécourt, de Fresnes-Mazancourt, Faÿ ou encore Foucaucourt qui sont endommagés.

Lors de l'occupation, la reconstruction des communes est alors pensée et engagée, notamment à Rosières-en-Santerre dès 1941. Il faudra attendre le 13 avril 1944 pour que le projet d'aménagement et de reconstruction de la commune soit approuvé et reconnu d'utilité publique.

Essor et déclin industriel dans la seconde moitié du XX^e siècle.

L'après Seconde Guerre mondiale est une période de reconstruction. Les progrès techniques, le développement de la voiture, permettent un renouveau et une mutation marquée des paysages du territoire. L'extension de la ville de Rosières-en-Santerre est un exemple intéressant, permettant de mettre en lumière ces changements et l'essor économique présents. En suivant les archives de la commune, il est possible de retracer l'extension urbaine de cette ville, de ces zones d'activités, de l'installation d'entreprise comme l'Amiénoise textile par les établissements Maréchal en 1957.

C'est dans les années 1960 que l'entreprise Bonduelle, toujours en activité aujourd'hui, s'installe à Estrées-Mons. Perpétuant cette tradition agro-industrielle du territoire, cette usine travaille en relation avec les agriculteurs du terroir. Le réseau autoroutier favorise ce développement. L'A1 est percée dans les années 1950. La présence de nombreuses friches sur le territoire marque la période de désindustrialisation et la fin d'une période heureuse. Le plus marquant reste la fermeture de l'usine Flodor de Péronne en 2003.

Période préhistorique et antique

- Territoire de passage et de réseaux d'échanges avec le fleuve Somme et la création à la période antique de grandes voies romaines.
- Implantation sur le territoire depuis l'Acheuléen puis de manière pérenne au Néolithique. Présence de menhirs notamment à Doingt (CMH 31/12/1840)

Période médiévale

- Un territoire à l'origine de l'unification de la Gaule Franque : la bataille de Tertry
- Évangélisation par les moines irlandais, notamment saint Fursy qui fonde l'abbaye du Mont-Saint-Quentin à côté de Péronne
- Un territoire qui s'inscrit dans les enjeux de pouvoirs des grands seigneurs et de la couronne. Philippe Auguste dote la ville de Péronne d'un château. Lutte entre Louis XI et Charles le Téméraire pendant la Guerre de Cent Ans.
- Un territoire marqué par les échanges internationaux notamment par le biais des routes de pèlerinages (Via Francigena) et de commerces (la hanse des dix-sept villes, marchands waidiers).

Période moderne

- Un territoire meurtri par les guerres royales au XVI^e et XVII^e siècle. Péronne et Ham, places privilégiées sur la terre de frontière
- Un territoire marqué par les guerres de religion avec notamment Péronne bastion du catholicisme.
- La Révolution Française marque l'abandon, la vente puis la destruction de nombreuses abbayes, seule celle de Ham est préservée.

Période contemporaine

- Au XIX^e siècle, développement de la culture de la betterave sucrière et de l'industrie du sucre
- Développement du train et des canaux pour de nouveaux réseaux de communication
- Des faits divers connus nationalement, les chauffeurs du Santerre, le crime organisé mis à mal par Vidocq
- Un développement économique stoppé par la guerre de 1870-1871
- Le XX^e siècle inscrit le territoire dans deux guerres mondiales. Le territoire est au cœur des batailles de la Somme de 1916 et 1918, et lors des combats de mai-juin 1940.
- La nécessaire reconstruction du territoire, principalement après la Première Guerre mondiale où une grande partie des villages ont été rayés de la carte.
- Un territoire inscrit dans une agro-industrie et une industrie depuis le XIX^e siècle, flamboyante après la Seconde Guerre mondiale, et qui pour l'industrie principalement, a connu son crépuscule dans les années 1980-1990-2000.

C

Les richesses patrimoniales

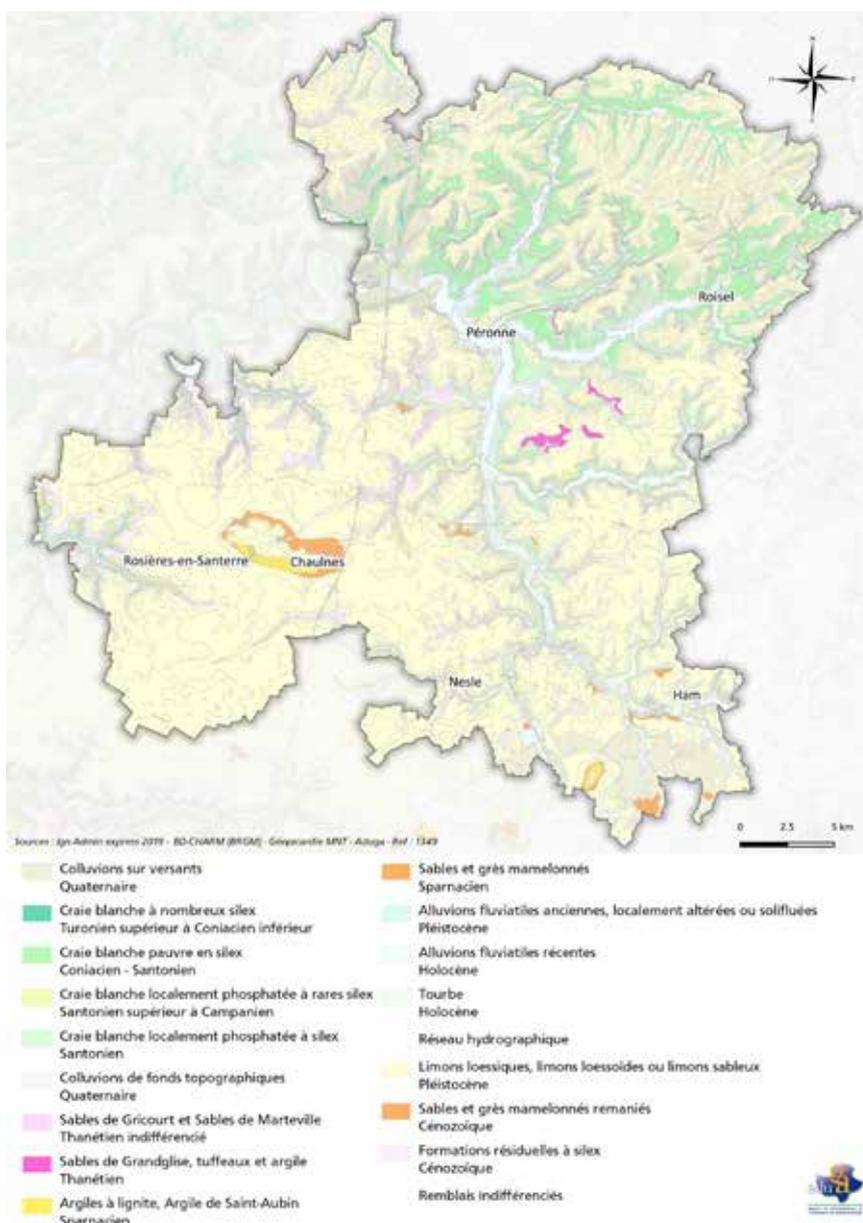
1/ LES PAYSAGES

1-1 Géomorphologie du territoire

Le sol du Santerre Haute Somme est composé d'un socle de craie issu de l'ère secondaire. Par la suite, au tertiaire, des dépôts de sables et d'argile s'opèrent. C'est au quaternaire que se structure le réseau hydrographique. Les alternances de périodes glaciaires et interglaciaires sont propices à l'élargissement des cours d'eau, notamment de la vallée de la Somme, et les vents déposent le loëss, du limon éolien. Ce limon peut atteindre une épaisseur de 25 mètres et fera du Santerre une zone particulièrement fertile.

Le socle crayeux permet une faible ondulation sur le territoire. Le Vermandois se compose de vallées boisées et est découpé par quelques vallées sèches et humides. Seul le Santerre présente de vastes horizons presque plats composés de quelques vallées sèches peu marquées. Le secteur de Lihons est marqué par la présence d'une légère émergence des sables de Bracheux, formant un monticule très délimité dans lequel se trouve une faible nappe d'eau peu alimentée et tout à fait superficielle. Sur toute l'étendue du plateau du Santerre il existe une nappe bien alimentée, mais à une grande profondeur soit de 40 à 60 mètres voire 80 et même 100 mètres selon les localités. Le plateau du Santerre a une altitude inférieure à 100 mètres. Le relief est plus élevé au nord de Péronne où il peut atteindre 150 mètres.

Géologie du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France





Champ de blé - Chaulnes © J. Halâtre

1-2 Un paysage de plateaux

Le Santerre

La toponymie renseigne sur l'identité agricole du territoire. Le nom de Santerre, viendrait étymologiquement de Sana Terra, la terre saine. Le sol limoneux favorise grandement la culture et aujourd'hui de grandes parcelles maillent ce territoire, où l'on compte plusieurs exploitations dépassant 200 hectares qui renforcent le caractère régulier de ce paysage. Ces vastes horizons dégagés se ponctuent de quelques villages bosquets entourés d'arbres, de petits bois marquant l'emplacement de poches argileuses non mises en culture et servant de refuge aux animaux. La toponymie des communes du territoire rappelle cette tradition agricole :

- ▶ Longavesnes signale un champ allongé, semé d'avoine.
- ▶ Hombleux vient du latin Humulus, le houblon
- ▶ Bouchavesnes signifie bois mis en culture d'avoine (avena en latin), marque ainsi le défrichement de ce lieu

Les terres cultivées à perte de vue sont mises en scène par les grands axes de circulation des anciennes voies romaines (Amiens-Saint-Quentin) et par les réseaux d'échanges des grandes infrastructures: autoroutes A1-A29, TGV, Canal du Nord.

Dans ce paysage d'openfield où toutes les terres sont cultivées, les seuls espaces plantés sont les vergers et les jardins des ceintures de village. Vu de loin, le village se présente comme un petit bois, d'où émerge un clocher ou un château d'eau. Le paysage se ponctue de moto-pompes et de châteaux d'eau parfois mis en couleur rouge et présents souvent en duo ou trio. Silhouettes caractéristiques du Santerre, ces derniers assurent l'irrigation des sols pour le rendement des cultures.



Village de Moislains © J. Halâtre



Village de Bouchavesnes-Bergen © J. Halâtre



Vue aérienne de Hem-Monacu © P. Frutier

Les collines du Vermandois

Le Vermandois occupe la rive droite de la Somme et se prolonge pour sa majeure partie dans les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais. Plus vallonné que le Santerre, il est traversé par trois vallées principales, le Doingt, la Cologne et l'Omignon auxquelles s'ajoutent les fonds marécageux des ruisseaux de l'Allemagne et de la Germaine.

Les rideaux sont un des traits caractéristiques du Vermandois. Ils désignent des talus raides enherbés ou buissonneux hauts de quelques mètres, donnant à la pente une forme d'escaliers. Issus de l'agriculture, les rideaux sont produits par les labours et marquent l'ancienneté de la division des sols. Avec le temps l'emplacement de certains rideaux a pu bouger. Certains ajoutés lors d'un partage de terrain, d'autres supprimés en cas de réunion ou de remembrements. Les rideaux sont alors la mémoire de ces paysages agricoles, où l'histoire des parcelles peut être comprise. Ils jouent également un rôle important d'un point de vue écologique en limitant l'érosion des sols et en servant d'abris pour la faune ou encore de lieux préservés pour la flore.

1-3 La vallée de la Somme

Une actrice majeure dans la constitution de ces paysages et de ce territoire : la Somme

Depuis les périodes les plus reculées, la Somme a toujours été présente et façonne nos paysages. Creusant son lit depuis plus d'un million d'années, formant des méandres, elle a servi de frontière naturelle depuis que les hommes foulent ce territoire. Livrant les matériaux naturels au développement de l'Homme puis à son installation, ce fleuve nourricier a permis le développement de la vie sur ses rives. A l'époque glaciaire, le rythme torrentueux de la Somme a creusé le plateau picard pour établir son lit actuel. Prenant sa source dans l'Aisne à Fonsommes, le fleuve Somme prend des profils distincts en fonction de sa situation.

- ▶ Entre Ham et Péronne, le fleuve est à peine encaissé et s'écoule à la surface du plateau du Santerre.
- ▶ Entre Péronne et Amiens, il dessine huit méandres et atteint un dénivelé de 50 mètres.

Pourvue de nombreux affluents, la Somme sépare le plateau du Santerre de celui du Vermandois. Long de 245 kilomètres, elle a une faible déclivité de seulement 80 mètres. Marquée par sa lenteur, la Somme s'écoule dans une vallée large et profonde, parfois sinueuse. Blaise Cendrars dans la Main coupée, présente la vallée de la Somme et ces étangs. « [...] **nous ne savions pas au juste où finissaient nos lignes et où commençaient les lignes allemandes, les deux tracés se perdant dans une prairie marécageuse plantée de jeunes peupliers jaunissants, maladifs et rabougris qui s'étendait jusqu'aux marais, où les lignes s'interrompaient forcément pour reprendre de l'autre côté de la vallée inondée et des méandres compliqués de la Somme.** » Le cours de la Somme naturelle, aussi appelé vieille Somme, a été canalisé au XVIII^e et au XIX^e siècle. Sur certains secteurs aujourd'hui, la vieille Somme et le canal s'étirent l'un à côté de l'autre alors que sur d'autres ils ne font plus qu'un par la Somme canalisée.

Étangs, tourbières et anguillères

Avec l'arrivée de la période interglaciaire il y a environ 7 à 10 000 ans, la Somme a laissé place à de vastes zones de marécages tourbeux. Cette tourbe a longtemps été exploitée comme combustible de substitution au bois, rendu cher et rare par les défrichements. Les paysages de la vallée de la Somme témoignent de cette exploitation avec les étangs aux formes régulières appelés «clairs» ou «entailles» bordés de chemins d'exploitation. Ces étangs font partie du réseau hydrographique de la Somme. Leur gestion traditionnelle se réfère à un arrêt dit Decamps ou Descamps rendu en 1893. Il précise l'impossibilité de distinguer le lit de la Somme des étangs et réciproquement, entre les communes de Béthencourt-sur-Somme et Bray-sur-Somme et déclare les eaux des étangs propriétés privées. La Somme est alors divisée en parcelles. Aujourd'hui les tourbières ne sont

plus exploitées et l'entretien de ces étangs s'avère complexe.

Ces mêmes étangs traversés par des gués, des digues et chaussées-barrages ont permis la création de viviers. Grâce à l'arrêt Decamps le commerce de la pêche a pu subsister et apporter des profits non négligeables aux exploitants des étangs. Les chaussées-barrages permettent aussi de réguler le niveau des eaux grâce aux systèmes de vannages, de faire fonctionner les moulins alors présents dans la vallée et bien évidemment de pêcher la reine des étangs : l'anguille ou le cacheux en picard. Aujourd'hui protégée, l'anguille a longtemps été une tradition en haute vallée de Somme.



Vallée de la Somme © J. Halâtre



Les Hardines © C. Decrouy PETR

Les hardines

Les hardines sont des jardins aux sols tourbeux et humides, drainés par des « rivières » et des fossés que l'on retrouve sous le même nom à Péronne, Ham et Voynnes. Celles de Ham sont les plus importantes du territoire. Leur existence est mentionnée depuis le XV^e siècle. Historiquement sites de maraîchers (82 hardiniers en 1906 à Ham), les hardines ont vu leur vocation initiale se modifier au profit des jardins potagers d'appoint familial, de terrains d'agrément, d'étangs et de peupleraies. La dernière exploitation a cessé son activité en 1974 et aujourd'hui la moitié des 140 à 150 parcelles existantes est en friche. Le site reste un grand espace vert à proximité immédiate du centre-ville qui s'étend sur 32 hectares et offre un paysage naturel ouvert notamment depuis le boulevard occidental du centre-ville.

1-4 Des sites naturels protégés

Le marais de Halles

A côté de Péronne, le marais de Halles est une des rares prairies humides de la haute vallée de la Somme. Géré par le conservatoire d'espaces naturels de Picardie, ce marais s'étend sur 5 hectares où autrefois il en faisait plus de 30. Le marais est remarquable à plus d'un titre. Joyau de nature aux portes de Péronne, il offre, à son entrée, un paysage sauvage et bucolique que la présence de chevaux accentue. Prairie, bas-marais, vasques et mares abritent une faune d'une grande diversité. La flore du Marais de Halles est tout aussi rare et menacée.



Vue de Falvy © J Halâtre

Les ZNIEFFS, ENS et RAMSAR

Le territoire du Santerre Haute Somme est riche en patrimoine naturel avec dix ZNIEFF de type 1 soit 2,62 % du territoire et une ZNIEFF de type 2 soit 2,80 % du territoire, ainsi que deux sites NATURA 2000 : « Etangs et marais du bassin de la Somme » d'une superficie de 5 243 hectares et « Moyenne vallée de la Somme » d'une superficie de 1 827 hectares.

Deux espaces naturels Sensibles (ENS) gérés par le département de la Somme ont également été relevés, les marais de Feuillères et ceux de Cléry-sur-Somme. La trame verte et bleue s'appuie clairement sur ces éléments naturels du paysage. Les hardines de Ham, Voyennes et Péronne sont également des espaces naturels à protéger et à mettre en valeur.

Le 18 décembre 2017, les vallées de la Somme et de l'Avre ont obtenu le label RAMSAR pour « les Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre » qui comprennent la basse vallée de la Somme et son principal affluent, l'Avre, ainsi que les marais et tourbières adjacents. Le site débouche, à son extrémité nord (aval), sur un autre Site Ramsar, la Baie de Somme.

2/ MORPHOLOGIE URBAINE

Au sein d'un territoire aux caractéristiques rurales, l'évolution historique urbaine des villes telles que Péronne et Ham se lit dans le paysage urbain. Les fortifications de ces villes et les châteaux sont encore présents. Le fleuve Somme structure également le paysage urbain. Protégé par ce réseau hydrographique et des fortifications médiévales, ces villes se sont étendues par la suite hors les murs. Les faubourgs actuels de Saint-Sulpice et Estouilly pour Ham, Sainte-Radegonde, Halles et Mont-Saint-Quentin pour Péronne étaient pour certains d'entre eux des communes qui ont été absorbées ou qui ont fusionné avec les villes centres.

Le centre urbain de Chaulnes est également remarquable. La grand place actuelle où se structurent l'hôtel de ville, l'église, le monument aux morts, reprend pour partie la structuration d'avant-guerre avec l'importante place qui ouvrait la perspective sur le château.

C'est dans les années 1950-60 que l'extension urbaine et l'étalement urbain sont visibles notamment à Péronne avec les quartiers de la Chapelette et du Mont-Saint-Quentin.

Plus tard, dans les années 1980-90, les zones commerciales apparaissent en périphérie des villes de Péronne, Ham, Chaulnes ou encore Rosières-

en-Santerre, modifiant alors les abords de ces communes et les paysages.

Autour des villes à l'identité urbaine reconnue et des bourgs centres, chefs-lieux ou ex-chefs-lieux de canton comme Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle, Roisel et Combles, le territoire se compose de 137 communes à vocation rurale. En terme urbanistique, elles se divisent en quatre typologies :

- ▶ **Le village-bosquet autour de la rue** comme à Estrées-Deniécourt et Foucaucourt-en-Santerre,
- ▶ **Le village bosquet autour d'intersections**, comme Devise,
- ▶ **Le village de vallon sec** soit le village encaissé comme le village de Villers-Faucon ou encore Chuignes,
- ▶ **Le village de vallon humide** comme Breuil, Cléry-sur-Somme ou encore Hem-Monacu.

Ces villages, aujourd'hui fruit de leurs caractéristiques géographiques et urbanistiques, sont aussi imprégnés par la Première Guerre mondiale qui a laissé des marques indélébiles. La plupart ont été détruits ou fortement endommagés.

Néanmoins, au fil du temps, ils ont repris des formes proches de ce qu'ils pouvaient être avant les destructions. La Reconstruction des années 1920-30 a permis de repenser l'urbanisme et de favoriser l'alignement des maisons, l'élargissement des voies, et de concentrer les édifices publics au centre des villages.



Vue aérienne de Péronne

3/ PATRIMOINE CONSTRUITS

3-1 Patrimoine archéologique

Les fouilles archéologiques menées lors de grands travaux (percement des autoroutes et surtout le projet Canal Seine-Nord Europe) ont permis de mettre au jour des artefacts, des outils lithiques datant de l'Acheuléen notamment sur le site d'Etrécourt-Manancourt. Daté de 280 000 ans, le niveau le plus remarquable représente l'ultime occupation attribuable à la culture acheuléenne connue à ce jour dans le nord de la France.



Statuette Néolithique © INRAP

Plusieurs menhirs, dolmens, polissoirs, rappellent l'occupation humaine au néolithique. Le menhir de Doingt-Flamicourt (CMH 31/12/1840) appelé aussi la pierre de Gargantua à côté de Péronne fait partie de la première liste de classement Monument Historique de 1840. Il s'agit d'un grès brut quadrangulaire, isolé, enfoncé verticalement en terre. Sis à l'ouest du village, à 20 mètres de la Cologne et à 150 m de la route Péronne / Ham. À Eppeville le menhir dit « La Pierre qui pousse » (CMH 31/12/1889) s'inscrit dans un alignement de 4 autres pierres. Le Polissoir d'Assevillers (CMH 11/02/1899) appelé aussi « le Grès de Saint-Martin » est le témoin de l'utilisation de pierres polies au Néolithique dans nos régions. Il a été plusieurs fois déplacé pour finalement trouver place à côté de l'église du village.

Les fouilles du Canal Seine Nord Europe et de l'autoroute A29 ont permis de riches découvertes, notamment celle d'une vénus néolithique en terre cuite dite dame de Villers-Carbonnel. Cette statuette féminine datant de 4 300 à 3 600 avant notre ère appartient à la culture chasséenne.

A Rosières-en Santerre, l'opération de diagnostic sur l'emprise du projet de lotissement, a permis de mettre au jour un ensemble fossoyé formant un système d'enclos. Quelques artefacts céramiques découverts attribuent cette structure à la période romaine (fin du I^{er} s. - début du II^e s.). Ce diagnostic a permis de localiser et de caractériser une occupation d'époque romaine, période qui n'était pas représentée sur ce secteur géographique.

Le musée Alfred-Danicourt possède l'une des plus grandes collections de monnaies anciennes de France. Le médaillier gaulois d'Alfred Danicourt regroupe plus de 400 monnaies en or, argent, bronze, cuivre ou potin.

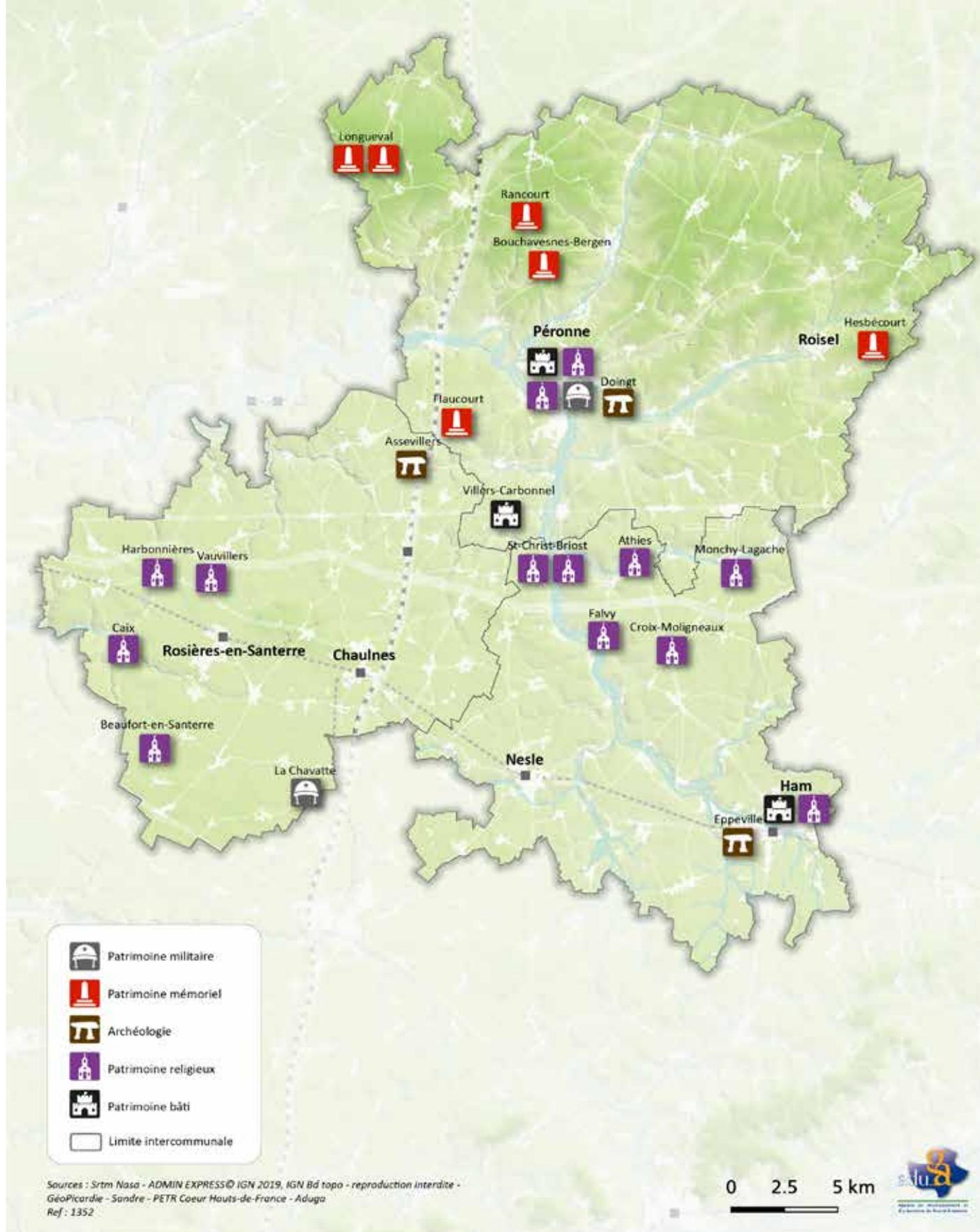
Une partie de la collection comprend plusieurs dizaines de monnaies gauloises en provenance de la Somme et pouvant donc être rattachées directement à l'histoire du territoire: Ambiens, Viromanduels... Sa monnaie la plus célèbre reste le fameux statère de Vercingétorix, monnaie frappée en 52 av JC.



Statère de Vercingétorix
© Musée A. Danicourt Péronne



Les monuments historiques du PETR Cœur des Hauts-de-France





Église de Caix © J. Halâtre

3-2 Architecture religieuse d'avant-guerre

De nombreux édifices ont disparu lors de la Première Guerre mondiale mais certains ont été épargnés dont quelques églises principalement situées à l'ouest du territoire comme à Caix, à Harbonnières ou encore à Vauvillers. D'autres ont été sévèrement touchées et ont été reconstruites à l'identique comme à Péronne ou encore à Falvy. La plupart de ces églises d'avant-guerre sont classées Monument historique.

L'église abbatiale de Ham (CMH 21/06/1888) comporte une nef romane remontant au milieu du XII^e siècle pour ses parties basses. La façade, le transept, le chœur et la crypte ont été bâtis entre 1180 et 1220. L'église subit les aléas d'une série d'invasions (1411, 1557 et 1594). La nef a été restaurée en 1678, un porche établi en 1701 et en 1760 la nef et le décor ont été restaurés suite à un incendie. La crypte de l'église Notre-Dame date de la fin du XII^e siècle. Du point de vue archéologique, l'édifice est remarquable par son système de support de voûte. Il est composé d'une nef centrale arrondie en hémicycle et éclairé par cinq fenêtres étroites. Les deux collatéraux sont réunis à la nef centrale par des arcades à ogives surbaissées soutenues par de gros piliers garnis de colonnes. Trois colonnes monolithes se dressent au centre de l'édifice. Les chapiteaux, d'une grande variété, sont richement ornés de feuilles recourbées en volute. On peut y admirer deux magnifiques gisants (CMH 21/06/1888) : ceux d'Odon IV, seigneur de Ham de 1216 à 1234 et d'Isabelle de Béthencourt, son épouse.

L'église Saint-Martin d'Harbonnières (CMH 11/06/1906) domine la plaine du Santerre de sa silhouette élancée. Sur le plan monumental comme sur celui du mobilier, elle est l'un des édifices paroissiaux les plus riches de la région. Monseigneur de La Motte, évêque d'Amiens de 1734 à 1774, l'avait surnommée « la petite cathédrale du Santerre ». Orientée, l'église se compose d'une nef à cinq travées à voûtes quadripartites accompagnée de bas-côtés. Elle est barrée à l'est par un transept non saillant et par un chœur polygonal à cinq pans que flanquent deux

chapelles latérales. A partir du deuxième quart du XVI^e siècle, l'église d'Harbonnières est reconstruite. Entre 1693 et 1695, le clocher gothique est reconstruit suivant une structure assez proche de celle de son voisin plus modeste de Vauvillers. L'année suivante, c'est le tour du portail occidental, puis au cours des premières décennies du XVIII^e siècle, l'intérieur des parties orientales de l'édifice est totalement redécoré. Classé une première fois parmi les monuments historiques de 1845 et rayé de la liste six ans plus tard il est de nouveau protégé en 1906.

Église Saint-Martin d'Harbonnières © J. Halâtre



Voisine d'Harbonnières, l'église de Vauvillers (IMH 16/02/1926 et 14/10/2002) a certainement été construite à l'époque romane (tour de croisée et bras du transept: fin XII^e), avec des remaniements correspondant aux styles gothique et Renaissance notamment le chœur et la croisée du transept datant du XVI^e et classique, la nef et les bas-côtés datent du XVII^e siècle. Le clocher date du XVII^e ou XVIII^e siècle. Le chœur et le transept sont inscrits en 1926 puis la nef par arrêté du 14 octobre 2002. La cuve baptismale est une cuve pédiculée flanquée de quatre colonnettes avec chapiteaux à crochets, le tout surmonté d'une frise ornée de rinceaux sculptés, classée au titre objet le 30 novembre 1908.

Non loin de là, l'église Sainte-Croix de Caix (CMH 16/10/1906) est en pierres blanches du pays sur soubassement de grès. Elle a pour plan une croix latine dont les bras du transept sont peu saillants. Elle réunit les éléments de deux époques: transept, chœur et abside à trois pans datant du XIV^e siècle, la nef, la façade et le clocher sont de la première moitié du XVI^e siècle. Le clocher se présente sous la forme d'une tour carrée de 9 mètres de côté et de 40 mètres de haut. La nef large de 6.70 mètres

est formée de 4 travées et accolée de bas-côtés de 4 mètres.

L'église Saint-Jean Baptiste de Péronne est construite au XVI^e siècle sur l'emplacement d'une petite chapelle qui existait déjà en 1101. Endommagée lors de la guerre en 1870-1871, elle subit une première restauration en 1873. Pendant la Grande Guerre, elle est lourdement atteinte: d'abord touchée par les obus britanniques (en 1916 et 1917), elle est presque entièrement détruite lors du repli allemand en septembre 1918. À la fin du conflit, l'architecte de la ville, Daniel Roguet, envisage de garder ces ruines comme un memento de la guerre et de construire une église neuve sur un autre emplacement. Effectivement, un nouvel édifice est bâti rue Clemenceau, mais l'ancienne église Saint-Jean est elle aussi restaurée. Le projet est confié à un architecte en chef des Monuments historiques qui rétablit l'architecture gothique tardive de l'édifice, récupérant des pierres anciennes et des éléments sculptés. En même temps, il emploie le béton armé pour certaines parties de l'église (les abat-sons, les fermes de la charpente et les châteaux).



Église de Falvy © J. Halâtre

L'édifice religieux de Framerville Rainecourt a été bâti au XV^e siècle pour desservir le château de Framerville. Après avoir été restaurée au XIX^e siècle, l'église est bombardée en 1916. L'architecte rouennais Pierre Chirol est chargé du projet de réfection à la fin de la guerre. Expérimenté dans la construction d'églises, il prend le parti de restaurer uniquement la façade ouest et de restituer le reste à l'identique. Cette solution permet de sauvegarder la partie la plus belle tout en respectant l'ancienne architecture, à moindre coût.

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'église de Falvy, datant de 1140 environ, se dressait encore avec ses murs et trois faces de son clocher, le reste ayant disparu avec l'ensemble des voûtes. Elle présente un clocher court à double fenêtre géminée sur les quatre faces et une corniche supportée par des corbeaux sculptés. Le portail à plusieurs voussures repose sur des colonnettes à chapiteaux. Elle a bénéficié d'une restauration remarquable après-guerre.



Plan du château de Chaulnes
© B. Abbeville Col. Macqueron

3-3 L'architecture civile : quelques châteaux

La plupart des châteaux n'ont pas été reconstruits au lendemain de la Grande Guerre à l'instar de celui de Deniécourt, entièrement détruit lors de l'offensive alliée de l'été 1916.

De nombreux propriétaires ne se saisissent pas de l'opportunité permise par les dommages de guerre. Parfois, la reconstruction se fait sur de nouveaux modèles comme à Chaulnes.

Des trois châteaux qu'a connu successivement Chaulnes il ne reste rien. Une forteresse est d'abord rasée par les Bourguignons en 1472 qui est remplacée en 1555 par un vaste château de plaisance. Au XVII^e siècle, le château devient siège d'un Duché-pairie et est alors augmenté. Vers 1750 le Duc de Chaulnes fait construire à gauche de l'avant

cour le bâtiment dit «de la garde d'honneur». De l'ancien domaine des ducs de Chaulnes ne subsistent, à la veille de la guerre de 1914-1918, que les éléments prolongeant le bâtiment de la garde d'honneur. Il est alors nommé communément «château». Pendant la guerre de 1914-1918, le parc du château est occupé par les Allemands qui y entreprennent des ouvrages souterrains, abri de mitrailleuses et observatoires bétonnés. Au lendemain du conflit, l'entrepreneur de travaux publics parisien Alfred Chouard, propriétaire du domaine, bénéficie d'indemnités de dommages de guerre pour la reconstruction des divers éléments du domaine. La ferme, reconstruite par Arthur Régnier en 1927, architecte à Roye, se compose d'un logis implanté dans l'axe historique du domaine. La reconstitution des terres agricoles est entreprise entre 1926 et 1928.

Le château de Fransart détruit pendant la guerre est reconstruit sur la base des anciennes fondations dans un style différent. A l'origine, l'ensemble était de style Louis XIII, soit bâti en briques avec harpes de pierre autour des fenêtres. Seul le colombier construit en 1717, détruit également est rebâti à l'identique.



Château de Fransart © J. Halâtre



Pl. DCLXXXII. — HAM. Le Fort

Châti de M. T. Sobert.

Carte postale du Fort de Ham © B. Abbeville Col. Macqueron

Les châteaux médiévaux sur les rives de la Somme : Ham, Péronne et Happlaincourt

Possession au X^e siècle de Herbert, comte de Vermandois, le premier château de Ham est détruit par Thomas de Marle, fils d'Enguerrand 1^{er} de Coucy. Odon IV de Marle qui le fait reconstruire, lui donne vraisemblablement son plan définitif; un rectangle de 120 mètres sur 80, renforcé par 6 tours ainsi que le dispositif de vannes et de portes d'eau. Par jeux de succession, le château de Ham intègre définitivement le domaine royal avec l'avènement à la couronne d'Henri IV. Converti en prison d'État par Louis-Philippe, il devient célèbre en 1846 lorsque le prince Louis-Napoléon Bonaparte s'en évade sous l'habit d'un maçon nommé Badinguet. Le 18 mars 1917, sans véritable but militaire, l'armée allemande en retraite anéantit à la mine l'ancien fort de Ham. (Vestiges IMH 09/03/1965)

Fondée au milieu des étangs et des marais de la Somme qui constituaient alors une efficace protection naturelle, la ville de Péronne doit à Herbert, comte de Vermandois, d'être entourée d'une enceinte dès la fin du IX^e siècle. Le château apparaît seulement au début du XIII^e siècle, après la mort de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et

la prise de possession par Philippe-Auguste qui tient à s'assurer de la fidélité de la ville. Le château doit surtout sa célébrité à la rencontre organisée en 1468 entre Louis XI et Charles le Téméraire. Devenu au XVII^e siècle la résidence du commandant de la garnison, le château ne servait plus à la fin du XIX^e siècle que de magasin d'approvisionnements. En 1906, la place forte de Péronne est déclassée, mais il échappe au démantèlement. En 1914, il est converti en prison par l'armée allemande. Touché lors de l'offensive alliée de 1916, il perd une de ses tours du front sud-est, et est de nouveau atteint lors de l'offensive allemande de mars 1918. Les trois tours et les courtines encore debout sont protégées au titre des monuments historiques en 1924. Le Ministère de la guerre vend le château à la ville de Péronne en 1925, qui le cède à son tour au Conseil Général en 1987, qui y installe alors l'Historial de la Grande Guerre inauguré en 1992.

La violence des combats de 1916 n'a laissé subsister du château d'Happlaincourt que les ruines du châtelet d'entrée. L'ouvrage constituait à l'origine une importante place forte, proche de Péronne, protégée par les étangs et les marais de la haute vallée de la Somme.



Château d'Happlaincourt
© Musée A. Danicourt Péronne



3-4 La Première Reconstruction



1927 Assevillers © C. Decrouy PETR

3-4-1 Démarches et matériaux

En 1915, le gouvernement promulgue la loi dite «Cornudet». Elle impose aux communes qui doivent se reconstruire l'établissement d'un plan régulateur, d'embellissement et d'extension. Cette vision d'ensemble favorise en particulier l'introduction des réseaux collectifs (canalisations, eau potable, gaz, électricité), la multiplication des espaces verts et la mise en valeur des édifices publics.

Il n'y a pas une «architecture typique» de la Reconstruction, pas plus dans la démarche de conception et de réalisation qu'en matière de style ou de matériaux de construction. Elle se structure autour de deux concepts forts. Reconstruire ou reconstituer? Ce dilemme traduit d'une part, le désir de la population sinistrée de reconstituer son monde perdu, d'autre part, le désir des élus et des architectes de construire un monde nouveau. La reconstitution porte essentiellement sur les édifices emblématiques comme les églises, les bâtiments à valeur de monument, comme l'hôtel de ville de Péronne, les maisons de personnalités historiques...

L'architecture peut se parer d'éléments empruntés à des styles historiques, interpréter les traditions locales comme l'église de Berny-en-Santerre, ou encore oser des formules entièrement modernes, à l'instar de l'église de Brie ou des grands moulins

de Péronne. Ces diverses approches se retrouvent parfois associées dans une unique composition: ni le commanditaire ni l'architecte ne craignent cet éclectisme car le pittoresque issu de ce mélange est alors très en vogue.

Dans le Santerre Haute Somme, la brique est le matériau privilégié de la Reconstruction. D'une part, les architectes la considèrent comme un matériau local qui possède la vertu de renouer avec le passé. D'autre part, il s'agit d'un matériau économique apte à assurer l'efficacité de la construction tant sur le plan matériel qu'esthétique. On trouve également la pierre, utilisée pour les bâtiments prestigieux comme les églises et les mairies. Elle peut revêtir entièrement une façade ou simplement en souligner les éléments constructifs. Le béton est essentiellement employé pour les structures. Seuls les bâtiments industriels ou les édifices qui revendiquent une approche moderniste radicale l'adoptent comme matériau unique (les grands moulins de Péronne).

L'architecture de la Reconstruction est caractérisée par la qualité du décor qui découle de l'emploi des matériaux et en particulier la brique. Les effets décoratifs sont obtenus tant par la disposition des éléments que par l'emploi de couleurs et de matières différentes (sucrierie de Cartigny).





Détail de la sucrerie Epeville © J. Halâtre



Photo aérienne du château d'eau de Licourt © JP. Frutier



Breuil © J. Halâtre

Reconstruire le territoire c'est aussi penser à l'alimenter en eau. Avant la guerre 1914-1918, les seules ressources en eau potable provenaient des rares puits communaux ou particuliers d'une profondeur de 30 à 80 mètres. En 1919, le territoire présente l'aspect d'un maquis impénétrable. Afin de permettre la reconstruction, il faut prévoir une alimentation en eau aussi bien pour les habitants, les animaux mais aussi pour les entrepreneurs qui œuvrent. C'est pourquoi, dans ces conditions, une adduction d'eau potable sur le plateau s'impose pour y ramener la vie.

En fonction de la présence des puits définitifs, les communes du Santerre sont regroupées par secteur. Trois sont définis regroupant chacun 33, 25 et 24 communes. Un type unique de réservoir a été adopté d'une capacité de 600 m³.

3-4-2 l'architecture religieuse

Si la silhouette d'une église résume, dans le lointain de l'horizon, l'image du village, son architecture imposante en structure aussi la composition urbaine. Son emplacement est générateur d'espace public et de tracés urbains. Le plus souvent, l'église partage l'espace qu'elle génère avec d'autres édifices publics, créant ainsi des compositions monumentales qui déterminent le cachet de la commune.

L'architecture des églises de la Reconstruction se distingue par ses qualités décoratives. La brique, matériau de prédilection qui offre de multiples possibilités ornementales, est déclinée de manière inventive sur les façades des églises. La robustesse de la pierre et la géométrie précise du béton sont également exploitées à des fins décoratives. À cette décoration abstraite s'ajoutent, plus rarement, des compositions historiées. Réalisées en peinture, mosaïque ou sgraffite, elles ornent le tympan du portail d'entrée et représentent souvent le saint auquel est consacrée l'église comme à Bernes.



Église Saint-Martin de Roisel et son plan © J. Halâtre et ADS

L'église Saint-Martin de Roisel située dans la perspective de la place, domine, par la verticale de son clocher, la place centrale de la ville qu'elle partage avec l'hôtel de ville et la salle des fêtes. Elle est située sur un îlot nodal vers lequel convergent, comme des vecteurs de force, les axes majeurs de circulation.

A Fresnes-Mazancourt, en dépit des dimensions de la place, l'architecte Louis Duthoit conçoit une perspective urbaine puissante, utilisant l'église comme élément majeur de la composition. La mairie est reléguée au second plan, tant par son emplacement que par son architecture.

Le dialogue entre ces deux édifices symboliques de la commune, l'église et la mairie, est beaucoup plus équilibré à Poeuilly, malgré l'apparence imposante de la façade ouest de l'église. L'espace public naît de leur rapport.



Église de Fresnes © J. Halâtre

A Moislains et à Brie, les deux édifices sont mis en valeur par des compositions similaires et différentes à la fois. Dans les deux cas, l'accès à l'église se fait par un escalier monumental. À Moislains, celui-ci participe à la création d'une perspective accélérée qui augmente l'impression d'espace. À Brie, en revanche, l'église tourne le dos à la place publique. A Templeux-le-Guéard l'accès au temple protestant se fait également par un escalier. De taille modeste et en brique, il est unique sur le territoire. Reconstitué en 1925, la présence d'un temple dans cette commune est attestée depuis le milieu du XIX^e siècle.

Malgré leur modernité évidente, exprimée à travers les matériaux et une vision épurée, l'architecture des églises ne rompt que rarement avec la tradition. Le dialogue avec le passé va d'une interprétation respectueuse des styles historiques à la création d'un nouveau langage architectural.



Église de Brie © J. Halâtre



Église de Ennemain © J. Halâtre

À Becquincourt, comme à Berny-en-Santerre, le projet de reconstruction s'inspire de l'architecture romane: la volumétrie des édifices est simple et lisible et la décoration est réduite au minimum. Les compositions mettent l'accent sur l'équilibre, ce qui renforce la note intimiste de cette architecture, la rendant dès lors appropriée pour les petites communautés. L'intérieur de la chapelle de Becquincourt présente une interprétation intéressante des charpentes romanes en bois, avec leurs décors rustiques peints.

À Assevillers et à Ennemain, les deux édifices misent sur le contraste entre la massivité de la tour-clocher et la ligne plus élancée du corps de l'église. La massivité du clocher apporte de la monumentalité et renforce le rôle de signal visuel. Les deux édifices se distinguent aussi par leurs matériaux. À Ennemain, l'architecte Jacques Debat-Ponsan fait alterner des assises de brique et d'enduit qu'il combine avec la verticalité du gothique, créant un jeu de tensions. À Assevillers, Duthoit interprète la tradition locale en associant le revêtement en moellon à la brique et l'utilise pour souligner les éléments de volume, rompant ainsi la monotonie de la composition.

À Longavesnes, Epehy et Villers-Faucon, ces trois édifices présentent des variations sur le thème de l'architecture religieuse néo-gothique. La composition la plus intéressante est certainement celle du chevet de l'église de Villers-Faucon: l'allègement progressif des volumes crée une sensation d'élancement. Les deux autres édifices, surtout celui d'Epehy, rappellent les modèles d'église de village proposés par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc au XIX^e siècle: compositions simples et claires, dominées par la verticale du clocher, mettant en valeur la rationalité des formes.

Jacques Debat-Ponsan s'est inspiré de Notre-Dame du Raincy pour la réalisation de l'église de Brie; un an seulement après l'achèvement de celle-ci, en 1923, il propose un plan qui reprend le modernisme dépouillé de l'église des frères Perret. Le corps central de l'église présente une volumétrie très simple, laissant à nu les parallélépipèdes des nefs. Chaque face du clocher est décorée de baies en forme de croix qui accentuent sa géométrie pure. La composition du chevet est plus complexe, superposant habilement les volumes de l'abside et de la sacristie. Si le plan intérieur est traditionnel (plan basilical), l'espace qui en résulte est surprenant par ses formes et sa nudité, issues d'une vision fonctionnaliste. Debat-Ponsan s'approprie les contraintes du béton préfabriqué et des fenêtres en bandeaux, empruntant le motif des claustras de l'église du Raincy. Le béton armé n'est pas laissé brut de décoffrage, comme au Raincy: à l'extérieur, il est couvert par des dalles en pierre agrafées, et à l'intérieur il est enduit.



Église de Villers-Faucon © Samuel Crampon

Après un premier projet de reconstitution à l'identique, en 1923, qui répondait aux attentes des élus, les architectes, Armand Rischmann et Louis Houblain, imposent en 1932 une vision différente pour l'église Saint-Rémi de Devise. Les architectes exploitent le symbolisme de la croix qui domine la composition générale. Les volumes se dégagent avec clarté. La modernité de ce projet réside dans l'économie des moyens employés. La décoration, réduite au minimum, résulte surtout des qualités de texture et de coloris propres aux matériaux employés que sont la brique et le béton.

A Chaulnes, l'église (1926-1930) conçue par l'architecte Godefroy Teisseire est un chef-d'œuvre d'inventivité décorative. La brique est déclinée selon des schémas très divers qui restent toutefois discrets sans charger la composition. La géométrie plus nette du béton qui dessine les claustras et les roses, rappelle l'esthétique gothique. Elle contraste avec le tracé sinueux des sgraffites aux motifs végétaux, conçus par Dominique Aldighieri.



Église de Devise © J. Halâtre

3-4-3 les édifices publics

A chaque édifice public ou presque et selon sa fonction, correspond un programme architectural spécifique. La Reconstruction innove dans la réalisation de ces programmes. Ceux qui sont associés au pouvoir de l'État sont les plus représentatifs. Le plus souvent, ces édifices font appel aux grands styles historiques (gothique, Renaissance...), afin de souligner leur prestige. C'est le cas de la sous-préfecture de Péronne de l'architecte Maurice-Charles-Lucien Martineau qui présente un bâtiment combinant régionalisme et historicisme. Le porche monumental, les colonnes, le toit mansardé et l'encadrement des fenêtres sont inspirés par l'architecture classique française. Les façades entièrement en brique, le bow-window et surtout la simplification de la composition traduisent sa modernité. Autre exemple, l'architecture du bâtiment du palais de justice à Péronne est très sobre et reprend des éléments issus de styles historiques: l'appareillage de style Louis XIII en brique rouge et chaînages en pierre, les grandes fenêtres à meneaux et à croisés, les lucarnes à volutes.

Hôtels de ville et mairies

Avec la Reconstruction, l'hôtel de ville devient encore plus l'emblème de la ville.

L'hôtel de ville de Péronne est de l'architecte Jacques Debat-Ponsan qui présente son projet dans *La Construction moderne de 1922-1923*. Il propose une réfection presque à l'identique de l'ancien hôtel de ville du XVI^e siècle avec à l'intérieur de l'édifice, une interprétation simplifiée de la décoration d'origine.

L'hôtel de ville de Ham des architectes Brassart-Mariage père et fils combine des éléments des grands styles historiques français pour le prestige, avec des éléments de l'architecture de la région pour la note locale.



Hôtel de ville de Ham © J. Halâtre



Mairie de Nesle © J. Halâtre

Celui de Nesle de Gabriel Sibilot est tout comme à Ham, d'une architecture qui associe des éléments historiques, appareillage en brique de style Louis XIII, au vernaculaire local, pignons à redents, beffroi. En revanche, la composition épurée et la prédominance des larges baies sur la façade principale lui donnent un caractère résolument moderne.

À Chaulnes, les architectes P. Jupin et A. Pilet présentent un nouveau projet regroupant, sous le même toit, plusieurs fonctions : cabinet du maire, justice de paix, salle des fêtes, salon de musique. La composition symétrique de la façade est dominée par la verticale du beffroi. Les grandes baies en arcade auraient dû éclairer une salle des fêtes qui n'a pas été réalisée.



Mairie de Wiencourt © J. Halâtre

L'architecture des mairies de campagne est encore plus diversifiée que celle des hôtels de ville. Dans les villages plus petits, la mairie et l'école sont parfois regroupées, ce qui détermine une forme architecturale distincte. De dimensions plus réduites, les mairies de campagne affichent une composition plus pittoresque, mise en valeur par des éléments de l'architecture vernaculaire.

Qu'il s'agisse des mairies écoles d'Ablaincourt et d'Omiécourt réalisées par les architectes A. Hunot et F. Chorein, ou encore de la mairie école d'Assevillers de Louis Duthoit, les compositions les plus typiques sont symétriques, avec un avant-corps central plus élevé. Mais la symétrie, rarement parfaite, contribue à rendre les façades plus dynamiques.



Mairie de Villecourt © J. Halâtre

Quelques architectures de mairies de campagne copient celles des hôtels de ville, comme à Epehy. L'alternance des assises en brique et plâtre, le petit pignon flamand et, surtout, le pseudo beffroi couronné d'une haute flèche rappellent les modèles urbains.

Parfois, l'architecture peut être très simple, à peine différenciée par rapport à celle des maisons. La mairie école de Fresnes-Mazancourt reprend un schéma architectural à la mode à l'époque, dérivé du vernaculaire : pignon coupé et toit à demi-croupe, entrées protégées par des petits auvents. Seul le fronton à redents distingue la petite mairie de Cizancourt d'une habitation du village.



Mairie d'Epehy © J. Halâtre

Édifices culturels et de loisirs

Après la guerre, les édifices publics dédiés à la culture et aux loisirs suivent deux modalités : la restitution ou la reconstruction proprement dite. On restitue les bâtiments prestigieux, le musée de Péronne et le théâtre de Ham, et on en construit de nouveaux plus modestes, comme les salles des fêtes. Cette dernière catégorie apportera les innovations les plus intéressantes sur le plan architectural et surtout technique et constitue un nombre conséquent de bâtiments sur le territoire. Lors de la Reconstruction, les architectes adoptent des procédés de construction novateurs, qui répondent le mieux aux besoins spécifiques – large espace de réunion, permettant de rassembler toute la population. Ainsi, les voûtes en ciment se généralisent. L'architecture des salles des fêtes est simple en général ; seule la façade principale est décorée d'un fronton, souvent « flamand », et de motifs en plâtre comme à Roisel et Proyart.

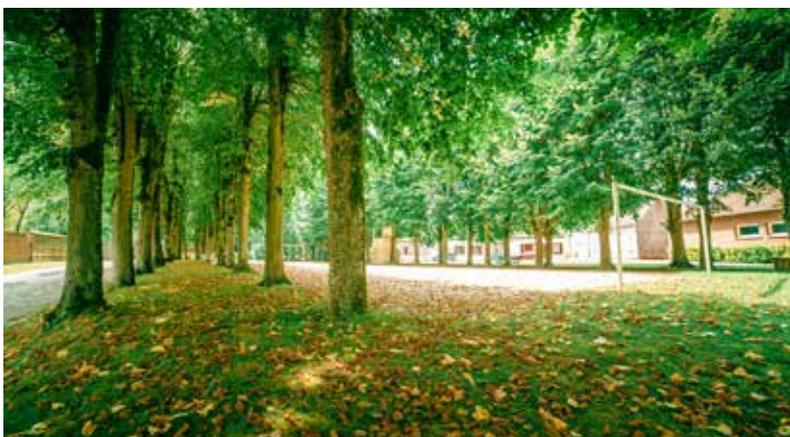
Le théâtre de Ham est construit en 1906 par l'architecte Joseph Cherier, adoptant une architecture Néo-Renaissance. Détruit pendant la guerre, l'édifice est restauré de 1922 à 1927 par l'architecte Henri Brassart-Mariage.

L'ancien vélodrome de Quinconce (sur les terrains de l'hospice de Péronne) était aménagé pour un concours hippique annuel. Après la guerre, l'architecte Darcourt dessine des tribunes hippiques dotées d'une structure légère et d'une silhouette pittoresque.

Les places et les mails sont à la fois des lieux de partage et de prestige des villes et des villages ainsi que de loisirs. Le jeu de Longue Paume qui remonte au XIII^e siècle, est une spécificité culturelle du territoire. Les terrains sont installés non loin des places bien souvent et permettent la sociabilité. La Première Guerre mondiale met un coup d'arrêt à ce sport. Dès la Reconstruction, la majorité des villages recrée ces terrains de pratiques sportives comme à Chaulnes, Péronne, Rosières-en-Santerre, Foucaucourt-en-Santerre, Proyart... A Péronne, les terrains sont réinstallés là où ils étaient avant-guerre, soit au Quinconce. Ce jeu est toujours pratiqué aujourd'hui et le titre national est bien souvent remporté par une commune du territoire.



Salle des Fêtes d'Herbécourt © J. Halâtre



Guillaucourt © J. Halâtre

Ecoles et collèges

À Becquincourt, l'édifice de l'école primaire, composé d'une seule salle de classe, d'un vestiaire et d'un lavabo, est plus modeste que le logement de l'instituteur. Les écoles du milieu urbain, surtout les collèges et les lycées, nécessitent des compositions plus recherchées. À la complexité du plan s'associe une décoration plus riche. Pour le collège de filles à Péronne (aujourd'hui disparu), l'architecte Jacques Debat-Ponsan imagine un plan en L; ses façades sont égayées par le jeu de la brique et par des petits pignons flamands, censés exprimer le caractère régional de l'édifice.

Là où les conditions le permettent, les écoles sont séparées. A Epehy, l'école de garçons et celle des filles sont de part et d'autre de la rue. Les deux édifices se ressemblent, à l'exception du préau de l'école de garçons, plus développé.

Même si elle est diversifiée et particulière, l'architecture scolaire de la Reconstruction emploie un vocabulaire similaire à celui des édifices administratifs. Des éléments utilisés pour les mairies et hôtels de ville se retrouvent également dans la composition, comme le beffroi du collège de garçons de Péronne et les pignons flamands des écoles communales de Roisel. La concertation du vocabulaire architectural exprime la spécificité régionale, mais offre aussi une image cohérente de la République.

Bâtiments de santé et de l'assistance publique

L'hôpital-hospice de Péronne était construit en pleine ville. Entièrement détruit au cours de la guerre, il est reconstruit, suivant l'avis de la Commission hospitalière, aux Bois de Quinconce sur un terrain de 9,6 hectares. Cet emplacement en pleine nature correspond aux théories hygiénistes développées à l'époque. L'ensemble reconstruit de 1927 à 1930 est constitué de neuf pavillons réunis par des galeries souterraines et est complété par un jardin d'honneur et un potager. L'architecture, sobre et rationnelle, emploie la décoration avec parcimonie: pignons «flamands», jeux ornementaux de brique.

L'hôpital de Ham, à l'origine hôpital-hospice-orphelinat, forme un ensemble plus restreint. En revanche son architecture est plus riche, mettant à profit les principes du régionalisme et les schémas décoratifs de l'Art Déco. Le pavillon central avec son auvent et son fronton-beffroi s'inspire de l'architecture vernaculaire, tandis que le pavillon d'entrée exploite le géométrisme de l'Art Déco, avec l'inscription en mosaïque, l'encadrement du portail...



École de Croix-Moligneaux © J. Halâtre



École de Bouchoir © J. Halâtre

École d'Ablaincourt-Pressoir © J. Halâtre



©J. Halâtre Hôpital de Ham



Les transports

Après la fin des combats, le tourisme des champs de bataille connaît un véritable essor. Des voyages sont organisés à l'initiative des associations d'anciens combattants et surtout des professionnels du tourisme qui proposent des circuits mêlant traces de guerre et patrimoine historique local. Le terrain a été préparé durant la guerre par une clientèle de privilégiés comme H.G. Wells dont les récits et comptes rendus ont joué un rôle essentiel pour le front et l'arrière. Les compagnies de chemins de fer comme celle du Nord proposent des «pèlerinages» avec la création de trains spéciaux comme la ligne au départ de Paris en direction de Montdidier, Chaulnes, Péronne, la région de Cléry, Curlu et Maurepas.

Les gares sont considérées comme des bâtiments essentiels de la reconstruction du pays. Petites ou grandes, elles relient les régions et constituent des portes d'accès dans les localités. Construite dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la gare de Doingt est remplacée par un nouvel édifice en 1909. Celui-ci est détruit pendant la guerre, mais son architecture pittoresque, hautes toitures avec aisseliers en bois, petit pignon avec horloge, est refaite dans le même style en 1921-1922. La gare de Chaulnes présente une architecture modeste du côté rue; en revanche, du côté des quais, elle présente une belle structure métallique. A l'intérieur, les mosaïques datent de sa construction, ainsi que les bancs fixes. A Ham, la gare est ouverte en 1929. Une fresque présentant l'histoire de la ville et son évolution industrielle est peinte dans la salle des voyageurs. A Nesle, la salle d'attente est construite de manière très économique: de la brique et une structure métallique. L'expression architecturale est également très simple, avec des ornements géométriques de brique peinte en blanc.

Les édifices industriels et commerciaux

Les magasins de commerce représentent un important domaine d'activité. A la campagne comme en ville, ils revêtent une forme d'architecture particulière adaptée à leurs fonctions. A Ham, la boutique de coiffeur, l'habitation et la boutique de boucher sont conçues par l'architecte C. Paquet. Ces exemples sont publiés dans le périodique *L'Architecture Usuelle*, en 1927. Les projets ont en commun leur caractère économique, les solutions pratiques de l'agencement, ainsi que leur décoration qui exalte l'emploi de la brique. L'architecture emprunte à l'Art Nouveau, (baie en anse de panier) et à l'architecture rurale traditionnelle (petites lucarnes couvertes en bois).

Situé sur la place centrale de la ville de Nesle, un ancien magasin présente une composition symétrique rythmée par la verticale de la travée centrale, couronnée d'un fronton triangulaire. Sa riche décoration mêle les techniques de la mosaïques et de la sculpture, ainsi que



Pèlerinage © Col.Privée



Garage Renault de Péronne © C. Decrouy PETR

divers ornements, tels des consoles classicistes ou des motifs géométriques et floraux Art Déco.

Les garages se multiplient après la guerre en raison du succès que connaît désormais l'automobile à l'exemple de celui de Péronne, qui adopte un vocabulaire architectural géométrisé inspiré de l'esthétique Art Déco.

Les cafés sont également remarquables. Lieux de commerce et de sociabilité, leurs façades se parent généralement d'une décoration plus marquée qui fonctionne comme une signalétique. À Dompierre, la façade de l'édifice est animée par la présence de la double lucarne. Des fleurs en céramique bleue vernissée ponctuent les linteaux des baies.

Le tourisme qui se développe après la guerre engendre un vocabulaire architectural spécifique. L'Hostellerie du Vieux-Nesle à Nesle adopte une composition nourrie de l'architecture vernaculaire. Elle articule des volumes de différentes hauteurs riches en détails décoratifs comme de larges baies en arc de cercle, pignon en pan de bois, lucarnes. Situé en face de la gare, l'ancien hôtel Cambo à Chaulnes est imposant par sa composition

symétrique, dominée par l'avant-corps central couronné d'un pignon flamand à redents et par la monumentalité de son entrée, flanquée par deux paires de colonnes. Cet effet d'ensemble est complété par l'appareillage rustique du socle en pierre. Le vocabulaire éclectique de l'Hôtel de France à Ham de dimensions relativement réduites a probablement été dicté par la proximité de l'hôtel de ville reconstruit selon une vision historiciste.

L'architecture des établissements industriels obéit à des règles différentes des autres bâtiments professionnels. Il s'agit, tout d'abord, de créer un cadre fonctionnel pour le travail. On accorde une attention particulière aux matériaux et techniques de construction.

A Hombleux, la râperie de taille relativement modeste, aujourd'hui transformée en entreprise de transport, alimentait l'usine de Ham et la distillerie de Nesle en jus de betteraves, par canalisation souterraine. L'architecture du bâtiment central est de belle facture : elle tire profit de l'appareillage en brique rouge et interprète de manière très stylisée le vocabulaire médiéval du néo-roman.



Café du Vermandois © C. Decrouy PETR



Café du Dompierre © Sphynx



Ancien hôtel Cambo de Chaulnes © Sphynx



Sucrierie d'Eppeville © J. Halâtre

La sucrierie de l'architecte Georges Lisch à Eppeville est un exemple très cohérent d'établissement industriel accompagné d'une cité ouvrière. Adeptes de l'architecture régionaliste, ils interprètent l'héritage local dans la perspective de l'architecture moderne. Tout l'ensemble porte ce cachet: le bâtiment de la direction, la cantine-restaurant, l'habitation du directeur, les maisons de la cité et, plus particulièrement, l'usine avec sa forme épurée. Le décor de la partie supérieure de la façade est dans l'esprit Art Déco. Il joue des qualités décoratives de la brique, mais utilise également la céramique vernissée.

L'ancien moulin, fondé vers 1870 à Péronne, a été transformé en minoterie en 1921-1928. L'établissement est aujourd'hui désaffecté. L'architecture en béton affiche une volonté moderniste: netteté des volumes, géométrisme et fonctionnalité. Particularité de l'architecture moderne, les bâtiments sont tous couverts de

terrasses. Les balustrades en béton qui entourent ces dernières sont inspirées par l'Art Déco.

La râperie à Cartigny est un ensemble remarquable comportant, en dehors de l'usine, un logement patronal, une conciergerie et des maisons d'ouvriers. L'usine, en briques rouges et charpente métallique apparente, est ornée de motifs décoratifs en briques blanches; les initiales S et V font référence au nom de l'établissement: Société Vermandoise de Sucrierie. Les habitations déclinent, selon des degrés variés de complexité, la tradition architecturale locale.

La brasserie Lempereur à Epehy était déjà en fonction à la fin du XIX^e siècle. Elle a été reconstruite avec les dommages de guerre perçus. La pureté volumétrique de la tour lui confère une certaine monumentalité. Un petit fronton en béton, portant le nom «brasserie» en lettres ornées, apporte une touche décorative à la composition.



Sucrierie de Cartigny © C. Decrouy PÉTR



3-4-4 Architecture domestique

Là où les maisons nécessitaient une réfection totale, des modèles types sont proposés aux propriétaires. D'autres typologies plus élaborées sont utilisées par des entrepreneurs, voire des architectes, pour la reconstruction des maisons.

Les modèles types sont très simples à la fois sur le plan de la composition et sur celui de la décoration. Le modèle de base comprend uniquement deux pièces et un vestibule; il peut être développé dans différentes versions, allant jusqu'aux compositions plus complexes. Les versions les plus modestes, peuvent être égayées par l'emploi décoratif de la brique qui souligne, comme à Ginchy, par exemple, la corniche et les encadrements des fenêtres et des portes.

La typologie la plus prisée est celle du cottage, déclinée en compositions souvent pittoresques, comme à Heudicourt. Quant aux lignes épurées, comme à Driencourt, elles témoignent d'un goût pour une architecture plus moderne.

De tels exemples sont également visibles à Sancourt, ou encore à Monchy-Lagache. La typologie du cottage est très à la mode, et touche toutes les catégories d'habitations. Une maison de maître à Quivières, située rue de Nesle, l'exploite habilement, jouant sur le contraste des matériaux et sur le caractère vernaculaire de quelques éléments (lucarnes, pignon, auvent du porche d'entrée).

Le logis de la ferme Martin Tempête située à Misery, initialement en brique, est recouvert d'un appareillage de pierre meulière plaquée, tout comme les bâtiments de l'entrée. Sa composition est simple, marquée par un avant-corps dissymétrique coiffé d'un pignon coupé. Quant au bow-window au rez-de-chaussée de cet avant-corps, il est doté d'un ample auvent.

La maison de maître de la ferme Saint-Simon située à Falvy a été réalisée par Jacques Debat-Ponsan. Elle compte parmi les exemples d'architecture résidentielle les plus intéressants de la Reconstruction picarde. Elle associe modernité, volumétrie simplifiée, jeu décoratif des briques, garde-corps géométriques, bow-window et tradition: le petit front demi-circulaire et l'auvent de l'entrée interprètent habilement le style baroque des Flandres voisines, enrichissant une composition par ailleurs austère.

La ferme du Gouvernement à Moislains de l'architecte Daniel Roguet présente une maison de maître placée dans l'axe de l'entrée, au centre de l'aile principale. Son architecture est simple mais non dépourvue de fantaisie, avec la lucarne centrale et le bow-window du bureau. La laiterie, la laverie, la buanderie et la cuisine du personnel sont groupées près de la maison, comme dans le projet-modèle de Charles Letrosne, afin que la fermière puisse les surveiller. La plateforme à fumier et la citerne à purin



Maison type © ADS



Monchy-Lagache © J. Halâtre



Maison de maître à Falvy © Sphynx

sont, comme dans toutes les fermes modernes, groupées; deux cabines de WC y sont accolées afin d'utiliser la même fosse. La grange est située à l'emplacement habituel, juste à côté du portail, afin d'en faciliter l'accès. Le hangar est de grandes dimensions, afin d'abriter plus de machines.

Le pigeonnier est un élément habituel de la ferme picarde. Les architectes de la Reconstruction exploitent l'aspect pittoresque du pigeonnier et déclinent avec inventivité sa verticale qui rythme l'ensemble de la ferme. A la ferme de Canisy à Hombleux la forme robuste du pigeonnier rappelle l'ancienneté de cette ferme. Il dialogue avec les tourelles cylindriques qui flanquent l'entrée du logis. Le pigeonnier de la ferme de Bernes, qui enjambe le corps de la grange, est une autre interprétation des formes médiévales. Il est décoré de bandes lombardes et coiffé d'un petit campanile à horloge. C'est un très bel exemple de pigeonnier qui surmonte le portail d'accès à la propriété de la ferme de Puzeaux. Sobre, il est égayé par le double toit et par le faux pan de bois blanc qui contraste avec le rouge de la brique.

Depuis la fin du XIX^e siècle, l'habitat social intéresse à la fois hygiénistes, architectes, édiles et patronat. La Reconstruction favorise le développement de tels programmes comme à Dompierre où la cité jardin a été construite en plusieurs étapes. Les maisons jumelles témoignent du caractère économique de cette opération: dérivée de l'architecture vernaculaire, leur expression est réduite au minimum bien que rehaussée de petits portails pittoresques.

A la cité Germaine d'Eppeville, Georges Lisch s'inspire non seulement de l'architecture locale, mais également des réalisations anglo-saxonnes. Il imagine la cité Germaine comme un quartier verdoyant dans lequel il place vingt-six maisons jumelles qu'il appelle « chalets », disposant chacune d'un jardin de 14 ares. Le lotissement, desservi par quatre rues, est doté d'un terrain de sport.



Cité Germaine d'Eppeville © PETR

À Villers-Faucon, la cité jardin dessert la sucrerie de Sainte-Emilie. Les habitations ouvrières s'intègrent à un ensemble formé de bâtiments industriels et de maisons de contremaître. L'architecture s'inspire des références locales, comme les toitures articulées par le jeu des lucarnes, les pignons coupés ou encore les petits auvents à l'entrée. Les façades en briques rouges sont décorées de motifs géométriques en brique blanche.

Plusieurs typologies déjà existantes s'imposent pour les maisons de ville. De la réfection de la maison jusqu'à la reprise des modèles anciens prestigieux, comme celui de l'hôtel particulier, l'éventail des formes architecturales revisitées à l'occasion de la Reconstruction est vaste. De l'autre côté, les nouvelles formules sont aussi riches, proposant des solutions variées, du cottage pittoresque aux lignes épurées Art Déco.

La maison qui s'élève à côté de la restitution à l'identique de la maison natale du Général Foy, place de l'Hôtel de ville à Ham, offre une autre vision de la relation avec la tradition architecturale. Œuvre de l'agence des architectes Brassart-Mariage, père et fils, elle propose une interprétation libre des modèles du passé, tout en respectant la touche locale.

A Péronne, à l'angle de l'avenue Charles Boulanger et de l'avenue du Général Leclerc, la maison compte parmi les réalisations les plus modernes de la Reconstruction dans la Somme. Même si l'architecte et le commanditaire tombent d'accord sur une typologie nouvelle, il est rare de trouver de tels édifices adoptant un modernisme poussé, qui s'apparente ici au cubisme.

La rue Saint-Sauveur de Péronne est un exemple de l'inventivité et de la diversité de l'architecture de la Reconstruction. Tout comme dans la rue Joliot-Curie de Doingt-Flamicourt, de nombreux architectes comme Castex; Debat-Ponsan; Tesseire... ont projeté les plans de reconstruction de nombreuses habitations de type villas où les styles se mélangent et s'accordent dont voici quelques exemples: 39 rue Joliot-Curie, style anglo-normand, meulière, 41 rue Joliot-Curie style Art Déco, 43 rue Joliot-Curie pittoresque, 44 rue Joliot-Curie régionaliste, arcs décorés de céramiques, 48 rue Joliot-Curie régionaliste, faux pan-de-bois, 55 rue Joliot-Curie régionaliste en meulière, 62 rue Joliot-Curie régionaliste en meulière.



Maisons à Doingt © Sphynx

3-5 Patrimoine mémoriel

Monument commémoratif du Désert des Protestants

La boîte à Cailloux (IMH 7/05/2007) est le berceau des Eglises de culte protestant du secteur situé entre Saint-Quentin et les villages du nord-est de la Somme. Le culte est célébré dans cet asile naturel pendant cent ans, de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 jusqu'à la Révolution. Ce vallon resserré, ancienne carrière de pierres, long de 60 mètres, était autrefois couronné de forêts. Un monument commémoratif inauguré en 1934 témoigne de l'histoire de ce lieu où se tenaient « les assemblées du désert ». Si ce monument ne présente pas d'intérêt architectural, il est le symbole de tout un pan de l'histoire de France, où la religion prétendue réformée s'implante vigoureusement dans le secteur entre Le Cateau, Péronne et Saint-Quentin, avec notamment les communes d'Hesbécourt et de Templeux-le-Guéard.



Monument Marin Delpas © J. Halâtre

Monuments de la guerre de 1870

En souvenir de la guerre de 1870, le monument de Ham inauguré le 12 décembre 1871, rappelle la prise de la ville par l'armée du Nord et la seule capitulation prussienne lors de cette guerre. Ce monument est dédié à la mémoire des soldats de l'Armée du Nord qui ont combattu pour la défense nationale. Il fait aujourd'hui l'objet d'une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.

Péronne est assiégée du 28 décembre 1870 au 9 janvier 1871. Le marin Delpas est tué à 21 ans par un obus ennemi. Il devient alors le symbole de la résistance de Péronne. La municipalité charge l'architecte A. Castex d'édifier un premier monument pour Delpas, inauguré le 18 juillet 1909, dans la rue du même nom. En bronze, il représente un jeune marin prêt au combat, fusil dans les mains. Sur le

socle de la statue on peut lire «Au Marin Delpas – Fusilier Marin du dépôt de Brest, né à Lugan Tarn le 19 avril 1849, tué sur son canon le 29 décembre 1870». Le mur formant le fond du monument porte dans sa partie supérieure, en lettres capitales, l'inscription «Défense de Péronne 1870-71». La statue est démontée par les Allemands pour être fondue entre 1914 et 1917. Ce n'est qu'en 1932 que la municipalité décide de rendre à Delpas sa place dans la mémoire des Péronnais, en s'adressant pour cela au sculpteur amiénois Albert Roze. Une nouvelle statue en pierre est replacée officiellement sur le socle d'origine en août 1933. Le marin Delpas se présente désormais comme frappé au cœur et s'appuyant sur un canon.

Sur la commune de Poeuilly, frontalière avec le département de l'Aisne, un monument est également présent faisant référence à cette même guerre.

La guerre 1914-1918 : les cimetières militaires

La Première Guerre mondiale laisse dans le paysage du Santerre Haute Somme de nombreux cimetières provenant des trois nations belligérantes. Les services du Ministère de la Défense sont chargés de l'entretien des nécropoles françaises, remarquables d'homogénéité et de sobriété. Elles comportent systématiquement des ossuaires et un mât où flotte le drapeau français. Les morts pour la France sont regroupés dans les nécropoles nationales, comme à Lihons où 6 581 corps reposent provenant d'autres cimetières environnant.

La nécropole nationale de Moislains est un lieu unique en son genre. Ce cimetière des Charentais rappelle les violents combats qui ont eu lieu dans ce secteur contre l'armée allemande le 28 août 1914. Plus de 800 réservistes charentais tombent au champ d'honneur. La nécropole de Moislains a recueilli les corps de 465 soldats morts pour la France, dont 366 reposent en ossuaire. Une centaine d'autres identifiés reposent de chaque côté de l'allée centrale qui mène au monument. Depuis le 29 août 1924 la commune organise une cérémonie en souvenir des combattants issus du département de Charente.



Heudicourt © J. Halâtre



Rancourt © J. Halâtre

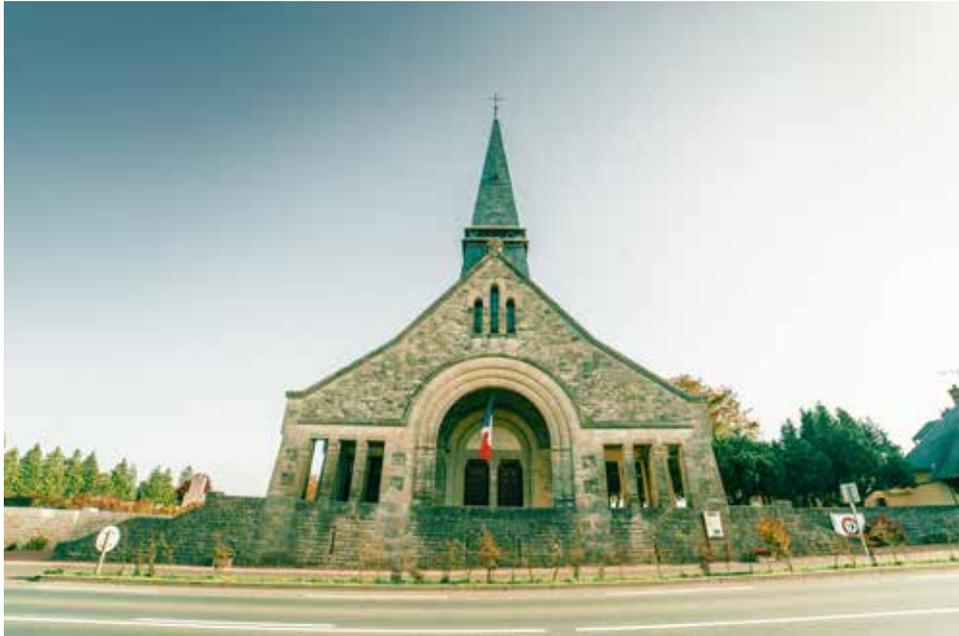
La plus importante des nécropoles allemandes de la Somme est située à Vermandovillers. Édifiée par la France en 1920, elle rassemble 22 632 corps de soldats pour l'essentiel morts au cours de la bataille de la Somme, en 1916, ainsi qu'au cours de l'offensive allemande en Picardie de mars 1918 et de la contre-offensive alliée débutée le 8 août de la même année. Des 9 455 soldats qui reposent dans des tombes individuelles, 379 n'ont pu être identifiés. Les 13 200 autres reposent dans quinze ossuaires.



Beaufort en Santerre © J. Halâtre

Les Britanniques n'ont pas fait le choix du regroupement, ce qui explique la multitude de petits cimetières sur le territoire. Chaque État donne à chaque homme une tombe individuelle. La majorité des cimetières comprend la « croix du sacrifice » sertie d'un glaive et la « pierre du souvenir » citation de « l'Ecclesiasticus » « *Their names liveth for evermore* » (« Que leur nom vive à jamais ») et presque toujours un abri pour les visiteurs.

Deux sites (IMH 28/03/2017) présents sur le territoire ont été sélectionnés dans le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front ouest) ». Le premier situé à Longueval comprend le Mémorial national sud-africain et le cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery ». Emblématique de la bataille de la Somme, il s'agit du seul mémorial sud-africain et il témoigne du premier engagement militaire de ce pays. Il s'inscrit dans un environnement préservé et un ensemble paysager remarquable. Le second est le secteur mémoriel de Rancourt qui comprend : la nécropole nationale française et la chapelle du souvenir Français de Rancourt, le cimetière militaire du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » et le cimetière militaire allemand de Rancourt. Il s'agit de trois conceptions architecturales nationales différentes érigées dans les années 1920-1930. L'unité funéraire symbolique des trois mémoires est garantie par la co-visibilité des biens dans un environnement rural préservé. Plus de 20 000 combattants sont inhumés dans ces trois cimetières.



La chapelle du souvenir Français de Rancourt © J. Halâtre

Les monuments aux morts

Les monuments aux morts sont un phénomène massif et spontané pour la plupart. Leurs emplacements sont fixés à l'avance sur les plans de la reconstruction. Dans certains bourgs, ils ont même été construits au milieu des ruines. Le Progrès de la Somme du 6 octobre 1921 met en relief cette hâte à honorer les morts. Les diverses thématiques sont présentes sur le territoire. Des monuments patriotiques avec la présence d'un poilu ou plus sobres par la présence d'une stèle ou d'un obélisque, à ceux présentant une figure féminine soit en deuil soit une allégorie de la victoire...

En 1922, la commune de Rosières-en-Santerre inaugure le 1^{er} novembre son monument aux morts à proximité de l'église. Réalisé par Auguste Carvin, le monument est en pierre blanche. Il est composé d'une stèle en trois parties : au milieu, le nom des morts, à gauche et à droite deux bas-reliefs représentent la mère et l'épouse agenouillée et en pleurs. Au revers, figurent un semeur et une sépulture surmontée d'une croix et d'un casque. Dressé au milieu de la stèle, un soldat, visage levé, a la main posé sur la poitrine.

Autre monument réalisé par Auguste Carvin, celui de Guillaucourt est inauguré le 22 octobre 1922. Situé près de l'église paroissiale, le monument a été élevé par Teisseire, entrepreneur à Vichy, sous la direction de Paul Martin, architecte à Guillaucourt, avec la collaboration d'Auguste Carvin pour la sculpture. La clôture qui isole le monument de l'espace public est formée de piles en forme d'obus reliées par des chaînes. Le monument présente la forme d'un obélisque devant lequel est placée une statue en calcaire présentant une dame en deuil sur un socle. Des inscriptions sont présentes sur l'obélisque : GUILLAUCOURT / A SES ENFANTS / MORTS POUR / LA FRANCE / 1914-1918 / 1939-1945.

À Proyart, le monument présente le poilu triomphant. Sous un arc de triomphe le poilu se tient debout, le pied appuyé sur un casque allemand. Parmi les allégories représentées, celle de la France victorieuse, couverte du bonnet phrygien et d'une couronne de laurier, accueille dans ses bras un soldat tenant son drapeau et une branche de laurier. Ce monument a été offert par la ville de Cognac, marraine de guerre de Proyart, et par l'industriel François donateur du terrain et qui possédait alors le château situé en face de l'arc de triomphe. Il s'agit d'un modèle du catalogue Gourdon, mais si coûteux (320 000



Monument aux morts de Proyart © C. Decrouy PETR



Monument aux morts de Péronne © C. Decrouy PETR



Monument aux morts de Devise © J. Halâtre

francs) que l'arc de triomphe de Proyart est le seul exemplaire érigé par les Marbreries Générales. Il est inauguré par le général de Castelnau le 28 septembre 1924.

Le monument aux morts de Péronne est impressionnant. Il fait l'objet d'un concours organisé par la ville en 1925, remporté par l'architecte Louis Faille en collaboration avec les sculpteurs Paul Auban et Paul Theunissen; le groupe sculpté central, la Picarde maudissant la guerre, est exécuté par Auban. Le monument est inauguré le 20 juin 1926, et le groupe sculpté de Auban devient vite célèbre. Une paysanne assise devant le corps d'un soldat mort tend le poing devant elle dans un geste de malédiction. Deux bas-reliefs en bronze sont également présents. L'un présente une scène historique et raconte le siège de 1536 et met en scène l'héroïne de Péronne Marie Fouré. L'autre présente une scène de la Grande Guerre où des soldats français regardent la ville de Péronne en arrière-plan.

Le monument aux morts de Devise a probablement été réalisé par le sculpteur Wallon. Il est constitué d'un décor mural en applique, sur la façade de l'école communale tournée vers la place. Accompagné d'un petit emmarchement, et de 2 jardinières, le monument se compose d'un fond architectural mural en ciment peint portant en incision les lettres de l'inscription «ils sont morts», flanqué de deux pilastres portant des urnes et de trois sujets d'applique en bas-relief en fonte se détachant par leur peinture sombre sur le fond clair: une figure de femme, dans l'axe, incarnant la commune de Devise, figée dans une posture droite à la verticalité accentuée, élève au-dessus d'elle une pancarte avec l'inscription «pour la paix» qui vient compléter l'inscription précédente. De part et d'autre, deux groupes, figurant des jeunes femmes et des enfants, l'encadrent.

D'autres monuments mémoriels

A Chaulnes, un monument particulier rend hommage à la Croix-Rouge Américaine qui a beaucoup aidé les populations sinistrées de la Somme. A côté d'une représentation d'arbres brûlés et d'une église détruite, une infirmière protège dans ses bras un jeune enfant. À l'image des dévastations de la guerre, s'oppose celle de l'espoir de la Reconstruction.

A Flaucourt un monument allemand a été érigé entre octobre 1914 et fin juin 1916 (IMH 15/11/1999). De forme rectangulaire à sa base, il mesure environ 6 mètres de long, 1 mètre de large et 4 mètres de haut en son milieu. Son sommet imite la forme d'un toit. Il est construit en briques provenant de la région. La disposition des briques imite une clef de voûte qui donne l'illusion que des rayons s'échappent vers le haut. On peut lire sur la plaque: «ZUR EHRE DER FÜR KAISER UND REICH GEFALLEN DEUTSCHLANDS» ce qui signifie «Pour l'honneur des fils de l'Allemagne tombés pour le Kaiser et l'empire». Il s'agirait d'un monument commémoratif funéraire rare et marquerait l'emplacement d'un ancien cimetière, où les sépultures ont dû, soit être regroupées dans une nécropole plus importante, soit rapatriées en Allemagne. Clairement patriotique, ce monument honore les victimes et signale que ces « fils d'Allemagne » se sont sacrifiés pour leur mère patrie et leur souverain.



Monument de la croix rouge à Chaulnes © PETR

Érigé en 1961 et destiné à un mort en particulier, le monument du Prince Murat, mort pour la France le 21 août 1916, est situé à Lihons et porte sur sa stèle les origines impériales dont un aigle qui surmonte le tombeau.

Une petite dizaine de stèles liées aux lieux de mémoires aéronautiques rappellent les batailles aériennes de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ainsi que le souvenir d'aviateurs morts étrangers ou français. Celle de Doingt-Flamicourt, est située dans l'emprise de l'ancien aérodrome de Doingt qui s'étendait alors de part et d'autre de la rue Lamartine.

En 1987, un monument a été érigé pour commémorer la bataille de Tertry de 687. Jacques-Victor André est le sculpteur de cette œuvre qui présente deux éléments verticaux (blocs de pierre calcaire) qui symbolisent les belligérants: L'Austrasie et la Neustrie. Un élément triangulaire surmonte ces deux blocs figurant la réunion de ces deux royaumes suite à la bataille menée victorieusement par Pépin de Herstal, qui permet l'avènement des Carolingiens.

En 1992, le Conseil Général de la Somme commande la réalisation d'une sculpture monumentale à Albert Hirsch. Intitulée «Lumières d'acier», cette sculpture est un hommage rendu aux premiers aviateurs abattus au début de la Première Guerre mondiale. Elle est située entre les communes de Cléry-sur-Somme, Maurepas et Péronne, sur le rond-point d'accès à l'autoroute.

Fresques de la chapelle de Moyenpont à Marquaix

La chapelle de Moyenpont à Marquaix-Hamelet abrite des fresques représentant la vie de poilus. Peintes par Emile Flamant (18/01/1896- 1975) originaire de Bohain-en-Vermandois, ces fresques couvrent les murs de la chapelle. Totalement détruit en 1917, le monument a pu être reconstruit à l'identique en 1925 grâce au mécénat de la Baronne Perthuis de Laillevault qui utilise sa fortune personnelle.

Vitraux de Croix-Moligneaux et de Monchy Lagache

A Croix-Moligneaux le vitrail mémorial 1914-1918 présente trois scènes : le village

et l'église en ruine occupent l'arrière-plan, puis au centre une scène de bataille avec l'usage des gaz, et au premier plan un blessé est transporté sur un brancard et un autre soldat vit ses derniers instants au côté d'un aumônier. Il est écrit au bas du vitrail, « A ses enfants morts pour la France, la paroisse de Croix Moligneaux reconnaissante. »

A Monchy-Lagache un vitrail de Jacques Grüber a été réalisé dans le même esprit. Ce vitrail commémoratif fait également office de monument aux morts, et donne une liste de noms dans sa partie inférieure entre les dates 1914 et 1918. On peut lire ainsi, « enfants de Monchy-Lagache morts au champ d'honneur ».

3-6 Patrimoine de la Seconde Reconstruction

Quelques habitations notamment à Lihons ou encore quelques églises comme Foucaucourt-en-Santerre, Voyennes ou Estrées-Deniécourt datent de l'après 1945. La reconstruction de cette dernière est votée en 1947 et les travaux s'achèvent en 1959, réalisés par Marc Quentin, architecte amiénois. Cette église a été restaurée en 2014 par l'agence Astelle Architecture de Péronne. Intéressante par sa forme et l'emploi quasi exclusif du béton, elle baigne dans une lumière douce grâce aux pavés de verre présents sur les pans de la toiture. L'église de Foucaucourt-en-Santerre en béton et briques, présente un clocher-mur à trois baies et une nef unique. A Voyennes, le béton est à l'œuvre. Détruite en 1940, cette église reconstruite après 1945 est résolument moderne, et est sise sur son ancien emplacement.

L'église de Lihons présente d'extérieur une architecture simple en brique avec un décor varié. L'abside en cul de four sobre est agrémentée de quelques vitraux. Sur chaque transept, un jeu de trois lancettes présente des scènes de la Bible (l'arbre de Jessé, les évangélistes...). Signé François Chapuis, ces vitraux ont été réalisés en 1953.

La commune de Rosières-en-Santerre a été en grande partie détruite lors des bombardements de juin 1940. Un plan d'aménagement et de reconstruction de la commune est proposé par Emile Brunet, architecte urbaniste, et reconnu d'utilité publique le 13 avril 1944. Les plans de la rue du Niger, marraine de Guerre, dressés par les architectes Heulot et Boddecher, sont approuvés en 1949. L'hôtel de ville est reconstruit en 1953, ainsi que de nombreuses petites maisons ouvrières suivant la législation HBM. L'église de Rosières-en-Santerre datant de la Première Reconstruction a été fortement endommagée et est reconstruite en 1950.



Rosières-en-Santerre © J. Halâtre

3-7 Patrimoine mobilier

Le territoire compte 45 objets classés MH et 107 inscrits. 44 autres classements référencent des œuvres disparues ou détruites. L'ensemble du mobilier protégé concerne principalement du mobilier d'église ou ayant une référence religieuse: des peintures de saints, christ en croix, fonts baptismaux... comme ceux de l'église de Biaches datant du XIII^e siècle, ou encore des dalles funéraires comme celle de Jean seigneur d'Aubigny à Brouchy, datée du XIV^e siècle. Quelques éléments inscrits ou classés datent de la Première Reconstruction comme l'ensemble mobilier de l'église de Bernes réalisé par Pierre et Gérard Ansart.

Albert Roze a réalisé quelques sculptures sur le territoire. Citons notamment la statue de Lhomond à Chaulnes réalisée vers 1930 ou encore celle du marin Delpas inaugurée en août 1933. Deux monuments aux morts du territoire sont également de sa main, celui de Longueval et celui du Ronssoy. Autre sculpteur connu dans la Somme, Léon Lamotte a réalisé le blason de la mairie de Rosières-en-Santerre.

Maître de l'expressionnisme allemand, Otto Dix réalise entre 1920 et 1924, une œuvre dans laquelle il prône son anti militarisme, sa haine de la guerre dans un style pathétique et violent. Les 50 eaux-fortes présentées à l'Historial sont regroupées dans un des rares coffrets complets de la série Der Krieg (la Guerre): les autodafés des nazis ont en effet fait disparaître la presque totalité des 70 exemplaires édités à Berlin par Karl Nierendorf en 1924.



Otto Dix Historial

3-8 L'architecture contemporaine

Commandé par le Conseil Général de la Somme, l'Historial de la Grande Guerre de Péronne a été réalisé par l'architecte Henri-Edouard Ciriani pour l'ouverture de ce musée en 1992. Le musée contemporain est intégré au château médiéval du XIII^e siècle emblème de la ville.

En 1994, la gare TGV Haute Picardie, véritable élément structurant du territoire, est implantée à Ablaincourt-Pressoir à proximité de l'autoroute A1.

Le collège Béranger de Péronne a été réalisé à la demande du Conseil Général de la Somme par les architectes Pierre Bernard et Didier Debarge en 1999.

Parmi les projets de ces dernières années, le foyer d'accueil médicalisé à Harbonnières a été réalisé par le cabinet d'architectes Chartier Dalix en avril 2012. Ce bâtiment destiné à accueillir 36 résidents est conçu dans le double objectif de condenser

les circulations au profit de confortables espaces à vivre, et d'optimiser au maximum le linéaire de façades.

Le lycée professionnel JCA Peltier de Ham et son internat ont été restructurés et reconstruits en partie en 2012 par le cabinet d'architectes lillois Trace Architecture.



Lycée Peltier de Ham

En 2013, l'ancienne communauté de communes du Pays Hamois a créé à Ham un pôle culturel regroupant médiathèque, école de musique et auditorium. L'architecte Jacques Durville basé à Noyon a proposé d'inscrire ce projet dans le paysage existant. Une grande baie vitrée apporte de la lumière naturelle à la salle de lecture de la médiathèque ouverte sur le canal de la Somme.



La Nouvelle Scène – Est de la Somme (Nesle) © La Nouvelle Scène

Dernièrement en 2018, la piscine de Péronne a remplacé l'ancienne piscine tournesol détruite. Le projet a été porté par la communauté de communes Haute Somme.

Trois autres projets sont en cours de réalisation. A Nesle, une salle de spectacle, la Nouvelle Scène a ouvert ses portes en novembre 2019. Trace Architecture a été retenu pour ce projet commandé par la communauté de communes de l'Est de la Somme. En Haute Somme, la communauté de communes réalise la future gendarmerie ainsi que le futur pôle équestre à Péronne. Ces deux constructions qui devraient aboutir pour la fin d'année 2019 ont été ouvertes au public lors des Journées nationales de l'architecture en octobre 2019.



Des patrimoines issus d'une longue histoire, au passé souvent tumultueux et qui bien souvent s'inscrivent dans des paysages spécifiques.

Des paysages

- Patrimoines naturel et paysager issus d'une lente évolution géomorphologique depuis l'ère secondaire.
- Des paysages de culture, les grands espaces du Santerre et la vallée de la Somme permettant la pêche en eau douce, ainsi que les hardines identités maraîchères de la vallée.

Des patrimoines

- Un patrimoine archéologique depuis l'Acheuléen avec quelques bifaces localisés à Etricourt-Manancourt ; des vestiges du néolithique avec la Vénus de Villers-Carbonnel ; des menhirs ; des monnaies gauloises au Musée Alfred-Danicourt de Péronne
- Un patrimoine religieux préservé des affres de la guerre, principalement dans le Santerre notamment à Caix ou à Harbonnières.
- Quelques châteaux, tous endommagés pendant la Grande Guerre, témoins d'une splendeur passée. Quelques vestiges médiévaux avec les châteaux de Péronne, Ham et Haplaincourt.
- Un patrimoine des reconstructions avec La Première Reconstruction qui concentre la majorité des patrimoines en présence sur ce territoire, où tout a dû être reconstruit. Des architectes de renom viennent participer à cette reconstruction

- Des spécificités naturelles : 10 ZNIEFF de type 1 ; 1 ZNIEFF de type 2 ; deux sites Natura 2000, un label RAMSAR sur la vallée de la Somme

- Un patrimoine mémoriel conséquent et diversifié lié aux guerres : nombreux monuments aux morts, nécropoles nationales.
- La Seconde Reconstruction livre des centres urbains intéressants comme à Rosières-en-Santerre et quelques églises remarquables comme celle d'Estrées-Deniécourt.
- Un patrimoine mobilier riche, principalement liturgique : 45 classements au titre objet et 107 inscriptions, dont quelques éléments de la Première Reconstruction. Des œuvres de Otto Dix « Der Krieg » conservées à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne.
- Des constructions contemporaines comme le foyer médicalisé d'Harbonnières et la salle de spectacle de Nesle.



PARTIE

02





POLITIOUES ET ACTEURS

PARTIE 02

POLITIQUES ET ACTEURS

A CULTURE ET ÉDUCATION : LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 74

1/ La répartition et l'articulation des compétences sur le territoire 74

1.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

1.2 Les communautés de communes : Terre de
Picardie, Est de la Somme, Haute Somme

1.3 Les communes de Péronne, Ham, Brouchy

2/ Les équipements culturels 81

2.1 Les bibliothèques-médiathèques

2.2 Les lieux d'enseignement artistique

2.3 Les lieux de diffusion

2.4 Les espaces muséaux

3/ Les manifestations culturelles locales 86

3.1 Les festivals

3.2 Le salon du livre de Péronne

SYNTHÈSE

SOMMAIRE

B DES DISPOSITIFS ET DES ACTEURS EN FAVEUR DU MIEUX VIVRE	90	3/ Les outils de gestion du patrimoine naturel et paysager	101
1/ Le contrat de ruralité	90	3.1 Le plan de paysage	
2/ La revitalisation des bourgs	91	3.2 Le Grand projet vallée de Somme	
3/ Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)	92	3.3 Le label Ramsar	
4/ Économie Sociale et Solidaire	92	3.4 Les espaces naturels sensibles (ENS)	
6/ Des acteurs du développement social : les centres sociaux	94	4/ Connaissance, sensibilisation et valorisation	103
		4.1 Le riche tissu associatif	
		4.2 La connaissance des patrimoines	
		4.3 La valorisation des patrimoines XX ^e	
		4.4 Des projets patrimoine et arts plastiques	
		4.5 Les actions de sensibilisation et de valorisation	
SYNTHÈSE		SYNTHÈSE	
C LA POLITIQUE PATRIMONIALE, ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGÈRE	96	D LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE	112
1/ La préservation et la restauration des patrimoines	96	1/ Une attractivité en construction	112
2/ Les outils de gestion urbaine et patrimoniale	99	2/ L'attractivité touristique	113
2.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale		3/ Évènements et circuits	114
2.2 Les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux			
2.3 Les dispositifs de renouvellement urbain		SYNTHÈSE	



A Culture et Éducation : leviers de développement du territoire

Au regard des missions qui lui sont confiées par les trois communautés de communes, le PETR Cœur des Hauts-de-France porte la politique culturelle du territoire. En parallèle, des initiatives sont engagées à des degrés divers et avec des ambitions hétérogènes par certaines collectivités locales (EPCI, communes) et des associations.

La coordination et l'articulation entre le PETR et les acteurs locaux restent pour autant limitées à quelques domaines d'intervention et se font de manière sporadique lorsque le projet le nécessite.

1/ LA RÉPARTITION ET L'ARTICULATION DES COMPÉTENCES SUR LE TERRITOIRE

1.1 Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

En 2010, le PETR s'est doté d'un schéma de développement culturel fruit d'un diagnostic partagé avec les élus du territoire, les partenaires culturels locaux, les habitants et d'un travail de concertation avec les partenaires institutionnels (Drac Picardie, Conseil régional de Picardie, Conseil départemental de la Somme).

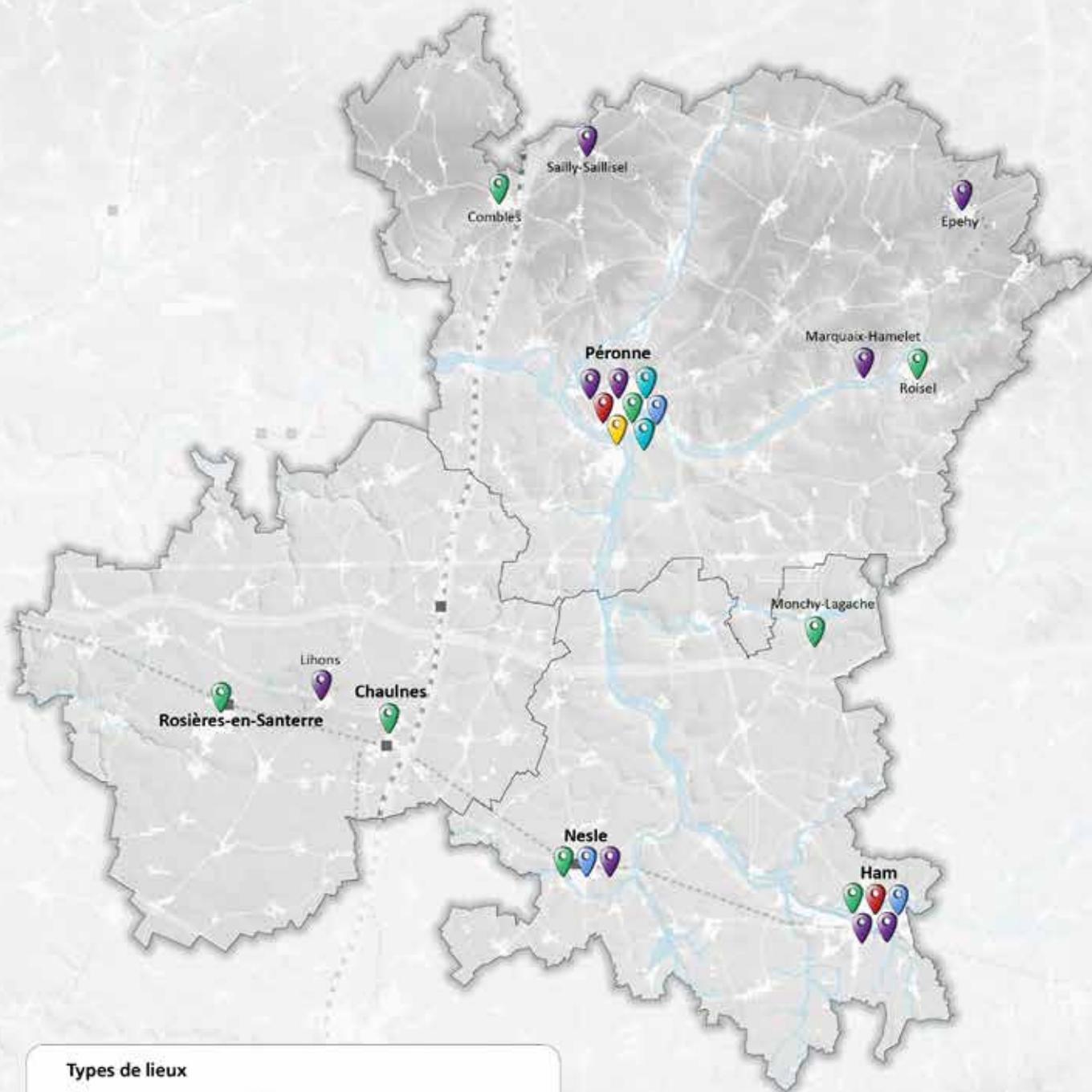
Depuis, celui-ci s'emploie à développer, à l'échelle des trois communautés de communes, une politique culturelle ancrée dans une réalité rurale et qui repose sur une forte présence artistique. Il entend ainsi œuvrer à un aménagement culturel équilibré du territoire, en fédérant les collectivités locales et les acteurs qui le composent, sans pour autant se substituer à celles et ceux qui souhaitent investir le champ de la culture dans leur périmètre d'action respectif. L'articulation de sa politique avec les initiatives locales s'envisage au regard de leur cohérence avec les orientations et les projets du PETR ou lorsqu'un intérêt commun existe. Elle est à ce jour plus construite et aboutie sur le champ de la lecture publique.



©PETR service culture



Les lieux culturels du PETR Cœur des Hauts-de-France



Types de lieux

- | | |
|---|---|
|  Lieu de diffusion |  Lecture publique, documentation, archives |
|  Musée |  Enseignements spécialisés |
|  Arts plastiques |  Cinéma |
|  Limite intercommunale | |

Sources : Srtm Nasa - ADMIN EXPRESS® IGN 2019, IGN Bd topo - reproduction interdite -
GéoPicardie - Sandre - PETR Cœur Hauts-de-France - Aduga
Ref : 1353

0 2.5 5 km



Pour mener à bien son projet culturel, le PETR a défini trois orientations stratégiques :

- ▶ le développement de l'offre culturelle et artistique sur le territoire à travers des temps de présence artistique significatifs,
- ▶ le développement et la diversification des publics par une offre culturelle ouverte à tous,
- ▶ le soutien à la formation, l'accès à la connaissance et à la pratique artistique pour les acteurs (culturels, éducatifs, sociaux) et les habitants du territoire.

CES ORIENTATIONS SE STRUCTURENT AUTOUR DE TROIS AXES FORTS :

1 LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La politique de soutien à la lecture publique se construit en étroite collaboration avec les huit bibliothèques-médiathèques du territoire et se traduit par la mise en place d'une programmation annuelle de réseau autour de :

- ▶ la création de supports pédagogiques de découverte, d'accès, d'apprentissage ou de réappropriation de la lecture (raconte-tapis, kamishibai, livres objets, boîtes à livres) en partenariat avec des structures reconnues et avec l'aide de bénévoles,
- ▶ l'accueil d'auteurs et d'artistes associés développant des projets avec la population mettant à l'honneur les mots et les formes littéraires (découverte du haïku, de l'estampe contemporaine, de la typographie, de la bande-dessinée, du Mail Art...), Pendant de nombreuses années, le PETR s'est inscrit dans l'opération



Raconte-tapis en bibliothèque © PETR service culture

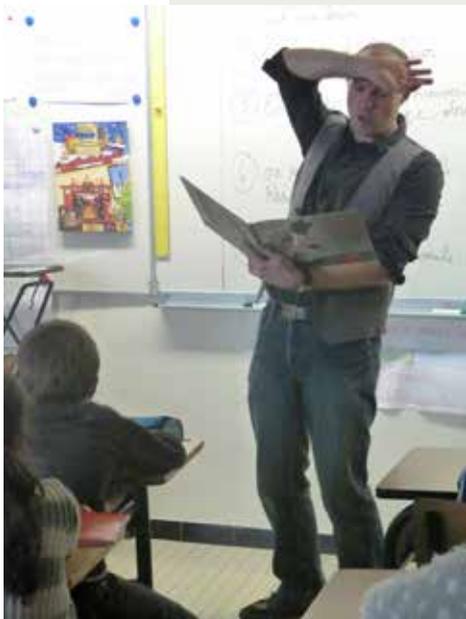
nationale « Dis-moi dix mots » portée par le Ministère de la Culture pour encourager ces présences artistiques,

- ▶ le rapprochement avec le salon du livre de Péronne pour en accroître le rayonnement sur l'ensemble du territoire,
- ▶ l'accompagnement d'actions et temps forts autour de l'oralité (festival contes en Pays)

Parallèlement à ce programme d'actions, le PETR accompagne les bibliothèques-médiathèques dans leur appréhension des nouveaux enjeux inhérents à la lecture publique. A ce titre, il a lancé en 2018, en collaboration avec la Drac Hauts-de-France et la bibliothèque départementale de la Somme, une étude sur la lecture publique confiée à l'agence ABCD. Les conclusions de l'étude se traduiront par la signature en 2020 d'un Contrat territoire Lecture avec la Drac Hauts-de-France et la bibliothèque départementale de la Somme.

Enfin, pour mieux lutter contre l'isolement culturel des habitants, 32 boîtes à livres ont été installées en 2018 et 2019. Cette initiative s'est faite en partenariat avec le lycée professionnel Peltier de Ham et avec le soutien des fonds européens Leader.

2 L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



©PETR service culture

Le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Les chemins artistiques » vise à offrir la possibilité à chaque enfant et jeune du territoire de rencontrer, dans le cadre du temps scolaire ou du hors-temps scolaire, la réalité de la création artistique dans ses manifestations contemporaine et patrimoniale. Il entend ainsi favoriser l'ouverture culturelle et la rencontre entre enfants, jeunes, structures éducatives et culturelles du territoire.

Chaque année, le PETR confie à 7 artistes ou collectifs d'artistes professionnels venant de domaines et d'horizons artistiques différents la mission d'intervenir sur des temps de pratique artistique auprès des enfants et jeunes du territoire. Les structures concernées sont tout aussi bien les écoles primaires, les collèges, les lycées, les centres sociaux, les IME-ITEP, les médiathèques, les écoles de musique, de danse, les centres de loisirs...

Dans le prolongement de ces ateliers, les enfants et jeunes bénéficient de temps de rencontres avec les artistes et de découvertes de lieux culturels, patrimoniaux et d'œuvres d'art. Ces sorties sont proposées la plupart du temps en dehors du territoire, en région Hauts-de-France, afin d'encourager la mobilité des jeunes.

« Les chemins artistiques » ont fait l'objet en 2014 d'une première convention triennale avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Drac, Drjcs, Draaf Hauts-de-France, rectorat de l'académie d'Amiens, DSDEN Somme, département de la Somme) renouvelée en 2017. Ils ont, par ailleurs, été soutenus par la Fondation de France et ont été nominés aux lauriers de la Fondation de France de la Région Nord en 2018.

Chaque année, le dispositif rassemble 800 à 850 enfants et jeunes du territoire et dispense près de 450 heures de pratique artistique.



©PETR service culture

3 LE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION ARTISTIQUE

Le PETR est le principal maître d'ouvrage des dynamiques de création artistique contemporaine proposées sur le territoire en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs locaux.

Pendant de nombreuses années (1999 – 2015), la Compagnie de théâtre contemporain La Lune Bleue a incarné la présence artistique sur le territoire. En résidence d'implantation, elle a initié de nombreux projets, infusé le territoire de

ses nombreuses créations et encadré des stages de théâtre en direction de publics jeunes, adultes, handicapés. Par ses nombreuses propositions, la compagnie a marqué de son empreinte le territoire et réussi à sensibiliser les élus sur la nécessité d'engager une véritable réflexion autour du développement culturel du territoire.

Par ailleurs, entre 2012 et 2018, le PETR a impulsé une dynamique de création artistique au travers d'événements fédérateurs. Certaines manifestations comme « Arts aux jardins » (2012) ou « Sentiers enchanteurs » (2014) sont ainsi venues alimenter la réflexion sur



Château d'Indelberg © Thierry Libbrecht



Sentiers enchanteurs © PETR

l'identité paysagère du territoire. «Le soldat coquelicot» (2011-2012) et «Le château d'Indelberg» (2016-2018), deux créations produites par le PETR, ont mobilisé sur des périodes longues des artistes professionnels, des musiciens amateurs et certaines écoles du territoire. «Le château d'Indelberg» aura réuni entre 2016 et 2018 près de 2 300 spectateurs issus essentiellement du territoire.

Aujourd'hui, la programmation artistique proposée par le PETR se traduit par l'accueil d'artistes en résidence de court, moyen et long terme (compagnie des Lucioles, Compagnie Farido) et par la diffusion d'œuvres du répertoire contemporain dans le domaine du spectacle vivant. Cette programmation se construit en étroite collaboration avec les collectivités qui mettent à disposition leurs espaces de diffusion (salles de spectacles, salles des fêtes, médiathèques, établissements scolaires) et se formalise depuis 2019 dans une saison culturelle « Les Imaginaires ».

L'accompagnement des acteurs culturels locaux

En marge des actions qu'il développe, le PETR reste attentif aux initiatives locales (collectivités, associations) à même de dynamiser l'offre sur le territoire. Pour cela, il accompagne, conseille chaque porteur de projet dans la structuration et le développement de son activité. Il lui arrive même de s'y associer comme ce fut le cas avec l'office culturel municipal de Brouchy et le festival Contes en Pays ou encore avec la ville de Péronne dans le cadre du salon du livre de Péronne.

1.2 Les communautés de communes : Terre de Picardie, Est de la Somme, Haute Somme

Les prises de compétence des trois intercommunalités dans le domaine culturel restent partielles et se limitent essentiellement à la compétence « construction, entretien, aménagement et gestion des équipements culturels ». Les initiatives pour développer l'offre culturelle restent limitées et l'articulation de leur politique culturelle avec celle du PETR porte essentiellement dans le domaine de la lecture publique.

- **La communauté de communes Terre de Picardie** développe une politique culturelle axée essentiellement sur le développement de la lecture publique reposant sur les deux médiathèques intercommunales Raoul Follereau de Rosières-en-Santerre et Saint-Exupéry de Chaulnes. Par ailleurs, elle délègue à l'association de l'école de musique intercommunale, par le versement d'une subvention, la gestion de l'équipement. Enfin, elle aide au développement de certaines manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

► **La communauté de communes Est de la Somme** assure la gestion du pôle culturel de l'Est de la Somme réunissant la médiathèque et l'école de musique intercommunales à Ham. Par ailleurs, elle développe un programme de manifestations culturelles. Souhaitant s'engager plus fortement dans le développement culturel de son territoire, elle a recruté un coordinateur culturel en novembre 2018 pour lui confier la programmation du nouvel espace de diffusion intercommunal qui a ouvert à l'automne 2019 et qui constitue le point d'ancrage de l'offre culturelle sur l'intercommunalité. A ce sujet, des rapprochements avec le PETR ont eu lieu afin de formaliser un partenariat dans la programmation de ce nouvel espace de diffusion.

► **La communauté de communes Haute Somme** verse une aide au fonctionnement aux écoles de musique et de danse (Péronne) que celles-ci soient gérées par une municipalité (Péronne) ou par une association (Sailly-Sallisel et Epehy). Elle intervient également en soutien du festival « Cirqu'Ô champs » proposé chaque été sur son territoire.



Pôle culturel de l'est de la Somme
© Communauté de communes de l'Est de la Somme

1.3 Les communes de Péronne, Ham, Brouchy

En dehors de la gestion des bibliothèques-médiathèques, trois communes se sont véritablement emparées de la question culturelle sur le territoire en misant pour Ham sur l'événementiel, pour Brouchy sur une programmation de proximité, ou en s'appuyant sur les équipements communaux comme à Péronne. Les articulations avec la politique du PETR sont, exception faite de la lecture publique, limitées à la seule mise à disposition d'espaces de diffusion pour l'accueil de compagnies en résidence (Ham).

Péronne:

La politique culturelle de la ville de Péronne repose d'abord sur l'action directe de ses services municipaux dédiés, puis sur le soutien apporté aux associations culturelles de la ville, et enfin dans une volonté réaffirmée de mise en valeur du patrimoine architectural municipal assez exceptionnel pour l'est de la Somme.



Musée Alfred-Danicourt de Péronne © Ville de Péronne

La bibliothèque, le musée Alfred-Danicourt, le cinéma Le Picardy, l'école de musique Guy Savary, l'école de danse, et le service spectacles proposent une politique culturelle de proximité, souvent d'accès gratuit, à destination d'abord des Péronnais mais qui profite globalement à une population habitant dans un rayon de 20 kilomètres autour de la ville. Les établissements scolaires sont au cœur du dispositif et une politique jeune public est déclinée chaque année, en partenariat avec l'Inspection Départementale des Services de l'Éducation nationale de la circonscription de Péronne.

Les services poursuivent, par ailleurs, d'autres actions souvent en résonance avec des rendez-vous régionaux ou nationaux (Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine, Ecole et cinéma, Festivals littéraires, Festival picard, etc...).

Depuis 2015, l'ensemble des services culturels municipaux est regroupé au sein d'un même pôle, afin de favoriser le travail en commun, le croisement des publics et la réalisation d'économies d'échelle. Il améliore aussi la visibilité et la cohésion de l'action culturelle municipale tout en assurant un service public culturel de meilleure qualité.

Ham :

La commune de Ham a construit sa politique culturelle autour de deux événements mobilisateurs qui rythment la saison culturelle; le festival des arts visuels et le festival des arts de la rue.

A côté, la commune programme chaque année, dans son cinéma-théâtre Le Méliés, quelques spectacles dans le cadre notamment de son festival de l'humour.

Brouchy :

En 2009, la municipalité de Brouchy crée un office culturel municipal sous forme associative.

Celui-ci a pour objectif de proposer une offre culturelle aux habitants de Brouchy et de ses alentours ainsi qu'aux populations scolaires, qui n'en bénéficient pas de façon habituelle :

- ▶ des concerts, des représentations théâtrales,
- ▶ Un festival « Contes en Pays » se déployant au-delà des frontières communales et réunissant chaque année près de 2 000 personnes
- ▶ des expositions, des rencontres, des lectures, des débats, ...

Ces actions se construisent le plus régulièrement possible avec les associations du village et d'autres structures culturelles locales ou régionales (PETR, orchestre de Picardie), avec la volonté de tisser du lien entre les personnes.

Tous les événements culturels ainsi organisés s'inscrivent dans la volonté de la commune de faire de ce petit village de la Somme, un village culturel.



©Vinciane





Un projet de réhabilitation d'une chapelle en espace culturel

Un projet de réhabilitation d'une chapelle en espace dédié à la lecture publique et à la culture est actuellement à l'étude dans la commune de Doingt-Flamicourt. Ce projet ambitieux pourrait recevoir en 2020 le soutien des fonds leader via le PETR, de la Drac Hauts-de-France et du conseil départemental de la Somme.

Chapelle de Doingt-Flamicourt © J. Halâtre

2/ LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le PETR ne gère pas d'équipements culturels en direct. Pour mener à bien son projet culturel, il s'appuie sur les équipements gérés par les communautés de communes ou communes, en premier lieu les bibliothèques-médiathèques.

Toutefois, un manque d'infrastructures adaptées se ressent lorsqu'il s'agit d'accueillir des artistes en résidence

2.1 Les bibliothèques-médiathèques

La gestion des 8 bibliothèques-médiathèques ne relève pas de la compétence du PETR. Chacune en ce qui la concerne est rattachée soit à une communauté de communes (Terre de Picardie - Chaulnes et Rosières-en-Santerre, Est de la Somme – Ham) soit à une commune (Péronne, Roisel, Combles, Nesle, Monchy-Lagache).

Chaque équipement assure sa mission première de prêt d'ouvrages et développe son propre programme d'actions (expositions, actions hors-les murs, rencontres d'auteurs, accueils d'artistes, l'heure du conte...).

En outre, tous bénéficient d'actions proposées par le PETR dans le cadre de sa politique de soutien de la lecture publique et de développement de l'éducation artistique et culturelle. Enfin, par le biais de la bibliothèque départementale de la Somme, les bibliothécaires se voient proposer de participer chaque année à des actions culturelles en lien avec le livre (festival petite enfance « Des parents, des bébés », rencontres d'auteurs, spectacles...) ainsi qu'à un programme de formations adaptées.



Bibliothèque-médiathèque de Roisel © PETR



École de danse de Péronne © PETR

2.2 Les lieux d'enseignement artistique

- **L'enseignement de la musique** est assuré par six écoles de musique qui maillent le territoire. Celles-ci sont gérées par les communes (Péronne, Nesle), les intercommunalités (Est de la Somme – Ham) ou par des associations financées en grande partie par des intercommunalités (Haute Somme – Epehy, Sailly-Saillisel, Terre de Picardie – Lihons).

Ces écoles accueillent 636 élèves pour la saison 2017 – 2018.

Le niveau des élèves est réparti sur trois cycles (cycles 1, 2, 3 amateurs), avec une forte prédominance des instruments à vent dans la répartition des enseignements.

L'implication de ces écoles dans le schéma départemental des enseignements artistiques au regard des critères avancés par le département est très variable.

Une dynamique de travail en réseau tant au niveau des évaluations de certains examens décentralisés de passage de cycle, que dans l'emploi mutualisé d'enseignants est en place, sans oublier certains projets artistiques portés par le PETR Cœur des Hauts-de-France (Le soldat coquelicot, Jazzimi, Le château d'Indelberg) autour desquels les musiciens sont amenés à se retrouver.

- **L'enseignement de la danse** est assuré par l'école de danse municipale de Péronne et l'association Danse 'n Co de Rosières-en-Santerre.
- **L'école de danse municipale de Péronne** est dirigée par le chorégraphe Stanislas Wisniewski et est ouverte aux enfants

(à partir de 4 ans) comme aux adultes. Elle assure un enseignement diversifié (éveil et initiation à la danse, jazz élémentaire, intermédiaire, avancé, modern'jazz, danse moderne avancée) qui prend cependant appui sur la pratique de la danse classique (cycles 1,2,3). L'école inscrit sa démarche en relation étroite avec les autres domaines d'enseignement et apports artistiques extérieurs.

- **L'association Danse n'co** est, quant à elle, dirigée par le danseur et chorégraphe Esteban Olives. Ouverte aux enfants (à partir de 4 ans) comme aux adultes, elle propose le même programme d'enseignement qu'à Péronne.
- **L'enseignement et la pratique des arts plastiques** par des artistes professionnels est également présent avec la maison des arts plastiques gérée par la commune de Ham, et l'Estampe contemporaine située sur la commune de Marquaix.

La maison des arts plastiques de Ham

Ouverte aux initiés comme aux débutants, la maison des arts plastiques est encadrée par des enseignants de l'école Quentin de la Tour de Saint-Quentin. Elle offre depuis 2011 toute une palette d'initiations en peinture, dessin, modelage, sculpture.

L'estampe contemporaine de Marquaix-Hamelet

Cet atelier ouvert à un nombre restreint de personnes depuis 2012 enseigne les techniques de l'estampe contemporaine. Il est encadré par la plasticienne et poète Maria Desmée.

2.3 Les lieux de diffusion

Les cinémas

Le territoire dispose de deux cinémas fixes et d'un cinéma itinérant.

Composé de deux salles, Le cinéma Le Picardy géré par la ville de Péronne est ouvert toute la semaine et propose une programmation tout public. Il rassemble chaque année entre 20 000 et 25 000 personnes. D'une capacité d'accueil de 200 places, le cinéma théâtre Le Méliés de Ham, propriété de la commune, est géré par l'association Cinem'Ham et ouvre uniquement le week-end. Équipé d'une

grande scène, ce lieu accueille régulièrement des œuvres du spectacle vivant.

Enfin, les communes de Chaulnes et de Rosières-en-Santerre accueillent, pour les besoins du dispositif École et cinéma le cinéma itinérant Cinéma en balade 80 proposé par la fédération régionale des mjc de Picardie. Ce dispositif est également proposé dans les cinémas de Ham et Péronne.

Cinéma théâtre
Le Méliés de Ham
©ville de Ham



La galerie Picabia

Située au sein du lycée d'enseignement général et professionnel Pierre Mendés France de Péronne, cette galerie a été créée en 2000 sous l'impulsion du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) de Picardie, en partenariat avec le rectorat de l'académie d'Amiens dans le cadre du réseau «Galerie en collèges et lycées».

Il s'agit là d'un lieu d'exposition d'artistes contemporains ouvert tout au long de l'année aux élèves du lycée mais également aux autres établissements scolaires (écoles et collège) de Péronne. Le FRAC y propose ainsi chaque année une exposition décentralisée. De plus, ce lieu expose les travaux artistiques de fin d'année des élèves dans le cadre de «la journée des arts».

Le PETR a fait de ce lieu l'un des supports de présentation de certains travaux ou artistes proposés dans le cadre des Chemins artistiques.

L'espace Mac Orlan de Péronne

Équipement disposant de 700 places assises, ce lieu accueille chaque année 3 à 4 spectacles proposés par la ville de Péronne et le PETR Cœur des Hauts-de-France dans le cadre de sa programmation. La ville de Péronne y programme 4 à 5 spectacles avec têtes d'affiche.

Il sert aussi de lieu d'accueil pour des manifestations proposées par des associations locales et la ville de Péronne (salon du livre – spectacles de l'école de danse et de l'école de musique – festival picard).

La Nouvelle Scène de l'Est de la Somme

Cet espace modulable d'une capacité d'accueil de 700 places assises, 1300 places debout, servira d'écrin à la programmation de spectacles présentés à partir de la

saison 2019/2020 sur le territoire de la communauté de communes de l'Est de la Somme.

2.4 Les espaces muséaux



Intérieur Historial de la Grande Guerre de Péronne © Alexis Layous

L'Historial de la Grande Guerre de Péronne

Créé à l'initiative du conseil général de la Somme en 1992, l'Historial se compose aujourd'hui de deux musées dont un basé à Thiepval sur le Pays du Coquelicot réaménagé en 2016.

Le musée de Péronne imaginé par l'architecte Henri-Edouard Ciriani est intégré au château de la commune datant du XIII^e siècle. Musée de référence dédié à la Première Guerre mondiale, il croise les visions françaises, allemandes et britanniques à travers une collection

exceptionnelle de 70 000 objets, œuvres d'art et documents originaux. Conçu pour être un véritable musée des sociétés en guerre, il privilégie une approche anthropologique mettant en regard la chronologie et les thématiques tout au long du parcours. Ses collections abritent par ailleurs les 50 eaux-fortes d'Otto Dix. Le musée de Péronne propose enfin des expositions temporaires autour du thème de la Grande Guerre. Ce musée comprend également un centre de documentation et un centre de recherches.

Le musée Alfred-Danicourt de Péronne

Musée municipal labellisé Musée de France, le musée Alfred-Danicourt est l'un des plus anciens musées de Picardie. Fondé en 1877 dans l'hôtel de ville par un ancien maire, il est le seul musée public de la Somme totalement détruit entre 1914 et 1918. Il présente aujourd'hui seulement 2 à 3% des collections archéologiques exceptionnelles qu'il possédait, trésors enterrés pendant les deux guerres mondiales. Le projet scientifique et culturel du musée s'appuie sur deux piliers: l'archéologie régionale et la production artistique locale. Parmi ses trésors une remarquable collection numismatique gauloise, récemment mise en valeur par un projet de présentation ludique et pédagogique en 3D.

Pénalisé par une accessibilité problématique au sein de l'hôtel de ville de Péronne, le musée multiplie les actions hors-les-murs et sur les réseaux sociaux et internet, contribuant à faire rayonner le patrimoine péronnais. Il propose une offre culturelle complémentaire à la thématique Grande Guerre de son voisin l'Historial, constituée autour de 2 à 3 expositions temporaires par an et d'interventions en milieu scolaire ou hospitalier.

Le déménagement du musée, de la bibliothèque et du cinéma, est envisagé par la ville au sein d'un nouveau pôle culturel à Péronne.



Musée Alfred-Danicourt de Péronne © SommeTourisme-LB

3/ LES MANIFESTATIONS CULTURELLES LOCALES

L'évènementiel culturel est soit porté par des associations fortement engagées dans le développement culturel ou par des municipalités.

3.1 Les festivals

Plusieurs festivals portés par des associations locales dynamisent depuis plusieurs années le territoire.

Le festival Cirqu'Ô champs

Il se déroule depuis six ans sur la petite commune de Flers. Porté par l'association Bachianas, la commune de Flers et le Pôle national cirque et arts de la rue d'Amiens, il propose le dernier week-end du mois d'août, en plein air, un temps fort consacré aux arts du cirque et de la rue autour d'une programmation éclectique, nationale et internationale qui rassemble près de 1000 spectateurs. En amont, le festival développe des résidences sur et à proximité immédiate du territoire : Albert, Bapaume, Péronne, Flers.



Festival Cirqu'Ô champs © PETR

Le festival des arts visuels de Ham

Il met à l'honneur les arts visuels dans leur grande diversité (photographie, vidéo, numérique, graffiti, illustration, architecture...). A cette occasion des artistes sont sollicités pour travailler sur un thème prédéfini et des actions de sensibilisation sont proposées aux établissements scolaires, centres sociaux de la commune et communauté de communes de l'Est de la Somme. Plus généralement, à travers cette action, la commune entend sensibiliser une population non initiée à la création artistique contemporaine.

Le PETR est sollicité pour conseiller l'équipe municipale sur le choix des artistes qui pour certains interviennent déjà sur le territoire à l'invitation du PETR.

Le festival des arts de la rue de Ham – Delicourt en fête

Cette manifestation conviviale est proposée chaque mois de juin au parc Delicourt de Ham et met à l'honneur des propositions artistiques variées (spectacles de marionnettes, arts du cirque, fanfares, lectures de contes, projection d'un film en 16mm) ainsi que le travail des associations locales (Les Hardines de Ham, activités nautiques, apiculture...).

Le festival Contes en Pays

Fruit d'une initiative de l'office culturel municipal de Brouchy en 2008, le festival s'est progressivement ouvert au territoire grâce au soutien du PETR Cœur des Hauts-de-France à partir de 2012. Sous la direction artistique de la compagnie Conte là d'ssus, il propose une programmation éclectique de spectacles de contes ainsi que des projets sur mesure et participatifs imaginés avec les acteurs du territoire (médiathèques, établissements scolaires, centres sociaux, Historial...). Chaque année, le festival rassemble près de 2 000 spectateurs sur l'ensemble du territoire.

Les Nuits Celtiques

Les nuits celtiques proposent depuis dix ans à Nesle, le temps d'un week-end, un festival des musiques celtiques basé sur une programmation internationale. Depuis plusieurs années, il s'ouvre sur le territoire en proposant des actions de sensibilisation et autres temps forts. Il aura attiré 1 500 spectateurs en 2018.

Le Chaulnes Metal Fest

Événement musical autour de la musique métal porté par l'association Chaulnesonne. Cette association accueille, par ailleurs, ponctuellement des concerts de rock.

Le festival Luméric

Proposé depuis 2016 par le centre social de Péronne, le festival Luméric propose de mettre en lumière toutes les pratiques rendues possibles par le numérique: minicut 2D, morphing, mapping 3D, light painting, stop motion.

Le public est accompagné dans sa découverte par des professionnels et les bénévoles de l'atelier informatique du centre.

Le festival « La cerise sur le plateau »

Proposé dans la commune de Bayonvillers tous les deux ans par l'association éponyme en partenariat avec la commune et l'association « Les pêcheurs de lune », ce festival de proximité propose, le temps d'un week-end, d'accueillir des concerts, pièces de théâtre et expositions d'artistes professionnels ainsi que des ateliers.

3.2 Le salon du livre de Péronne

Péronne, ville natale de Pierre Mac Orlan, a su préserver sa tradition littéraire grâce au salon du livre organisé chaque année au mois de janvier. En 2018, l'événement a accueilli 2650 visiteurs et les rencontres scolaires en amont du salon ont concerné 410 élèves de la maternelle au lycée.

Élément fédérateur de la ville, le salon du livre se donne comme objectif d'associer à l'événement toute la population dès le plus jeune âge et les différentes structures locales, associatives et éducatives. Il s'agit également de créer des passerelles avec d'autres univers artistiques (spectacle vivant, projection cinématographique, arts plastiques, rencontres scolaires en amont du salon) et d'accompagner dans ces démarches la population par des actions de médiation sous la forme des rencontres d'auteurs.

Depuis 2016, le PETR est partenaire de ce salon en proposant la semaine précédant le temps fort, des rencontres d'auteurs à destination des scolaires dans les bibliothèques-médiathèques du territoire.



Salon du livre de Péronne © Ville de Péronne

Le Pôle Equilibre Territorial et Rural Cœur des Hauts-de-France promet :

- Le développement de la lecture publique
- L'éducation artistique et culturelle via le dispositif « chemins artistiques »
- La programmation artistique via le soutien à la création et à la diffusion
- L'accompagnement des acteurs culturels locaux

Les communautés de communes : les trois ont pris la compétence « construction, entretien, aménagement et gestion des équipements culturels » avec des orientations spécifiques par EPCI :

Terre de Picardie : le développement de la lecture publique via les deux médiathèques.

Est de la Somme : la gestion de la médiathèque, l'école de musique et la Nouvelle Scène.

Haute Somme : le soutien au fonctionnement des écoles de musique et de danse et la subvention au festival « Cirqu'Ô champs ».

Les communes :

Péronne et Ham ont des services culturels.

Péronne gère le musée Alfred-Danicourt labellisé musée de France, un des plus anciens musées de Picardie. Il propose une offre complémentaire à l'Historial de la Grande Guerre.

Ham construit sa politique autour de deux événements :

- Festival des arts visuels
- Festival des arts de la rue – Delicourt en fête

Brouchy dispose d'un Office culturel municipal sous forme associative qui propose des concerts, des représentations théâtrales, un festival « Contes en Pays » à rayonnement intercommunal.

Des équipements culturels :

- 8 bibliothèques-médiathèques + 1 en projet, réhabilitation d'une chapelle en espace culturel
- 6 écoles municipales et associatives de musique regroupant 636 élèves
- 2 écoles de danse à Péronne et Rosières-en-Santerre
- Deux structures d'arts plastiques
- 2 cinémas
- La galerie Picabia au lycée Pierre Mendès-France
- 2 salles de spectacle, la salle Mac Orlan à Péronne et la Nouvelle Scène à Nesle
- 2 espaces muséaux : l'Historial de la Grande Guerre et le musée Alfred-Danicourt de Péronne

Des festivals explorant les thèmes des arts du cirque, de la musique ou encore liés aux livres.

B

Des dispositifs et des acteurs en faveur du mieux vivre



1/ LE CONTRAT DE RURALITÉ

Le contrat de ruralité signé en 2017 avec l'État, la Région Hauts-de-France et le Conseil départemental de la Somme, coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale. Il accompagne la mise en œuvre des projets de territoire en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui y inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Le contrat de ruralité se définit en cohérence avec les stratégies et les outils contractuels établis par les partenaires signataires que sont le Conseil régional Hauts-de-France et le Conseil départemental de la Somme.

Au regard des caractéristiques rurales de l'est de la Somme, 6 volets ont été retenus par l'État correspondant aux enjeux identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoriale soit :

- ▶ l'accès aux services et aux soins,
- ▶ la revitalisation des bourgs centres,
- ▶ l'attractivité du territoire,
- ▶ la mobilité et l'accessibilité,
- ▶ la transition écologique,
- ▶ la cohésion sociale



Vue aérienne de Ham © P. Frutier

Il complète les contractualisations déjà en cours comme la revitalisation des centres-bourgs et s'appuie sur les outils, dispositifs et projets d'aménagement et de développement proposés sur le territoire comme

- ▶ le projet de territoire,
- ▶ le Schéma de Cohérence Territoriale,
- ▶ le contrat d'objectifs et de moyens signé avec la Région,
- ▶ le Schéma territorial de développement économique du Santerre Haute Somme,
- ▶ la démarche Rayonner en Somme menée à Péronne,

- ▶ les dispositifs en cours comme la revitalisation du centre bourg de Ham, le LEADER Gal, la Fabrique pour entreprendre solidaire sur son territoire, ...
- ▶ les projets à venir comme celui du canal Seine-Nord Europe

La consolidation de ces projets et des actions sont le fruit d'échanges avec les personnes ressources de chacune des fiches. La fiche culture a permis l'inscription des projets «boîtes à livre dans les communes rurales» et «étude sur la lecture publique».

2/ LA REVITALISATION DES BOURGS

La ville de Ham a été retenue dans le Programme national de revitalisation des centres-bourgs en 2014. Ce dispositif lui permet depuis de conduire une politique ambitieuse et transversale au service de l'attractivité de la commune. De nombreuses politiques publiques sont impactées: habitat, environnement, aménagement des espaces publics, valorisation du patrimoine, déplacements et accessibilité, services publics, commerces,....

La ville de Péronne également candidate, n'a malheureusement pas été retenue. Néanmoins, les problématiques sont identiques. Les services de l'État (Direction départementale des territoires et de la mer) ainsi que le Conseil départemental de la Somme ont mis en place pour les communes ayant un rôle de centralité le dispositif Rayonner en Somme qui prévoit également des actions de revitalisation et de développement urbain.

3/ FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Le programme FISAC apporte son soutien aux opérations d'amélioration de l'accès aux services de proximité pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Sur la communauté de communes de l'Est de la Somme, un dispositif pluripartite associant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens, la Région Hauts-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Somme, Initiative Somme, et le PETR, le FISAC a permis d'établir un programme d'actions ambitieux, visant à soutenir le commerce et l'artisanat. L'objectif est d'accompagner les

commerçants et artisans dans l'amélioration du service à la clientèle par la mise aux normes PMR, la rénovation des vitrines, l'amélioration de l'outil de travail, la sécurisation...

En parallèle le PETR accompagne les deux autres communautés de communes du territoire dans l'élaboration de leur FISAC avec la mise en place d'une étude pré-opérationnelle. Le but est de réaliser un diagnostic à partir d'un questionnaire auprès des commerçants et d'analyser les forces et les faiblesses du territoire préalable à une candidature qui a été déposée en janvier 2019.

4/ ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Lors de l'élaboration de son Schéma territorial de développement économique 2016 – 2020, le syndicat mixte du PETR Cœur des Hauts-de-France a identifié diverses filières à potentiel sur lesquelles travailler, dont l'économie sociale et solidaire.

La forte désindustrialisation depuis les années 80 ajoutée à la crise de 2008 expliquent en partie les indicateurs sanitaires et sociaux très dégradés que connaît la partie est de la Somme. Accompagnée par l'échelon régional et un grand nombre de partenaires, le PETR a la triple ambition de développer l'économie et l'emploi, de professionnaliser les hommes et les structures et de promouvoir le secteur.

L'enjeu est de constituer un écosystème autour des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) en lien avec l'économie marchande, de répondre à des besoins identifiés sur le territoire, et d'améliorer la qualité de vie des habitants, dont certains sont confrontés à des situations socio-économiques extrêmement précaires; de favoriser la création d'entreprise et l'emploi, notamment par un changement des comportements afin « d'entreprendre autrement ». Cette démarche a participé à la création de l'atelier de confection Jean-Luc François à Ham.

Dans ce même objectif, le territoire a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région « la Fabrique pour entreprendre solidaire sur son territoire ».

Il permet de :

- ▶ constituer un écosystème autour des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, en lien avec l'économie marchande;
- ▶ répondre à des besoins identifiés sur le territoire (alimentation, services à la personne, environnement,... demain besoins liés à la construction du canal Seine-Nord Europe) et ainsi d'améliorer la qualité de vie des habitants, dont certains sont confrontés à des situations socio-économiques extrêmement précaires;
- ▶ favoriser la création d'entreprise et l'emploi, notamment par un changement des comportements afin « d'entreprendre autrement ».

Actuellement un travail plus poussé est mené sur deux filières à enjeux au regard des caractéristiques du territoire : l'alimentation et la mobilité. Dans ce cadre, un guide des producteurs a été édité en lien avec les élèves du lycée agricole de Haute Somme.



Équancourt © J. Halâtre

5/ L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : LES OPAH

Une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été engagée et pilotée par le Pays Santerre Haute Somme en 2008 à l'échelle des 6 EPCI existants à l'époque. Les OPAH couvraient l'ensemble du territoire pour 5 ans : d'octobre 2009 à octobre 2014.

- ▶ Une OPAH de revitalisation rurale intercommunautaire sur les CC de Combles et de Roisel
- ▶ Une OPAH de Revitalisation rurale (avec un volet urbain) sur la CC du Pays Hamois
- ▶ Un PIG intercommunautaire sur la CC de Haute Picardie et sur la CC du Pays Neslois

Les objectifs de réalisation des opérations de ce dispositif étaient:

- ▶ Provoquer une dynamique de réhabilitation de l'habitat privé ancien
- ▶ Améliorer les confort sanitaire et thermique de la population logée
- ▶ Lutter contre l'insalubrité et la non-décence des logements privés
- ▶ Favoriser la création et l'amélioration du locatif privé, qualitatif et abordable
- ▶ Concentrer les efforts sur les travaux énergétiques efficaces.

Malgré un bilan mitigé des communautés de communes, le PETR s'interroge sur la possibilité de recourir de nouveau à ce dispositif. Une étude pré-opérationnelle est actuellement en cours sur les communautés de communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie, l'Est de la Somme ayant déjà engagée cette démarche au travers de la revitalisation des centres bourgs dont la ville de Ham fait l'objet.

L'étude pré-opérationnelle s'est achevée en juin 2019 et va permettre d'identifier les objectifs qu'il conviendra d'atteindre dans un prochain conventionnement avec l'ANAH.

La réflexion engagée aujourd'hui sur l'habitat dégradé tend à accompagner de manière significative les polarités identifiées dans le SCoT.

6/ DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : LES CENTRES SOCIAUX

Implanté à Ham, le centre social intercommunal de l'Est de la Somme intervient sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. 14% de ses adhérents étaient originaires de l'ex Pays Neslois en 2017. L'association compte à ce jour 11 salariés et 2 agents d'accueil CAF mis à disposition.

Des publics cibles ont été définis en fonction des besoins constatés lors des phases de diagnostic soit les familles, les plus précaires, les jeunes et les seniors (30% des adhérents). Plus de 45 000 personnes par an viennent au centre, soit en moyenne 1000 personnes par semaine.

À Péronne, le centre social est soutenu et financé principalement par la ville de Péronne et la CAF de la Somme. Il s'appuie sur deux maisons de quartiers, La Chapelette et le Mont Saint-Quentin. Il accompagne dans les domaines de la santé, de l'action sociale et éducative, de l'aide aux personnes âgées et handicapées et de l'insertion et du retour à l'emploi.



Wiencourt-l'Équipée © J. Halâtre

1/ Le contrat de ruralité

- 6 volets retenus par l'État et des enjeux identifiés dans le SCoT du PETR Cœur des Hauts-de-France - l'accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivités du territoire, mobilité et accessibilité, transition écologique, cohésion sociale.

2/ La revitalisation des bourgs

- Opération cœur de ville à Ham, lauréat du programme national de revitalisation des centres bourgs en 2014.
- Même problématique à Péronne sur le dispositif Rayonner en Somme mis en place par le Conseil départemental de la Somme et la DDTM.
- Sur 5 communes Chaulnes, Ham, Péronne, Roisel et Rosières-en-Santerre, le programme « Redynamisons nos centres-villes et centres-bourgs » de la Région Hauts-de-France
- Sur l'ensemble du territoire, le programme FISAC : accompagner les commerçants et artisans des communautés de communes dans l'amélioration du service à la clientèle.
- Economie Sociale et Solidaire : améliorer la qualité de vie des habitants, favoriser la création d'entreprise et l'emploi ex : création de l'atelier de confection Jean-Luc François à Ham.

3/ L'amélioration de l'habitat : les OPAH

- Etude pré-opérationnelle réalisée pour la CCTP et la CCHS
- Démarche déjà engagée par la CCES au travers de la revitalisation du centre-bourg de Ham

4/ Des acteurs du développement social : les centres sociaux

- Centre social de la communauté de communes de l'Est de la Somme intervient à l'échelle communautaire
- Centre social de Péronne s'appuie sur deux maisons de quartiers La Chapelette et le Mont-Saint-Quentin.

C

La politique patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère



Historial de la Grande Guerre de Péronne © Y. Medmoun

1/ LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES PATRIMOINES

Protection et reconnaissance des patrimoines XX^e siècle

Le territoire compte quinze monuments labellisés patrimoine XX^e. C'est le cas d'Allaines et d'Assevillers avec leur église datant respectivement de 1920 et 1923. A Chaulnes, l'église, le terrain de longue paume, le monument aux morts, la mairie et la place attenante sont labellisés tout comme Proyart avec son monument aux morts, son église, sa mairie-école, sa poste et enfin sa salle des fêtes.

D'autres édifices font l'objet d'une réflexion de labellisation Architecture Contemporaine Remarquable à l'instar de l'église d'Estrées-Deniécourt datant de la Seconde Reconstruction (achevée en 1959) et restaurée en 2014 par l'agence Astelle Architecture de Péronne ou comme l'Historial de la Grande Guerre de l'architecte Ciriani réalisé en 1992.

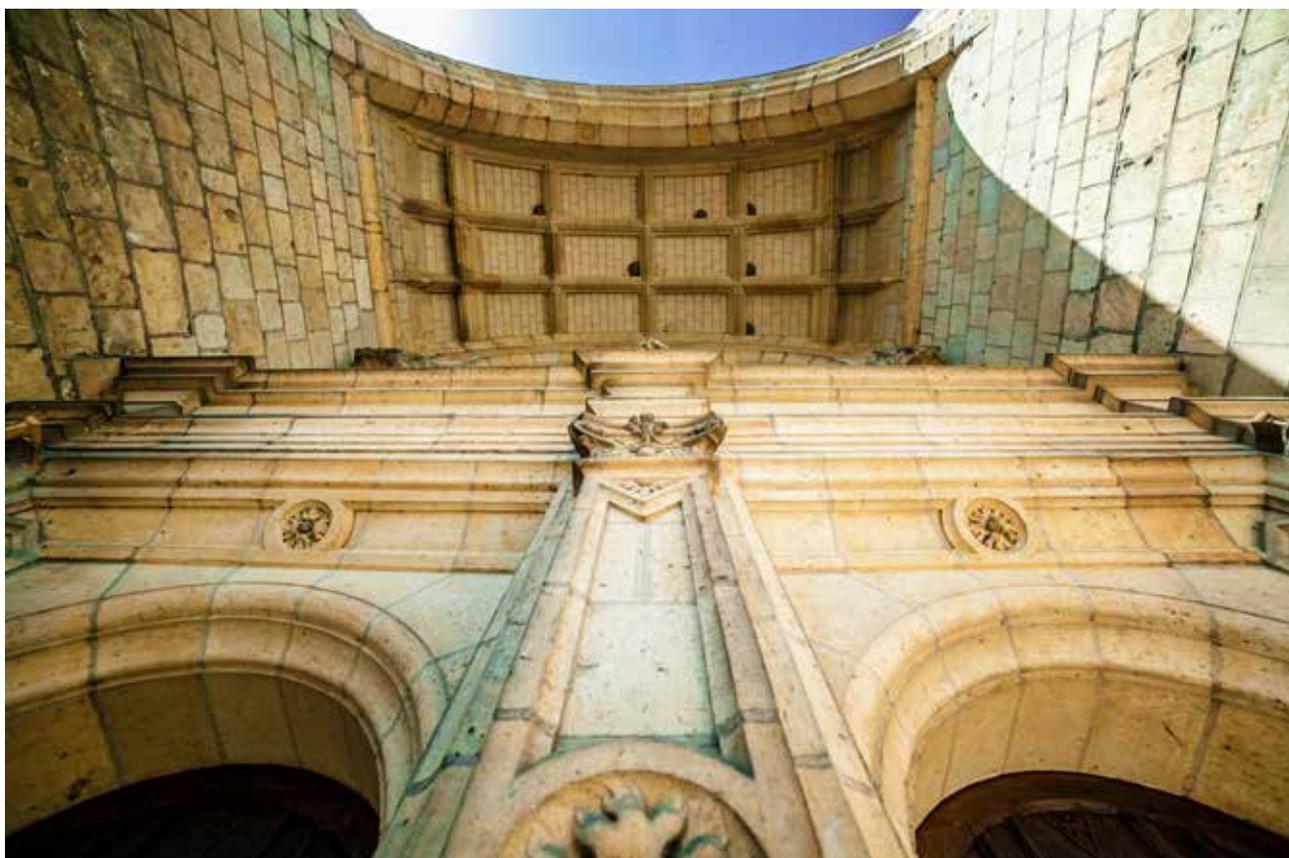
Restauration

Le PETR Cœur des Hauts-de-France accompagne les communes qui le souhaitent dans leur projet de restauration en apportant un soutien technique et en mettant en relation les communes ou les associations avec les personnes ressources adéquates. Il s'agit alors de porter à connaissance et de sensibiliser afin de mettre en valeur les biens en questions.

Lors de la réalisation de l'autoroute A29, dont l'ouverture a eu lieu en 2001, quelques villages ont pu bénéficier de l'aide d'État, 1% paysage comme Athies qui a pu restaurer en 2008 le portail gothique du XIII^e siècle de l'église (CMH). A Vauvillers, l'église (IMH) a également pu bénéficier d'importants travaux de restauration en 2015 grâce à un partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Athies
©J. Halâtre





Église de Croix-Moligneaux © J. Halâtre

A Bernes, les travaux de restauration de l'église ont été conduits en 2013-2014. Les vitraux ont ainsi pu être restaurés par l'atelier « Vitraux d'art – atelier Claude Barre » à Amiens.

Seul vestige des destructions de l'église lors de la Première Guerre mondiale, la fresque de la Bonne Mort de l'église Saint-Jean-Baptiste de Péronne (CMH) a été restaurée à la demande de la ville, avec le soutien des fonds européens Leader Gal.

L'association Les amis du patrimoine de Bouchoir a réalisé la restauration des extérieurs de la chapelle Notre Dame de Grâce « des quatre coins de l'horizon » située dans le village. Pour ce faire et pour fêter les 150 ans de l'édifice, un week-end de manifestation a été organisé (26 et 27 mai 2018) par l'association destiné à récolter des fonds.

Le monument de la guerre de 1870 de Ham fait l'objet d'une souscription publique de la part de la Fondation du Patrimoine.

Depuis décembre 2017, un nouveau dispositif mis en place par le Conseil régional Hauts-de-France permet aux propriétaires privés et publics de bénéficier d'une aide à la restauration des patrimoines protégés et non protégés. Trois communes se sont saisies de cette opportunité, la commune de Guyencourt-Saulcourt pour la restauration de son église de la Reconstruction dont l'architecte est Louis Faille; Croix-Moligneaux pour la restauration de son église (CMH), et la commune de Caix pour son église datant du XV^e siècle (CMH). Pour cette dernière, la Drac Hauts-de-France apporte également son soutien financier.

2/ LES OUTILS DE GESTION URBAINE ET PATRIMONIALE

Sur le territoire, aucun dispositif de gestion patrimoniale n'a été créé. Cependant, Péronne a lancé en 2006 et 2007 une phase d'étude en vue d'une ZPPAUP mais le projet n'a finalement pas abouti. Après avis de la conseillère architecture de la Drac, seules deux communes pourraient éventuellement s'engager dans une démarche de Sites Patrimoniaux Remarquables, Péronne et Ham. Les autres communes du territoire sont beaucoup trop rurales et faiblement peuplées pour s'engager dans une telle démarche.

Plusieurs communes comptent des périmètres de protections modifiés comme Athies, Monchy-Lagache, Eppeville, Péronne, Ham, Doingt, Harbonnières et Vauvillers.

2.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT du PETR Cœur des Hauts-de-France a été approuvé en décembre 2017.

Son volet 2, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dessine les grands choix de développement de l'est de la Somme à l'horizon 2030. Son élaboration collective renforce la solidarité intercommunale et le dialogue entre urbain et rural. Il est, pour tous, un véritable outil de coordination et de stratégie.

Le PADD repose sur 3 grands axes :

- ▶ Améliorer la qualité de vie des habitants et rendre attractif le Santerre Haute Somme
- ▶ Dynamiser l'attractivité économique du Santerre Haute Somme à travers sa situation géographique privilégiée
- ▶ Valoriser les richesses naturelles et paysagères du Santerre Haute Somme pour le conforter comme territoire durable.

Ces axes ont été traduits et déclinés au travers de prescriptions et recommandations qui devront être reprises lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

2.2 les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Depuis de nombreuses années, des communes ont souhaité se doter d'outils de planification. Ainsi, en 2018, il existe :

- ▶ Sur la communauté de communes Haute Somme : 8 PLU, 4 cartes communales, 48 communes étant au RNU.
- ▶ Sur la communauté de communes Terre de Picardie : 6 PLU, 3 POS, 9 cartes communales, 28 communes étant au RNU
- ▶ Sur la communauté de communes Est de la Somme : 14 PLU, 11 cartes communales, 17 communes étant au RNU

À la suite de l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale, et comme la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 les y invite, les 3 communautés de communes du territoire se lancent dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La communauté de communes Haute Somme a achevé sa phase 1 de diagnostic et engage sa phase 2 de réflexion sur la construction de son projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Une attention particulière sera portée sur les valeurs architecturales, urbanistiques et paysagères.

La communauté de communes de l'Est de la Somme vient de prescrire son PLUi et de recruter son bureau d'étude, le projet de la communauté de communes Terre de Picardie est à l'étude.

2.3 Les dispositifs de renouvellement urbain

Dernièrement, la Région Hauts-de-France a lancé un dispositif d'aide à la redynamisation des centres-bourgs pour des projets d'aménagement urbain, d'aide au maintien et à la création de commerces de proximité et d'ingénierie. Sur notre secteur 5 communes ont été retenues : Chaulnes, Ham, Péronne, Roisel et Rosières-en-Santerre.

Favoriser le renouvellement urbain est une priorité du SCoT. Cet engagement contribue, d'une part, à l'amélioration de l'image du territoire par la réduction de friches et dents creuses souvent synonymes de pollution visuelle et, d'autre part, à la qualité de vie des habitants, en limitant les déplacements et par conséquent le coût des infrastructures routières ou réseaux à créer.



La Minoterie © Col. Privée

Dans cette même volonté de limiter la consommation foncière, la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme a conduit en 2015 une étude sur le potentiel de réhabilitation des friches du Santerre Haute-Somme / Trait Vert. Quatre sites ont été identifiés :

- ▶ la gendarmerie à Combles,
- ▶ les moulins à Muille-Villette,
- ▶ la friche Mohair à Péronne
- ▶ la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre

Une autre friche retient l'attention au titre du développement économique :

- ▶ La friche Flodor à Péronne : 22 ha, idéalement situés, entre d'une part la ZI de la Chapelette (85 ha) sur laquelle il ne reste pas de foncier disponible pour accueillir des entreprises, et d'autre part le canal Seine-Nord Europe dont le tracé se situe à 500 m, côté ouest.

Depuis 2017 et 2018, les collectivités compétentes, respectivement la communauté de communes Haute Somme et la ville de Rosières-en-Santerre, travaillent à la requalification et aux nouvelles destinations de ces espaces.

Ces investissements sont accompagnés par les partenaires financiers que sont la Région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADDET et le dispositif Redynamisons nos centres villes et centres bourgs, le Conseil départemental de la Somme avec l'opération Rayonner en Somme et l'État dans le cadre du contrat de ruralité.

Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs lancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), deux élèves de l'école d'architecture de Chaillot ont travaillé en 2016 et 2017 à une étude patrimoniale portant sur la ville de Ham et son territoire et axée sur l'analyse urbaine et patrimoniale de la commune.

Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un mémoire et à une présentation des travaux à l'occasion d'une visite commentée de la ville le 9 juillet 2017.



Focus sur la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre

Caractéristiques :

Un site en centre-bourg, marqué par son rôle économique majeur jusque dans les années 2000.

1,1 ha de terrain
4 500 m² d'emprise de bâtiments

Historique :

En 1957, ouverture de l'usine de Rosières-en-Santerre qui propose des tentes en toile imperméable, des sacs de couchage, lits de camps... Pendant 20 ans, la société emploie 300 personnes.

1978, la société dépose le bilan.

1981, reprise de la société par André Trigano.

2004, fermeture définitive de l'usine de Rosières.

2018, rachat par la ville de l'usine alors en friche. L'idée est de refaire vivre ce lieu et de le faire de nouveau dialoguer avec la ville. Ce projet est inscrit dans le contrat de ruralité du P.E.T.R. Le cabinet Modaal travaille à une étude de reconversion du site et propose des pistes à la commune : des logements ainsi que des équipements publics, notamment une nouvelle médiathèque.



Plan de paysage © Seed pour PETR

3/ LES OUTILS DE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

3.1 Le plan de paysage

En 2017, l'ex Pays Santerre Haute Somme (aujourd'hui PETR Cœur des Hauts-de-France) a répondu avec succès à l'appel à manifestation d'intérêt « Plan de Paysage » lancé par l'État, ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette démarche permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, en cohérence avec le développement du territoire. Elle est particulièrement pertinente dans le cadre de la construction du canal Seine-Nord Europe qui va profondément modifier les paysages du territoire: pont canal, écluses, remblais,

Le cabinet Seed a débuté son étude en septembre 2018. Une approche par thématique a dès lors été engagée: « Paysages naturels », « Paysages patrimoines », « Paysages villages », « Paysages de production », « Paysages de traverse ». Il a privilégié une méthode participative par des visites de terrains afin d'aller à la rencontre des habitants et des acteurs que sont les marcheurs, chasseurs, pêcheurs, ... ainsi que des élus. Quatre sessions ont eu lieu entre octobre 2018 et mars 2019. Le dispositif mobile de la mission Plan de Paysage s'est installé dans quatre communes à chaque fois et a proposé tous les jours, des balades à vélo et/ou à pied afin de sillonner le territoire et les paysages qui le composent...

La phase 2 a débuté au dernier trimestre 2019 avec la mise en place d'ateliers sur les thèmes précités afin de définir les objectifs de qualité paysagère.

3.2 Le Grand projet vallée de Somme

Le Conseil départemental a initié le Grand projet vallée de Somme. Ce projet global de développement du territoire samarien autour de la vallée de Somme s'est co-construit avec les acteurs du territoire selon des méthodes originales de prospective qui ont favorisé les échanges d'idées et le travail collectif.

Le Grand projet vallée de Somme se décline en 3 projets principaux:

- ▶ La véloroute vallée de Somme, itinéraire cyclable de 120 km aménagé le long du chemin de halage entre Péronne et Saint-Valéry-sur-Somme. Cet axe a vocation à se prolonger jusqu'aux frontières de l'Aisne, traversant ainsi du nord-ouest au sud-est le Santerre Haute Somme;



Véloroute

- Le parcours des belvédères sur les plus beaux points de vue de la vallée: une trentaine de sites aménagés avec tables d'interprétation pour redécouvrir l'histoire et les paysages de la vallée de la Somme. Deux sont à Péronne, celui autour de l'étang du Cam traitant de l'Historial de la Grande Guerre et de ce petit coin de nature et celui à proximité du musée, où a été récemment aménagé le jardin du sixième continent, œuvre du grand paysagiste Gilles Clément. D'autres tables sont présentes sur le territoire, à Ham, Voyennes et Cléry-sur-Somme.
- Les maisons de la vallée, anciennes maisons éclésiastiques réhabilitées par le Département sont devenues de véritables lieux d'accueil touristique (cafés, gîtes, loisirs...)



Vallée de la Somme à Péronne © P. Frutier

3.3 Le label Ramsar

Sous l'impulsion du Conseil départemental de la Somme, les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ont été inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale le 18 décembre 2017. La Somme se dote ainsi d'un deuxième site Ramsar, après le site Ramsar de la Baie de Somme, sur les 48 que compte la France.

Ce nouveau site classé s'étend sur 13 100 hectares et comprend la basse vallée de la Somme et son principal affluent, l'Avre, ainsi que les marais et tourbières adjacents, sur un linéaire de près de 200 km, soit l'un des plus vastes complexes tourbeux du nord-ouest de l'Europe.

Le site est protégé dans le cadre du programme Natura 2000. Il se distingue par sa grande richesse écologique: une faune particulièrement riche et une concentration d'habitats et d'espèces rares et menacées.

Cette labellisation récompense et encourage les actions de préservation et de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les acteurs publics locaux. Elle souligne l'importance de la préservation des zones humides pour la biodiversité, la qualité et la régulation de l'eau, et la lutte contre les inondations.

À l'échelle du site Ramsar, plusieurs documents de gestion coexistent. Aussi, un plan de gestion intégrateur, construit en articulation avec le site Ramsar de la Baie de Somme, sera réalisé avec notamment pour objectifs d'être le support d'une animation territoriale

dépassant les limites administratives, et de bâtir un programme de connaissance et d'intervention coordonné sur l'ensemble du site.

A l'échelle du PETR Cœur des Hauts-de-France des actions de sensibilisation devraient être menées à partir de 2020 notamment des balades paysagères et naturelles, découvertes des espèces rares et à protéger, redécouverte du fleuve entre Ham et Péronne...

3.4 Les espaces naturels sensibles (ENS)

Deux espaces naturels Sensibles (ENS) gérés par le Département de la Somme ont également été relevés, les marais de Feuillères et ceux de Cléry-sur-Somme. La trame verte et bleue s'appuie clairement sur ces éléments naturels du paysage. Les hardines de Ham, Voyennes et Péronne sont également des espaces naturels à protéger et à mettre en valeur.



Barques à Hem Monacu © J. Halâtre



Baie © C. Decrouy PETR

4/ CONNAISSANCE, SENSIBILISATION ET VALORISATION

4.1 le riche tissu associatif

Plusieurs associations historiques et de sauvegarde du patrimoine se mobilisent depuis plusieurs années autour des enjeux de préservation du patrimoine, de l'histoire de la nature et de la mémoire. Attaché à un secteur géographique (association des cartophiles de Ham, association de Combles, association des amis de Bouchoir, la société archéologique de Péronne ou encore le Val d'Omignon), un monument (l'association de sauvegarde de l'église d'Harbonnières, l'association de sauvegarde de l'église abbatiale de Ham) ou une thématique (association de recherches de Poeuilly), toutes sont autant de forces vives qui constituent des relais précieux pour la connaissance, la sensibilisation et la valorisation. Chacune à leur niveau, organise des temps-forts (conférences, visites, spectacles) et participe aux événements nationaux comme les Journées européennes du patrimoine. Riche de fonds documentaires et d'informations sur le passé du territoire, elles sont indispensables à sa compréhension.



Détail de roses © C. Decrouy PETR

4.2 la connaissance des patrimoines

En termes de connaissance, le Service régional de l'inventaire met à jour l'inventaire du territoire qu'il avait réalisé en 2009. Environ 230 fiches ont été élaborées sur la diversité du patrimoine repéré et deux ouvrages ont été édités dans la collection Itinéraires du patrimoine : *Architectures de la Reconstruction dans l'Est de la Somme* et *La Reconstruction dans l'Est de la Somme : l'architecture religieuse et son décor*.

L'inventaire des objets mobiliers a été réalisé par le Conseil départemental et recense l'ensemble des patrimoines mobiliers inscrits, classés ou non protégés mais étant intéressants. Un peu plus de 200 fiches ont été renseignées sur le territoire.

L'enrichissement de la connaissance provient également des études menées dans le cadre de l'élaboration des outils d'urbanisme. Dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1997, la commune de Rosières-en-Santerre a commandé à l'agence GRAHAL en lien avec le bureau d'étude « Tracé urbain », un bilan documentaire sur l'histoire et l'évolution de la ville qui a constitué la phase I de l'audit patrimonial qui a été mené sur la commune.

Des démarches identiques sont engagées dans l'élaboration des PLUi.

Des partenariats scientifiques sont noués avec diverses structures comme l'Historial de la Grande Guerre, le Centre de documentation et le Centre de recherches.

Dans un objectif de sensibilisation, un travail a été mené avec le lycée agricole de Péronne pour l'année scolaire 2017-2018 où les étudiants de BTS développement et animation des territoires ruraux ont mené une enquête auprès des habitants de la Haute Somme. Un questionnaire a été réalisé sur le thème la relation des habitants avec leur patrimoine et une enquête sur le terrain a eu lieu du 9 au 13 avril 2018.

Le résultat met en avant les points suivants :

- ▶ les habitants ne connaissent pas encore le PETR Cœur des Hauts de France mais connaissent bien le Pays Santerre Haute Somme
- ▶ ils sont plutôt attachés à leur territoire et à son patrimoine
- ▶ ils savent que beaucoup d'actions sont mises en place mais déplorent un manque de communication
- ▶ ils sont favorables à des actions de valorisation du patrimoine surtout pour le patrimoine naturel

Pour l'année 2018-2019 une autre étude a été réalisée dont l'objectif était d'approcher le ressenti des habitants du territoire autour de la question de la Première Guerre mondiale et du patrimoine qui en découle. A travers cette nouvelle enquête, les élèves de BTS ont cherché à savoir comment les habitants perçoivent le patrimoine autour de la Grande Guerre, si celui-ci a une importance pour eux et si oui, la façon dont elle s'exprime.

Le retour est plutôt positif, les habitants interrogés sont attachés à cette thématique, mais souhaiteraient voir d'autres patrimoines mis en valeur.



École de Proyard © CAUE JNA 2019

4.3 la valorisation des patrimoines XX^e

Le territoire a participé pour la première fois en 2019 aux manifestations les Journées nationales de l'Architecture dans un programme réalisé en partenariat avec le CAUE 80. L'occasion de présenter au public ces patrimoines XX^e dont un temps fort fut la présentation du dialogue architectural entre l'école de la Reconstruction de Proyard et son projet d'extension réalisé en 2016 par l'architecte Damien Surroca. Une visite des autres bâtis labellisés de la commune était programmée dans la continuité de la présentation de ce dialogue. En parallèle, l'édition d'une brochure sur l'ensemble des bâtis labellisés XX^e est en cours de réflexion. Celle-ci sera mise à disposition dans les communes concernées et à l'accueil de l'office tourisme.

4.4 des projets patrimoine et arts plastiques

Le 1% artistique au collège Béranger de Péronne

Le contexte :

Le 1% artistique mis en œuvre en 2017 au collège Béranger de Péronne est le résultat d'une expérimentation initiée en 2014 par l'Académie d'Amiens en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Picardie. Les équipes pédagogiques retenues furent invitées à élaborer des actions autour de la découverte ou la redécouverte d'une œuvre située sur leur territoire.

Le projet du collège Béranger de Péronne :

Dans le cadre d'un projet interdisciplinaire associant les arts plastiques et le français, une classe de quatrième a travaillé à partir de la problématique : en quoi la déambulation vers l'œuvre permet de redécouvrir le paysage ? Le projet était conçu comme un parcours et une déambulation vers Le Sixième continent, œuvre paysagère réalisée par Gilles Clément en 2013 aux abords de l'étang du Cam située face à l'Historial.

Pour les accompagner dans leur démarche, les élèves furent aidés par le duo d'artistes plasticiens Cléa Coudsi-Eric Herbin, par ailleurs en résidence à l'Historial au même moment. L'œuvre ainsi réalisée fut présentée le 15 septembre 2017 à l'occasion des Journées du 1% artistique.

A travers cette production artistique mise en mouvement dans ce parcours de déambulation vers le Sixième continent, le 1% artistique aura eu le mérite de relier l'œuvre architecturale (le collège Béranger) à l'œuvre paysagère de Gilles Clément.

A l'invitation du collège Béranger, Gilles Clément est venu le 6 avril 2018 rencontrer, autour de son œuvre, les élèves du collège Béranger qui avaient travaillé sur le 1% artistique, et d'autres établissements scolaires péronnais.

Une conférence sur les jardins et paysages intitulée « La préséance du vivant » fut donnée l'après-midi à l'Historial de Péronne en présence de collégiens et lycéens péronnais, d'enseignants de lycées horticoles, agricoles de la région Hauts-de-France, d'acteurs associatifs locaux et d'un groupe de migrants afghans venus rencontrer le jardinier.



Étang du Cam



Soyécourt, - Bois de Wallieux

La commande publique

En 1992, le conseil général de la Somme a commandé la réalisation d'une sculpture monumentale à Albert Hirsch. Intitulée «Lumières d'acier», cette sculpture est un hommage rendu aux premiers aviateurs abattus au début de la Première Guerre mondiale. Elle est située entre les communes de Cléry-sur-Somme, Maurepas et Péronne, sur le rond-point d'accès à l'autoroute.

À l'occasion de la commémoration du 80e anniversaire de l'Armistice en 1998, le ministère de la Culture a passé commande à l'artiste Ernest Pignon-Ernest d'une œuvre commémorant cette date anniversaire en sollicitant cinq artistes : Christine Canetti, Alain Fleisher, Haïm Kern, Michel Quinejure et Ernest Pignon-Ernest. Qui pouvait mieux que des artistes porter un regard à la fois aigu et sensible sur la tragédie de la Grande Guerre ?

Ernest Pignon-Ernest a disposé dans le bois Wallieux à Soyécourt des sculptures en bronze intitulées L'autre côté des arbres.

« Je me suis heurté à l'impossibilité de représenter le corps humain comme si l'ampleur des violences qu'on lui a fait subir, à la limite de l'indicible n'était pas présentable. A Soyécourt, la vie a repris, suggérant cette image, ce sentiment que partout où un homme est tombé, un arbre se dresse aujourd'hui, la vie renaît, la nature s'épanouit et aura demain effacé les traces, les cicatrices. Parmi ces arbres dressés, vivants qui vont continuer à s'épanouir, mon intervention consistera à inscrire des arbres décapités, brisés, moignons d'arbres mutilés comme un rapport permanent. » Ernest Pignon-Ernest

L'œuvre a été réalisée à la fonderie Romain Barelier. Cette commande publique de l'État a bénéficié du soutien du Conseil général de la Somme et s'inscrit aujourd'hui dans le circuit du souvenir.

Invité de son côté en 2013 par le conseil départemental de la Somme à réaliser une œuvre avec le soutien du ministère de la Culture – Drac de Picardie, Gilles Clément a choisi de travailler sur le thème de conjurer la douleur. A Péronne, face à l'Historial de la Grande Guerre, le jardinier et paysagiste français a scénographié deux îles. La première constituée de cinq reliefs, émerge des berges auparavant en friche de l'étang du Cam. La deuxième, plus petite, sera le Sixième continent. Plantée d'espèces venues des cinq continents capables d'évoluer sur ce biome tempéré, la première île est accessible par une passerelle depuis les berges. Sur le Sixième continent, vierge de toute plantation, les visiteurs sont invités à planter un arbuste, un bulbe, une vivace originaire de leur pays.

A travers ce jardin issu du brassage planétaire, symbole de paix et de vie pour les générations actuelles et futures, Gilles Clément invite à une réflexion environnementale et sociale dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre. Il propose par son œuvre, une approche collaborative des hommes entre eux, et des hommes avec la nature, esquissant ainsi une alternative au risque de guerre.



Salle Otto Dix - Historial de la Grande Guerre de Péronne © Alexis Layous

4.5 les actions de sensibilisation et de valorisation

Sensibilisation des patrimoines

Expositions et publications

En 2005 et 2006, l'ADES (Agence de Développement de l'Est de la Somme), actuel PETR, a réalisé conjointement avec l'Historial de la Grande Guerre, la Drac de Picardie, le soutien de l'office de tourisme de Haute Somme et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Somme, un cycle de cinq expositions sur le thème de l'architecture de la Reconstruction.

L'Historial de la Grande Guerre à Péronne propose des conférences, visites et programme diverses expositions temporaires mettant en valeur ses collections et publie des catalogues d'exposition. Des cafés d'Histoire sont également organisés sur des thématiques ayant trait à la Grande

Guerre. En parallèle, souhaitant développer le lien entre le château de Péronne et le musée, des salles d'expositions sur l'histoire du château et du territoire ont été installées dans les anciennes salles des gardes.

Ces dernières années, les commémorations du Centenaire ont permis à l'Historial de proposer diverses animations. La mise en avant de la bataille de Péronne et de la reprise par les Australiens de la ville est un exemple.

Le Musée Alfred-Danicourt de Péronne organise également des évènements ayant trait aux commémorations du Centenaire: Conférences, expositions... La ville de Péronne thématise chaque année ses commémorations en mettant à l'honneur un pays dont les soldats ont joué un rôle dans la défense de la ville: l'Inde en 2017, l'Australie en 2018.

En 2017, le musée a également mis en place un programme numérique intitulé « Ambiani » permettant de visionner les collections de monnaies gauloises via internet et in situ en permettant aux visiteurs de faire notamment pivoter chaque pièce sur 360°.

Le service régional de l'Inventaire a édité des brochures intitulées « Découvertes en Hauts-de-France » sur des patrimoines non protégés mais ne manquant pas d'intérêt, comme l'église de Poeuilly qui a bénéficié d'un programme de recherche. Ce travail a été réalisé avec l'aide de l'association pour la recherche sur l'histoire locale de Poeuilly. En parallèle cette association a notamment travaillé à l'édition d'une brochure présentant trois églises de la Reconstruction du même secteur : Bernes, Poeuilly et Vraignes-en-Vermandois. Elle organise, par ailleurs, diverses manifestations sur le patrimoine local. Le 21 avril 2018, une matinée découverte sur l'Art Déco dans l'est de la Somme fut par exemple proposée, avec la participation du Service régional de l'inventaire et de la Conservation régionale des monuments historiques de Picardie.

Lors des travaux de restauration de la fresque de la bonne mort de l'église Saint-Jean Baptiste de Péronne, une brochure a été réalisée afin d'expliquer cette œuvre et les restaurations qui y ont été faites.

Éducation artistique et culturelle



©PETR service culture

Dans le cadre de son dispositif d'éducation artistique et culturelle, les Chemins artistiques, le PETR sensibilise par des ateliers de pratique artistique, des sorties-découverte sur le territoire, les enfants et les jeunes à leur environnement.

La mobilisation de nombreux partenaires (Drac, Drjcs, Draaf, département de la Somme, rectorat de l'académie d'Amiens) autour de ce dispositif s'est traduite dans une convention triennale d'éducation artistique et culturelle (2014-2017) renouvelée jusqu'en 2020. Dans ce cadre, la Drac accompagne le PETR au développement de ses actions auprès du public scolaire (1^{er} degré) et des structures du hors-temps scolaire (médiathèques, centres sociaux, écoles de musique, IME-ITEP...)

Ainsi, au cours des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, avec l'appui du CAUE de la Somme, sur les secteurs de Chaulnes et Péronne, près de 200 enfants ont travaillé sur le thème « Habiter autrement le Santerre Haute Somme ». Il s'agissait de les sensibiliser à des notions diverses comme l'architecture, l'habitat, le paysage, le développement durable en leur proposant d'imaginer leur maison du XXI^e siècle à partir d'un site.

A Péronne, l'office de tourisme a organisé, en lien avec la Société archéologique de Péronne, des visites sur le thème « Péronne médiévale » ou encore « Nez en l'air : l'architecture de la reconstruction ». En parallèle, trois circuits pédestres ont été mis en place avec le concours de la ville de Péronne. Reconnaisables par des clous fixés sur les trottoirs de la ville, ces circuits traitent de « Péronne bucolique », « Péronne historique » et de « Péronne médiévale ».

En 2017, pour fêter les 150 ans de la gare de Ham, une visite a été organisée par l'association des cartophiles. Les fresques de la gare ont ainsi pu être mises en valeur et présentées au grand public.

Commémorations de la Grande Guerre :

Pendant 5 ans, de 2014 à 2018, le territoire a commémoré la Grande Guerre. Ces commémorations ont permis de mobiliser des personnes et de nouer des partenariats forts à l'échelle locale, nationale et internationale. Au travers d'expositions, de visites, de moments de partage comme le challenge Cecil Healy, ou des rencontres plus solennelles, la Grande Guerre reste présente. Les arts plastiques traduisent alors avec justesse, l'émotion et le souvenir de cet épisode marquant.

Le circuit du souvenir élaboré en partenariat avec le Comité départemental du tourisme et l'Historial de la Grande Guerre, invite à découvrir depuis Péronne les champs de batailles, mémoriaux, cimetières et villages reconstruits de la Somme. Le bois de Wallieux fait partie de cette grande visite.

Paysages en résonance est le fruit d'une résidence du duo d'artistes plasticiens Cléa Coudsi et Eric Herbin en 2016-2017 à l'Historial de la Grande Guerre, initiée par la Drac Hauts-de-France. Ces deux artistes plasticiens ont l'habitude de travailler sur des œuvres collaboratives où se mêlent nouvelles technologies, mémoire, poésie... Leur présence fut l'occasion d'un travail sur les thèmes des jardins et paysages de l'est de la Somme, en résonance avec l'œuvre paysagère de Gilles Clément, le Sixième continent.

Pendant deux années, le duo a pris le temps de circuler à travers les collections de l'Historial, les faisant dialoguer avec les paysages d'aujourd'hui, plaines agricoles, friches, hardines, villages mûchés, lieux de mémoire. Accompagnés de groupes de jeunes, d'ouvrières agricoles, de jardiniers, de collectionneurs, les artistes ont récolté des voix racontant des histoires, des images, des textes, des végétaux... les matériaux utiles à leur création.

A l'issue de ce travail, plusieurs expositions furent proposées en 2018 au pôle culturel de l'Est de la Somme (Ham), à l'Historial de la Grande Guerre et à la marpa de Matigny.

Ce travail sera fixé dans un projet d'édition papier.

SYNTHÈSE

1/ La préservation et la restauration des patrimoines

- Aides d'État 1% paysager pour les communes d'Athies et Vauvillers
- Restauration à Bernes de l'église en 2013 et 2014 et des vitraux restaurés par l'atelier Claude Barre d'Amiens; de la fresque de la Bonne Mort de l'église Saint Jean-Baptiste de Péronne; de la chapelle de Bouchoir par l'association locale...

2/ Les outils de gestion urbaine et patrimoniale

- Le PETR s'est doté d'un SCoT approuvé en décembre 2017
- Les PLUi sont en cours de réalisation
- Politique de requalification de friches (ex sites Maréchal de Rosières-en-Santerre et Flodor de Péronne)

3/ Les outils de gestion du patrimoine naturel et paysager

- Le plan de paysage obtenu en 2017
- Le Grand projet vallée de Somme initié par le Conseil départemental
- Le label Ramsar obtenu en décembre 2017 sur toute la vallée de la Somme
- Deux Espaces Naturels et Sensibles (ENS): les marais de Feuillères et de Cléry-sur-Somme.

4/ Connaissance, sensibilisation et valorisation

- Un riche tissu associatif sur lequel compter et s'appuyer
- La connaissance par l'inventaire du patrimoine bâti, mobilier et architectural
- La valorisation des patrimoines XX^e: 15 labels XX^e
- Sensibilisation au patrimoine via l'art plastique avec le dispositif 1% artistique et la commande publique
 - ◆ le sixième continent » de Gilles Clément
 - ◆ « lumières d'acier » de Albert Hirsh
 - ◆ « l'autre côté des arbres » de Ernest Pignon-Ernest
- Sensibiliser aux patrimoines par le biais :
 - ◆ des expositions et des publications
 - ◆ de l'éducation artistique et culturelle
 - ◆ des grands rendez-vous nationaux
 - ◆ de la formation et de l'insertion
 - ◆ des animations et des visites
- Sensibiliser à la Grande Guerre par les commémorations avec un lien fort aux arts plastiques

D

Le rayonnement du territoire



© Office de tourisme Haute Somme

1/ UNE ATTRACTIVITÉ EN CONSTRUCTION

En 2009, les EPCI ont créé un office de tourisme de pôle, qui a débouché sur une structuration de la destination touristique Haute Somme, grâce notamment au dispositif Leader GAL.

Connu et reconnu pour le tourisme de mémoire (circuit du souvenir, Historial de la Grande Guerre), le territoire a engagé une diversification de l'offre. Il s'agit désormais d'accélérer le processus autour notamment :

- **du tourisme de nature** : la continuité du Grand projet Vallée de Somme de Sormont jusqu'aux frontières de l'Aisne, va permettre d'irriguer différents lieux touristiques le long de la vallée. L'arrivée de randonneurs sur cet axe augmentera les besoins en termes de lieux de restaurations ou d'hébergement.
- **du tourisme halieutique** qui représente un vrai potentiel au regard des richesses naturelles de la vallée de la Somme. Alors que l'hébergement touristique se caractérise par des courts ou très courts

séjours, le secteur de la pêche permet de retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agira de valoriser les lieux de pêche, de les aménager (pontons, accessibilité, ...) et ainsi de structurer cette filière réservée à des passionnés.

- **du tourisme d'affaire**, aujourd'hui peu présent. Pourtant un potentiel existe entre Paris et Lille, le long de l'A1, à moins d'1h30 de ces agglomérations, pour des séminaires d'entreprises, dans un cadre verdoyant. Actuellement, le volet 3 de l'étude en cours relative à l'opportunité et à la faisabilité du pôle immobilier HP Connect « un espace de rencontres au cœur des Hauts-de-France » s'inscrit dans cet enjeu.
- **de la mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe**, notamment par le pôle « nature » à Cléry-sur-Somme et les Espaces Naturels Sensibles des étangs de Haute Somme. La future Maison du Canal et de la Nature et la découverte du pont canal, les chemins de randonnée ainsi que le pôle « loisirs » à Allaines permettront cette mise en

tourisme. A Saint-Christ-Briost des résidences de vacances pourraient voir le jour afin de répondre aux demandes d'hébergements. Le développement du tourisme fluvial à Péronne, avec le port de plaisance et des haltes nautiques, y compris pour des bateaux croisières, qui feraient escale à Allaines est également envisagé.

Ces projets qui renforcent l'offre du territoire n'ont de sens que si parallèlement sont menées des actions stratégiques afin :

- ▶ d'impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement,
- ▶ de consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de la Destination Haute Somme tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'Esprit des Hauts-de-France et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients,
- ▶ de valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : aire d'Assevillers, gare TGV, château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre,
- ▶ de sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements et de leur accueil

Ces éléments sont définis, précisés et complétés dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'office de tourisme de Haute Somme. Le programme d'actions qui en découle, pourra être en partie financé par le dispositif Leader Gal 2015-2020 autour de la stratégie ciblée «participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous».

Le Routard

En juin 2018, l'association des Pays/PETR, Hachette et le Guide du Routard, ont lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires afin d'élaborer un Routard.

Pour le PETR Cœur des Hauts-de-France, cette démarche est l'opportunité à la fois de réaliser un outil de promotion de qualité en s'appuyant sur l'expertise et la notoriété du guide, mais aussi de fédérer tous les acteurs du tourisme lors de son élaboration.

Pour ces raisons, le PETR a concouru en septembre 2018. Le 8 octobre 2018 à Nancy, lors des rencontres annuelles des Pays/PETR, la candidature a été retenue. La publication est prévue au printemps 2020.

2/ L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Chiffres de fréquentation

En 2017 l'office de tourisme Haute Somme a reçu 5542 visiteurs dans l'année et en 2018, 4693 qui se répartissent ainsi: 53.57% de Français, 22.27% de Britanniques, 7.07% d'Australiens, 6,2% de Néerlandais, 3.23% d'Allemands...

Offres proposées

Tous les ans, l'office de tourisme Haute Somme édite une brochure / agenda des sorties pour les individuels sur le territoire. Diverses visites sont proposées comme des visites de Péronne sur différentes thématiques (Dans les rues de la ville martyre ou L'été 17 aux fortifs de Péronne...), des visites de Ham (le château, la gare...), des visites d'églises de village comme Falvy, des visites d'entreprises (Bonduelle et la sucrerie Sainte-Emilie), ou encore des sites mémoriaux comme des cimetières (cimetière allemand de Vermandovillers...).

Il centralise également les informations pour les Journées Européennes du patrimoine afin d'éditer une brochure et relayer sur son site internet les informations utiles.



Randonnée pédestre, Haute Somme

3/ ÉVÈNEMENTS ET CIRCUITS

Le territoire s'appuie sur ses paysages et la nature pour proposer un tourisme vert notamment par le biais de nombreux chemins de randonnée. Des circuits ont été balisés par le conseil départemental de la Somme ainsi que par le Pays Santerre Haute. Intitulé «Promenades et randonnées en Haute Somme», 7 randonnées sont proposées permettant de découvrir de multiples facettes paysagères et d'aborder l'histoire de ce territoire. Ces fiches sont disponibles à l'accueil de l'office de tourisme.

D'autres chemins de randonnées se structurent et sont connus bien au-delà des frontières du Santerre Haute Somme. La via Francigena, route de pèlerinage de Canterbury à Rome traverse la Haute Somme depuis Sailly Saillisel à Tertry, sur le tronçon Bapaume / Laon. Cette route tend à se faire connaître et est une alternative à Saint-Jacques de Compostelle bien plus fréquentée. De nombreux étrangers et français emprunte cette voie. Ce tourisme de pèlerinage tend à se renforcer dans les années à venir sur le secteur.

La route de Compostelle passe dans le sud de la Somme sur le secteur de Ham, à Brouchy. Bien que les chemins de Saint-Jacques de Compostelle débutent traditionnellement du Puy en Velay ou de Tours, les routes du nord de l'Europe existent pour permettre de rejoindre ces chemins traditionnels. La voie Estelle est l'itinéraire entre Saint-Quentin et Paris sur une distance de 163 km, en passant par Compiègne. Cette voie récente créée par la Confrérie des amis de Saint Jacques à Compiègne, tend à accueillir de nombreux pèlerins et permet une découverte du secteur hamois.

La Route Européenne d'Artagnan est le premier itinéraire équestre européen. Créée en 2014 cette route suit les traces du célèbre mousquetaire. Le tracé vers Maastricht passe par notre territoire et traverse les trois communautés de communes. Cette route devrait faire l'objet d'une structuration dans les mois à venir et permettre d'attirer un public touristique nouveau. Elle sera en résonance avec le futur pôle équestre de Haute Somme. Aussi elle permet d'ancre le Santerre Haute Somme dans une dimension européenne.

Plus localement mais attirant néanmoins des visiteurs deux temps forts ont rythmé l'année 2019. Le circuit des écrivains picards à Vraignes-en-Vermandois (11 au 16 juin 2019) a permis de mettre l'accent sur les écrivains et artistes locaux picards comme Hector Crinon et Raymond Beaucourt. Exposition, conférence, présentation de recueil et inauguration du circuit des écrivains picards ont rythmé ces journées. Le second temps fort, le spectacle nocturne son et lumière Cygnes des temps à Péronne a permis de mettre en avant l'histoire de Péronne lors de trois soirées (5-6-7 juillet 2019) à guichet fermé. Plus de 350 bénévoles ont participé à la préparation de ces soirées. Ces deux événements attirent des visiteurs bien souvent picards et sont relayés par l'office de tourisme.

1/ une attractivité en construction

- 2009 : création de l'office de tourisme de pôle avec la structuration de la Destination Haute Somme autour de :
 - ◆ du tourisme de nature
 - ◆ du tourisme halieutique
 - ◆ du tourisme d'affaire
 - ◆ de la mise en tourisme du canal Seine Nord-Europe
- Le PETR a répondu à un appel à manifestation d'intérêt afin de réaliser son routard. Candidature retenue en octobre 2018. Réalisation de l'ouvrage sur l'année 2019 pour une édition en 2020.

2/ l'attractivité touristique

- Edition d'une brochure / agenda des sorties à destination des individuels avec propositions de visites
- L'office de tourisme centralise les informations pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine

3/ évènements et circuits

- Les chemins de randonnée initiés par le conseil départemental de la Somme et le PETR
- Des routes de pèlerinages
 - ◆ La via Francigena
 - ◆ La voie Estelle vers le chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Un itinéraire équestre européen, la route d'Artagnan
- Des événements locaux appuyant une dynamique touristique
 - ◆ Le circuit des écrivains picards à Vraignes en Vermandois
 - ◆ Le spectacle nocturne son et lumière Cygnes des temps





PARTIE

03





LE PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PARTIE 03

LE PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

A LE PROCESSUS D'ÉLABORATION 122

B LES ENJEUX DU LABEL 126

1/ Une meilleure appropriation du territoire
par les habitants 126

2/ La jeunesse, un public prioritaire à mobiliser 127

3/ Un territoire à réaffirmer, en quête
d'attractivité 127

SOMMAIRE



C LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET ACTIONS	130		
1/ Connaître le patrimoine pour mieux le valoriser	130		
1.1 Poursuivre le travail de recherche et organiser le partage de la connaissance			
2/ Favoriser la préservation et la restauration du patrimoine, et promouvoir la qualité de l'architecture et des paysages	132		
2.1 Organiser l'information auprès des acteurs concernés			
2.2 Accompagner la restauration du patrimoine et de l'architecture			
		3/ Aménagement urbain et promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie	134
		3.1 Accompagner les projets d'aménagement et les mutations paysagères du territoire	
		4/ Sensibiliser, former et associer les publics	135
		4.1 Sensibiliser le jeune public	
		4.2 Sensibiliser et former les habitants à leur cadre de vie	
		4.3 Informer et former les acteurs du Pays d'art et d'histoire	
		5/ Animer et valoriser les patrimoines et l'architecture	139
		5.1 Construire et coordonner une stratégie de développement touristique et patrimonial partagée	
		5.2 Interpréter le patrimoine et l'architecture	



A

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le contexte

Le PETR s'est doté en 2010 d'un schéma de développement culturel qui s'est traduit par la mise en place progressive d'axes stratégiques que sont la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle, la programmation artistique, la valorisation du patrimoine. Cette démarche a permis de fédérer les élus et acteurs culturels autour de dispositifs ambitieux et d'actions structurantes pour le territoire.

En 2015, s'appuyant sur un travail d'inventaire du patrimoine mené en 2003 et soutenu par la DRAC Picardie, les élus du PETR ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire convaincus de la pertinence d'un tel projet pour l'aménagement et le développement du territoire. Une première réunion publique se déroule ainsi en avril 2016 au cinéma-théâtre Le Méliès de Ham pour sensibiliser les élus et acteurs du territoire à la démarche.

A l'issue de celle-ci, un Eductour est organisé pour les élus intéressés en partenariat avec le service Pays d'art et d'histoire de l'agglomération de Saint-Omer.

La chargée de mission en charge de l'élaboration du dossier de candidature est, quant à elle, recrutée en novembre 2016.

La phase d'élaboration du dossier de candidature et de sensibilisation

Le travail s'est déroulé par phases. Les premiers mois ont permis de construire le cadre de la concertation avec les acteurs du territoire. Un second temps d'inventaire et de recherche de thématiques a été mené.

En parallèle et pendant ce temps de candidature, différentes instances se sont réunies. Des comités de pilotage rassemblant élus et techniciens venant de divers horizons (culture, planification urbaine, recherches, architectures, éducation ou encore tourisme) ont permis de valider les points d'étape et d'avancer sur le projet. Celui du 15 mai 2018 a été ouvert aux associations afin de les impliquer dans la démarche et de leur faire prendre part dès juillet aux ateliers participatifs structurés autour de quatre thèmes :

- ▶ Favoriser la protection du patrimoine et promouvoir la qualité de l'architecture et du cadre de vie
- ▶ Médiation et politique des publics
- ▶ Enrichissement et diffusion des connaissances sur les patrimoines
- ▶ Valorisation, interprétation et attractivité.

L'appui de la DRAC sur l'ensemble de ces phases et réunions fut déterminant.

LES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

uts de France est une terre do
ornables.
s cathédrales, elle est aussi une terra
de grands domaines royaux et
rois, du bassin industriel minier, de
tas archéologiques, de traces de la
patrimoine de la Reconstruction, de
es et de demeures d'illustres hommes



En parallèle, pour sensibiliser les habitants, une exposition itinérante sur le label fut installée dans les 8 médiathèques du territoire. Reprenant l'exposition que la DRAC Picardie avait organisé en 2015 à l'occasion des 30 ans du label, les panneaux des territoires voisins comme Saint-Quentin, Noyon et Amiens ont été réutilisés et d'autres sur le Santerre Haute Somme créés. L'objectif était de présenter au plus grand nombre le label Pays d'art et d'histoire et les patrimoines en présence sur le territoire. Ainsi, des journées du patrimoine 2017 à mai 2018, des présentations à destination des scolaires et des inaugurations dans chaque espace eurent lieu tous les mois.

Par ailleurs, en préfiguration du label, la chargée de mission travailla à l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine (2017-2018 et 2019) et des Journées Nationales de l'Architecture (2019), en partenariat avec l'Office de Tourisme et les acteurs du territoire.

Des présentations aux élus sur l'avancement du projet lors des conseils communautaires furent enfin organisées. En parallèle, le PETR profita des réunions thématiques pour expliquer les enjeux du label Pays d'art et d'histoire.

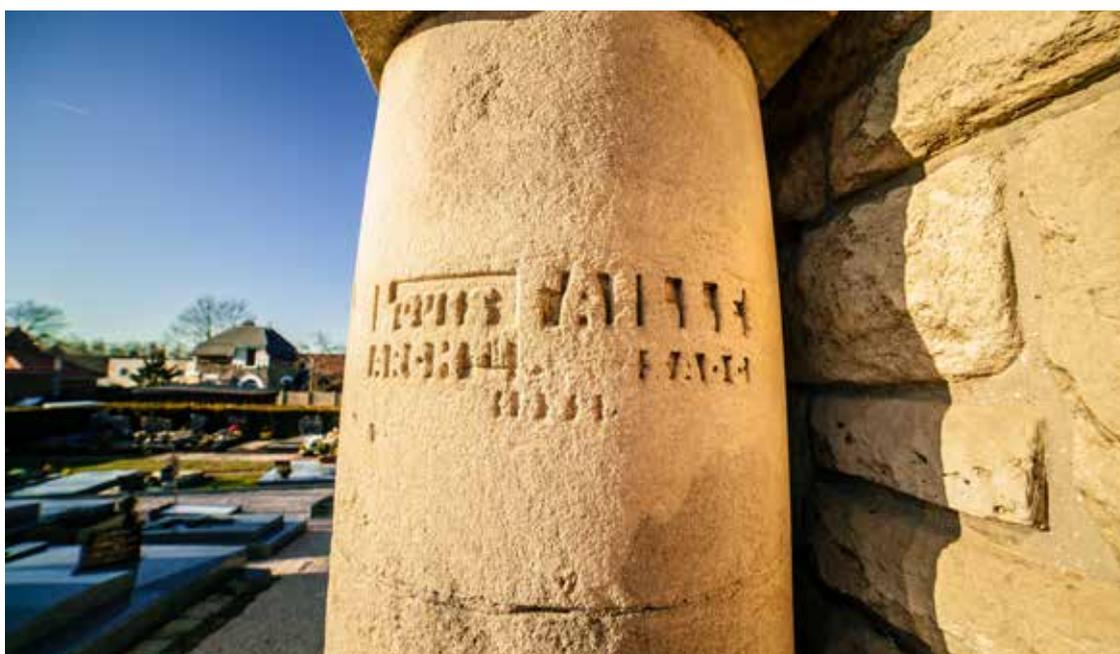
Enfin une réunion fut organisée le 28 mai 2019 où les Présidents des Communauté de communes et leurs directeurs se sont réunis pour travailler ensemble aux orientations du futur projet labellisé. Ces orientations ont été présentées lors du comité de pilotage qui a suivi le 27 juin 2019. Cette réunion a permis de valider les orientations et le plan d'action présentés dans le dossier de candidature.

L'ensemble de ces initiatives permirent aux élus, techniciens et habitants de comprendre et de s'approprier la démarche de labellisation conduite par le PETR Cœur des Hauts-de-France.



B

Les enjeux du label



Longavesnes © Jérôme Halatre

L'image d'un territoire meurtri par les destructions de la Grande Guerre a façonné profondément l'identité du Santerre Haute Somme et continue de marquer aujourd'hui encore la mémoire collective. A cette réalité viennent s'ajouter d'autres caractéristiques fortes à révéler et à réhabiliter: son histoire, la richesse de son patrimoine et sa diversité paysagère.

L'ambition du projet Pays d'art et d'histoire est de tirer parti de cette complexité et d'accompagner le territoire et ses habitants tant dans la perception que ces derniers en ont, en s'affranchissant notamment du discours monothématique

sur la Première Guerre mondiale, que dans la compréhension des enjeux d'aménagement, de valorisation, d'attractivité qui animent et animeront ses mutations.

Pour cela, le PETR Cœur des Hauts-de-France entend développer le rapport de proximité avec la population, faire de la jeunesse une priorité pour engager une sensibilisation à l'architecture et au patrimoine, utiliser le champ artistique et culturel comme levier de développement et de mobilisation et être un appui aux collectivités dans la préservation de leur cadre de vie et la définition de leurs projets d'aménagements.



©PETR

1/ UNE MEILLEURE APPROPRIATION DU TERRITOIRE PAR LES HABITANTS

Les dommages issus du premier conflit mondial, et notamment la perte des patrimoines remarquables, donnent la perception d'un territoire dont l'histoire a été effacée et dépourvu d'intérêt patrimonial. Dans le même temps, la considération du

patrimoine de la Reconstruction ne fait pour le moment pas encore sens. Sa mise en lumière vise à opérer un changement de regard des habitants sur leur territoire.

2/ LA JEUNESSE, UN PUBLIC PRIORITAIRE À MOBILISER

L'éducation artistique et culturelle est une priorité du PETR depuis l'élaboration de son schéma de développement culturel en 2010. En outre, au travers de son dispositif « Les chemins artistiques », des actions de sensibilisation à l'architecture et aux paysages ont été menées.

A travers le label, le PETR souhaite intensifier cet axe, convaincu que pour la jeunesse, il s'agit là d'un formidable outil de transmission et de connaissance de son territoire.

3/ UN TERRITOIRE À RÉAFFIRMER, EN QUÊTE D'ATTRACTIVITÉ

Quoiqu'éloigné des pôles de centralité d'Amiens et de Saint-Quentin, le territoire occupe une position centrale dans la géographie régionale. Il est par ailleurs doté d'atouts historiques forts.

La mise en œuvre du label fera émerger des modes de visibilité et des modalités d'actions

lui permettant de réaffirmer ses potentiels et spécificités dans une dynamique forte et fédératrice à l'échelle du territoire. En ce sens, les richesses historiques, architecturales et paysagères sont des leviers essentiels pour construire ces dynamiques.

DES THÉMATIQUES À EXPLORER

Le fleuve Somme

La Somme occupe depuis toujours une place essentielle dans la morphologie et le développement du territoire. Elle a façonné les paysages de la vallée, a servi de frontière naturelle et de point de défense aux habitants, a facilité le développement de la culture maraîchère et des activités halieutiques. Le lien avec le fleuve est aujourd'hui à explorer de façon plurielle. Le projet du Département de la Somme, «la vallée idéale», est aussi une opportunité à saisir pour continuer de tisser des liens entre le fleuve et ses usagers.

La Première Reconstruction

Par l'ampleur de son déploiement, la complexité de son organisation, l'audace et la pluralité des choix architecturaux mis en avant, la Première Reconstruction est pour le territoire une période riche et foisonnante où l'esprit de modernité s'affirme.

Le Santerre Haute Somme se réinvente alors au cours de cette période. Véritable laboratoire urbain et architectural, il l'est aussi dans le domaine des arts décoratifs (mosaïques, mobiliers, vitraux...) offrant ainsi une réelle richesse créative.

L'agro-industrie

Dès le milieu du XIX^e siècle, l'agro-industrie se structure. Elle se diversifie notamment autour des industries de transformation comme les râperies ou encore les minoteries. En même temps qu'elle contribue au développement économique du territoire, l'activité agro-industrielle façonne les paysages, fait émerger un patrimoine spécifique (les sucreries d'Eppeville et Sainte-Emilie) et encourage la mise en place de réseaux de communication. Cette tradition agro-industrielle perdure sur le territoire.

Une histoire à valoriser

Le territoire a toujours occupé une place stratégique dans l'Histoire de France. Son histoire riche et mouvementée reste néanmoins peu perceptible pour le public, presque invisible. Réinscrire dans l'inconscient collectif cette part d'histoire intangible est un réel défi et une nécessité. Cette grande Histoire méconnue offre une perspective de mise en lumière évidente et permettra par ce biais de rendre aux habitants leur fierté.



C

Les objectifs stratégiques et actions



Aizecourt le Haut © Jérôme Halatre

1/ CONNAITRE LE PATRIMOINE POUR MIEUX LE VALORISER

Aujourd'hui, la connaissance sur le territoire est incomplète et dispersée entre de nombreux acteurs. La mission Pays d'art et d'histoire aura la charge de poursuivre le travail de recherche et de structurer le partage et la diffusion de cette connaissance.

1.1 Poursuivre le travail de recherche et organiser le partage de la connaissance

#Action 1 Développer la connaissance sur les thématiques identifiées

Sur la base de thématiques identifiées lors des réflexions menées sur le dossier de candidature mais n'ayant pas encore fait l'objet de travaux approfondis, des études seront lancées.

Pour cela la mission Pays d'art et d'histoire nouera des partenariats avec le monde universitaire (Université Picardie Jules Verne, université d'Artois) et des centres de recherche (Centre de recherche de l'Historial). Cette démarche s'appuiera, dans le cadre de groupes de travail spécifiques, sur les compétences et l'expertise des partenaires institutionnels (DRAC, DREAL, service de l'inventaire en Région, le département pour le label Ramsar et les archives départementales, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme)

et des acteurs locaux (tissu associatif / par ex: Les amis du château – et structures culturelles / musée Alfred-Danicourt de Péronne, les bibliothèques-médiathèques). La mission Pays d'art et d'histoire se rapprochera également d'autres territoires labellisés ou acteurs ayant engagé un travail de recherche sur des problématiques similaires. Le fruit de ces travaux nourrira par ailleurs des actions d'aménagement du territoire (PLUi, projets d'aménagements urbains en lien avec le SCoT et le Plan de Paysage), de valorisation et de médiation dans les domaines de l'action culturelle (éducation artistique et culturelle, expositions thématiques), de la connaissance scientifique (colloques, séminaires) et du tourisme (formation des guides-conférenciers).

Action 2

Poursuivre le recensement des patrimoines

En parallèle, la mission Pays d'art et d'histoire ouvrira de nouveaux champs d'exploration du patrimoine culturel en rapport avec certaines problématiques du territoire peu ou partiellement étudiées comme le patrimoine immatériel (étude de la longue paume par exemple). En archéologie, les recherches menées lors de grands travaux (par exemple les fouilles du canal Seine-Nord Europe), ont permis de mettre au jour une partie du passé du territoire, de le mettre en contexte et en écho des recherches historiques. Un travail devra être mené avec le service régional d'archéologie de la DRAC et l'INRAP sur ces sujets.

Cette mission sera également confiée à des groupes de travail composés d'experts et d'acteurs locaux et aura pour ambition de poursuivre la construction d'une politique de valorisation.

#Action 3

Animer un réseau d'acteurs ressources sur le territoire

La connaissance historique du territoire, lorsqu'elle existe, est le fait d'initiatives individuelles et dispersée entre de nombreux acteurs (associations, particuliers, musée Alfred-Danicourt de Péronne, centre de recherche de l'Historial, bibliothèques-médiathèques, PETR, communes). La confidentialité qui la caractérise ne facilite pas son partage par le plus grand nombre.

Un groupe de travail spécifique pourrait être mis en place avec la charge de recenser les ressources documentaires, archivistiques ou iconographiques présentes sur le territoire puis de produire une base de données visant à les catégoriser et les localiser. Cette dernière sera régulièrement mise à jour et portée à la connaissance du public, professionnel ou amateur.

En parallèle, la mission Pays d'art et d'histoire encouragera les bibliothèques-médiathèques à enrichir leur collection patrimoniale d'une bibliographie actualisée et s'appuiera sur le réseau constitué dans le cadre du Contrat territoire Lecture pour en accroître la visibilité par le biais d'un catalogue commun.



Allaines © Jérôme Halatre



Wiencourt L'équipée © Jérôme Halatre

2/ FAVORISER LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE, ET PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DES PAYSAGES

La préservation du patrimoine, de l'architecture et des paysages est un levier d'attractivité et de développement du Santerre Haute Somme. Les actions actuellement en cours comme le plan de paysage permettent de mettre en exergue la problématique de la préservation des paysages et d'anticiper ses mutations. La question de la préservation du patrimoine et de l'architecture est traitée via les autorisations du droit du sol et des documents d'urbanisme comme le SCoT qui encadrent une volonté de sauvegarde de l'identité territoriale. Ces démarches doivent être renforcées et d'autres sont à engager dans un rapport de proximité afin d'agir au plus près des habitants et décideurs publics.

2.1 Organiser l'information auprès des acteurs concernés

#Action 1

Assurer une veille patrimoniale

La mission Pays d'art et d'histoire contribuera à la veille patrimoniale auprès des institutions garantes de la protection et de la restauration du patrimoine et des paysages (unité départementale de l'architecture et du patrimoine, service régional de l'archéologie, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, conservateur des antiquités et objets d'art et collectivités territoriales).

La mission informera et sensibilisera sur les actions et dispositifs de protection ou de labellisation (Monuments Historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables, Architecture Contemporaine Remarquable...) auprès des collectivités territoriales et acteurs privés. Un travail en concertation sera mené avec le service instructeur du droit des sols et l'Architecte des Bâtiments de France.

#Action 2

Informier et conseiller à l'échelon local

La mission Pays d'art et d'histoire informera les maires sur les procédures de restauration et de protection de leur patrimoine et les sensibilisera aux outils réglementaires en matière de protection et aux aides dont ils pourraient bénéficier. Cela passera notamment par la mise en place de réunions publiques, l'édition de documents pédagogiques et des temps de formation en direction des élus avec l'appui du service instruction du droit du sol et les services de l'État (DDTM-UDAP).

Des permanences de l'Architecte des Bâtiments de France sont aujourd'hui existantes à Ham. Il se rend sur place et donne un avis sur les projets des particuliers. Il s'agit de développer cette offre sur l'ensemble du territoire avec le service instruction du droit des sols. Des permanences seront ainsi à proposer et mettre en place régulièrement dans les communautés de communes à destination des habitants lorsqu'ils devront faire appel au service instructeur dans le cadre d'autorisations d'urbanisme.

#Action 3

Désigner des référents élus et techniciens

Afin de faire vivre au sein des communautés de communes le label et être au plus près des politiques locales, des référents Pays d'art et d'histoire, élus et techniciens, seront désignés dans chaque EPCI. Les deux domaines prioritairement concernés étant d'une part la préservation du patrimoine et la qualité du cadre de vie et d'autre part la sensibilisation et la valorisation culturelle et patrimoniale, il est proposé que les élus culture et urbanisme se voient ajouter à leur titre celui

de référents Pays d'art et d'histoire. Les techniciens en charge des questions d'urbanisme et des documents d'urbanisme comme les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) seront les référents Pays d'art et d'histoire. Il en sera de même pour les techniciens « culture » (coordinateur culturel, médiateur culturel...). Ces référents participeront aux échanges et à la vitalité du label sur le territoire et seront les interlocuteurs privilégiés de la mission Pays d'art et d'histoire.

2.2 Accompagner la restauration du patrimoine et de l'architecture

#Action 1

Favoriser la préservation du patrimoine et de l'architecture

Les labels XX^e et Architecture contemporaine remarquable ainsi que les diverses protections des patrimoines mobilier et immobilier doivent faire l'objet d'une attention renforcée. La mission Pays d'art et d'histoire devra accompagner les propriétaires de ces édifices et les aider à établir un plan de maintenance. Il permettra alors une veille et un suivi plus soutenus. La mission pourra également accompagner les associations et les aider à valoriser leur veille citoyenne.

#Action 2

Accompagner la restauration du patrimoine

La mission Pays d'art et d'histoire s'emploiera à continuer le travail engagé lors de l'élaboration du dossier de candidature en apportant un soutien technique aux communes et associations dans la restauration des patrimoines bâtis. Par ailleurs, une aide dans la démarche de recherche de financements, notamment au travers du dispositif régional d'aides à la restauration des patrimoines, sera offerte.

La mission pourra être l'interlocuteur des services institutionnels (exemple : CRMH et ABF sur les immeubles protégés ou labellisés Architecture Contemporaine Remarquable) auprès des communes. Elle sera alors le partenaire principal des collectivités territoriales et des associations sur ces questions. Lors des campagnes de restauration, des affichages type bâches pourront être installés afin de présenter l'évolution du bâti, son historique et ses caractéristiques.

Le même engagement sera porté sur le patrimoine mobilier, où la mission Pays d'art et d'histoire sera l'interface entre les collectivités et le conservateur des antiquités et objets d'art. Le lien se fera également avec la commission d'art sacré quand il s'agira d'objets et de lieux de culte.



Intérieur de l'église
Saint Pierre et Saint
Paul d'Allaines
labellisée « Patrimoine
du XX^e siècle »
© Jérôme Halâtre



Caix © Jérôme Halatre

3/ AMÉNAGEMENT URBAIN ET PROMOTION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE ET DU CADRE DE VIE

La mission Pays d'art et d'histoire apportera son appui dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme. L'animateur de l'architecture et du patrimoine sera l'artisan de la promotion architecturale et du cadre de vie.

3.1 Accompagner les projets d'aménagement et les mutations paysagères du territoire

#Action 1 Intégrer la connaissance historique, patrimoniale et archéologique dans les projets

L'animateur de l'architecture et du patrimoine apportera son expertise et sera ressource et conseil sur les enjeux de préservation pour chaque site étudié, comme le projet de reconversion de la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre. De même, il contribuera aux grandes réflexions sur les mutations paysagères à venir comme le projet du Canal Seine Nord-Europe et sensibilisera aux projets architecturaux annoncés comme le futur pont canal.

Il veillera à prendre en compte -dans les études préalables aux projets- les données historiques, les caractéristiques architecturales, ainsi que les informations liées à de potentielles fouilles archéologiques.

En fonction de l'importance des projets, la mission Pays d'art et d'histoire pourra contribuer, auprès des services municipaux ou intercommunaux en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ou auprès des directions générales des services en charge de ces projets, à la création d'une maison du projet qui sera un lieu d'échange et de compréhension.

Action 2 Intégrer les questions patrimoniales dans les documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Cœur des Hauts-de-France reconnaît l'intérêt de valoriser la qualité architecturale et patrimoniale mettant en avant l'identité du territoire. Cela se traduit par un objectif fort du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui affirme que la qualité des villages tient tant dans leur organisation en plan, que dans leur volumétrie et la nature des matériaux de construction. Le bâti ancien joue un rôle important dans la qualification du paysage, soit en tant qu'élément de patrimoine identitaire, soit, associé à d'autres éléments construits, comme élément de structure urbaine et paysagère.

C'est pourquoi, le SCoT prescrit d'assurer par le biais des documents d'urbanisme, la préservation du patrimoine bâti ancien. Ainsi, les PLUi identifieront et protégeront les éléments du patrimoine vernaculaire et ces ensembles bâtis remarquables, en définissant les règles ou orientations favorisant la conservation de leurs spécificités, tout en permettant leur évolution.

En encourageant la réhabilitation et/ou la reconversion du patrimoine caractéristique du territoire (corps de ferme, maisons remarquables...), il recommande également de promouvoir les projets de mise en valeur de ces éléments. Cela pourra se traduire par de l'information et du conseil auprès des propriétaires sur les modes de restaurations, les techniques de construction des bâtis, la mise à disposition de plaquettes pédagogiques. Des passerelles pourront être établies avec l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui incite et propose des aides à la rénovation des bâtis et éventuellement dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI), la restauration des façades.

Dans le cadre de la démarche UNESCO engagée sur les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, le SCoT anticipe cette inscription et recommande de prendre en compte la réflexion engagée autour des trois sites retenus soit Rancourt, Bouchavesnes-Bergen et Longueval, dans la définition du projet de territoire.

La mission Pays d'art et d'histoire accompagnera les EPCI dans l'écriture des cahiers de recommandations architecturales, urbaines et paysagères en alimentant notamment la dimension historique et patrimoniale.

Action 3

Le plan de paysage et sa mise en œuvre

Le plan de paysage engagé en 2018 a défini cinq grandes thématiques (paysage village, paysage naturel, paysage patrimoine, paysage de production et paysage de traverse) sur les trois entités paysagères du territoire. Un riche travail de terrain permettra de définir des actions et des préfigurations d'expérimentations qui seront évaluées et mises en avant dans le rendu final du dossier au dernier trimestre 2020. Au-delà du document, il s'agira de faire vivre le plan de paysage et de mettre en œuvre les fiches actions et d'inscrire les recommandations dans les documents d'urbanisme comme les PLUi. La mission Pays d'art et d'histoire mènera par ailleurs des actions de sensibilisation qui s'appuieront sur le dossier plan de paysage.

Action 4

Promouvoir la qualité architecturale et le cadre de vie

La mission Pays d'art et d'histoire engagera une politique de promotion de l'architecture contemporaine en lien avec les collectivités territoriales. Des actions de médiation et de promotion mettant en avant les bâtis contemporains achevés ou en cours de construction seront organisées par le biais de rencontres avec l'architecte, de journées de visites ou encore d'inscription aux événements nationaux comme les Journées Nationales de l'Architecture.

Des partenariats seront noués notamment avec l'UDAP de la Somme et la conseillère architecture de la DRAC, la Maison de l'architecture des Hauts-de-France, l'école nationale supérieure de l'architecture et de paysage de Lille, ou encore le CAUE de la Somme sur cette thématique et dans un volet pédagogique avec l'Education Nationale à travers notamment le 1% artistique.

Des visites de chantiers de construction, de restauration, d'aménagement de sites patrimoniaux seront proposées en lien avec des professionnels du patrimoine (Architecte du patrimoine, CAUE de la Somme, artisans agréés, Fondation du Patrimoine).



© PETR

4/ SENSIBILISER, FORMER ET ASSOCIER LES PUBLICS

La sensibilisation à l'architecture et au patrimoine doit faciliter ce sentiment d'appartenance au territoire. Outre le jeune public, celle-ci s'adressera à tous les habitants et acteurs du territoire dans une démarche participative et citoyenne.

4.1 Sensibiliser le jeune public

Le territoire compte plus de 10 000 enfants scolarisés de la maternelle au lycée pour qui une politique de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine n'a pas encore été engagée. La mise en œuvre du label se chargera de pallier à ce manque.

Action 1

Proposer une offre éducative en temps scolaire

En raison de l'étendue du territoire, la mission Pays d'art et d'histoire ne sera pas en capacité de se déployer sur sa totalité. L'objectif premier sera par conséquent d'outiller les équipes enseignantes de ressources visant à développer leur autonomie avec leurs élèves. La définition de ces outils se fera en accord avec les représentants de l'Education Nationale, en lien direct avec le programme d'histoire des arts des établissements scolaires.

Des mallettes pédagogiques seront réalisées qui comprendront des fiches pédagogiques, des documents iconographiques, des cartes autour des thématiques mises en avant dans le dossier de candidature (patrimoine de la Reconstruction, le fleuve Somme, l'agro-industrie, une histoire à valoriser). Des expositions itinérantes seront par ailleurs proposées dans ces établissements scolaires ou dans une bibliothèque-médiathèque de proximité et pourront être exploitées par les enseignants. Une médiation spécifique autour de ces ressources sera par ailleurs proposée par la mission Pays d'art

et d'histoire. En complément, celle-ci s'emploiera à définir des parcours de visites guidées de sites autour de thématiques fortes (par ex: les églises de la Reconstruction, les architectes de la Reconstruction, Au fil de l'eau...). Le projet du plan de paysage permettra également de proposer des actions liées aux paysages et des outils pédagogiques adaptés à sa compréhension (lecture de paysage, compréhension géologique, évolution paysagère...).

Dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle et en lien avec le coordinateur culturel du PETR, la mission Pays d'art et d'histoire s'emploiera à faire dialoguer la création artistique contemporaine avec la découverte des patrimoines, et pourra s'appuyer notamment sur le dispositif Panorama. Ainsi, des connexions seront établies avec de nombreux domaines artistiques (littérature, arts plastiques, spectacle vivant). Artistes et guides mèneront un travail complémentaire de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine auprès des enfants.

Action 2

En hors-temps scolaire

Le PETR s'appuiera sur un ensemble d'acteurs ressources avec lesquels il a construit, au fil du temps, des habitudes de travail, à savoir le réseau des bibliothèques-médiathèques, les centres de loisirs, les centres sociaux.

Une programmation spécifique en direction des 6-12 ans sera proposée durant la période des vacances scolaires. La mission Pays d'art et d'histoire profitera, par ailleurs, de l'opération « C'est mon patrimoine » proposée durant les vacances scolaires pour sensibiliser les enfants et les adolescents (6-18 ans) à la découverte d'un site patrimonial par une programmation artistique éclectique facilitant leur intérêt et appropriation. Des passerelles avec les arts numériques, les arts plastiques, le spectacle vivant ou la littérature faciliteront la rencontre des jeunes avec leur patrimoine.

De même, la mission Pays d'art et d'histoire organisera plusieurs fois dans l'année des « Mercredis du patrimoine » au cours desquels seront proposés des ateliers itinérants d'initiation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine couplés à des visites de sites par des guides-conférenciers. Ceux-ci pourront être proposés dans les centres de loisirs, les médiathèques et d'autres lieux appropriés.

A l'instar des établissements scolaires, la mission Pays d'art et d'histoire se chargera d'outiller les équipes pédagogiques de mallettes pédagogiques, de modules d'exposition facilement exploitables de manière à les rendre autonomes.

Action 3

Encourager les initiatives citoyennes des jeunes

En intégrant la jeunesse dans certains groupes de travail ou en encourageant la création d'un conseil de jeunes ambassadeurs engagés dans la valorisation de leur territoire, le PETR souhaite mobiliser la jeunesse sur les questions de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine, d'aménagement et de mutations du territoire.

Ces jeunes ambassadeurs seront notamment sollicités sur les grands événements nationaux comme les Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, les Journées nationales de l'architecture afin d'encourager la jeunesse à s'y déplacer.

La mission souhaite par ailleurs renforcer son partenariat avec le lycée agricole de Haute Somme et s'appuyer sur les élèves du cursus BTS Animation des Territoires Ruraux pour développer un travail de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine.

4.2 Sensibiliser et former les habitants à leur cadre de vie

Les habitants doivent se sentir concernés par l'histoire de leur territoire mais également par les problématiques d'aménagement et de préservation de leur cadre de vie. Pour cela, la mission Pays d'art et d'histoire entend mener des actions de sensibilisation en s'entourant de professionnels et en s'appuyant également sur le vécu des habitants.

Action 1

Sensibiliser aux enjeux de construction, de restauration du patrimoine et de préservation des paysages

Dans un rapport de proximité avec les habitants, le service se chargera de porter des actions de sensibilisation sur des problématiques paysagère, patrimoniale et de préservation du cadre de vie. Ces actions encadrées par des professionnels (architectes, paysagistes) offriront les clés de lecture et de compréhension du territoire.

En partenariat avec l'INRAP et Somme Patrimoine, les chantiers archéologiques seront également valorisés par la mise en place d'outils de sensibilisation aux enjeux de la fouille archéologique (bâches de chantier, un programme de visites de sites et de conférences). Un temps fort de sensibilisation sera, par ailleurs, proposé dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie.

En outre, en lien avec le plan de paysage et le Schéma de Cohérence territoriale du PETR, des visites de sensibilisation aux enjeux de préservation des espaces naturels (Croque ton paysage, randonnées découverte), d'aménagement urbain

et paysager et de l'habitat seront mises en place. Pour cela, la mission Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur le travail mené par l'agence Seed en charge de l'élaboration du plan de paysage, sur la connaissance du territoire et l'expertise du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Somme, sur les associations locales engagées depuis longtemps dans la découverte des espaces naturels comme le Val d'Omignon et sur les actions de valorisation des zones humides de la vallée de la Somme initiées par le département de la Somme dans le cadre du label Ramsar.

D'autre part, des expositions itinérantes portant sur des problématiques nouvelles (Canal Seine Nord, les éoliennes) permettront de resituer ces projets dans leur contexte historique et d'en expliciter les enjeux pour le territoire. Des conférences et la mise à disposition d'une documentation spécifique (fiches techniques) viendront étayer le propos.

Action 2

Valoriser la mémoire des habitants

Pour une prise de conscience et une meilleure appropriation par les habitants de la valeur patrimoniale de leur territoire, la mission Pays d'art et d'histoire encouragera la constitution dans plusieurs bibliothèques-médiathèques de rendez-vous citoyens « Mon patrimoine et moi ». Instances d'échange et de partage, ces rendez-vous encourageront notamment l'expression de la mémoire des habitants autour de lieux de production, d'évènements ou de personnes qui ont contribué à l'histoire du territoire. Ces rendez-vous seront, par ailleurs, autant d'occasions pour les habitants d'une meilleure compréhension des enjeux de reconversion de certains sites (Friche Maréchal de Rosières-en-Santerre).

La mission s'appuiera pour cela sur le savoir-faire d'acteurs culturels et artistiques repérés pour leurs actions dans ce domaine, l'association « Mémoires du travail », Archipop ou encore sur le travail de récolement des Archives départementales de la Somme.

L'ensemble de ces démarches viendra alimenter le travail de recherche et sera valorisé à travers l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions et des temps de rencontres et de débats.

Cette dynamique est aussi un levier d'action pour favoriser la structuration de réseaux d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du label sur le territoire.

Action 3

Créer un réseau d'ambassadeurs sur le territoire « J'aime mon patrimoine »

Relais de la mission Pays d'art et d'histoire sur le territoire, ils seront des facilitateurs dans la mise en œuvre des actions et auront la charge d'informer et de mobiliser les habitants. Véritable pont entre les habitants et la mission, ils pourront par ailleurs se faire l'écho auprès du Pays d'art et d'histoire d'initiatives émergentes.

4.3 Informer et former les acteurs du Pays d'art et d'histoire

La formation des acteurs du territoire est un élément fondamental de la bonne appropriation par ces derniers des enjeux du label et, in fine, de leur transmission au public. Celle-ci sera coordonnée et animée par la mission Pays d'art et histoire qui travaillera en étroite collaboration avec les partenaires référents. La nature des formations proposées sera adaptée au type de bénéficiaires ciblés.

Action 1

Les enseignants

La mission travaillera en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (Délégation Académique à l'action culturelle de l'Académie d'Amiens, DSDEN Somme, IEN de Péronne et Amiens Centre Somme) pour définir un programme de formations adapté aux enseignants des premier et second degrés.

Ce programme pourra notamment s'inscrire dans les dispositifs de formation mis en place par l'Éducation Nationale (plan académique de formation, Formation d'Initiative Locale, les Rendez-vous Canopé). Par ailleurs, la mission se rapprochera de l'association « Mémoires du travail » pour instaurer la mise en place de séminaires répondant aux spécificités du territoire, dans le cadre du Pôle de Ressources en Éducation Artistique et Culturelle (PREAC) « Mémoires du travail ».

Enfin, la mission s'appuiera sur ses propres compétences et celles de ses partenaires pour proposer un programme de formation complémentaire fait de visites de sites, de temps de rencontre et d'appropriation d'outils pédagogiques.

Action 2

Les guides-conférenciers

Les guides-conférenciers acteurs de la médiation Pays d'art et d'histoire et véritables ambassadeurs de la mission seront formés aux thématiques propres au territoire. La formation sera également ouverte, après conventionnement, aux équipes de l'Historial de la Grande Guerre et du musée Alfred-Danicourt. Ces formations auront pour but de donner aux guides-conférenciers et aux médiateurs de ces équipements une vision élargie du territoire et permettront de répondre à l'ensemble des thématiques.

Les guides-conférenciers agréés et cartés seront retenus prioritairement pour assurer les visites guidées et ateliers proposés pour le public individuel et les groupes (scolaires et visiteurs). Un partenariat sera noué avec l'Université d'Artois qui forme à la licence de guide-conférencier afin de sensibiliser les étudiants aux spécificités du territoire et de les attirer une fois cartés sur le Santerre Haute Somme. En parallèle, le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire sera sollicité afin que soient proposées aux guides des prestations sur notre territoire, et des formations sur des thématiques communes. L'Association Nationale des Guides-Conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire (ANCOVART), à travers notamment le réseau des guides en Hauts-de-France, sera associée pour la formation et le rappel des spécificités du métier de guide-conférencier.

Action 3

Les professionnels du tourisme et du monde économique

Des «P'tits dej patrimoine», éductours, visites guidées et fiches pratiques seront proposés aux professionnels du tourisme afin de les sensibiliser aux enjeux du label Pays d'art et d'histoire et de leur mise en application. Une présentation de la programmation annuelle leur sera proposée.

S'appuyant sur la chargée de mission économie endogène / ESS du PETR et de l'action FISAC, une information sur les enjeux du label sera également apportée aux commerçants sous forme de fiches. Ces derniers pourront se faire le relais de la labellisation et des actions en cours et à venir. L'information pourra se faire également via les gestionnaires autoroutiers (panneaux sur l'autoroute) et information au niveau des aires de repos autoroutières.

Ces temps de sensibilisation auront pour objectif de faciliter l'information des visiteurs sur le territoire.

Action 4

Les techniciens et médiateurs

Pour les médiateurs d'équipements culturels (musée Alfred-Danicourt de Péronne, Historial, bibliothèques-médiathèques, Nouvelle Scène), responsables associatifs, la mission organisera des temps de formation afin de garantir la cohérence du discours et de l'interprétation du territoire.

Pour le personnel du service Autorisation du Droit des Sols du PETR, les techniciens intercommunaux et communaux en charge des questions d'urbanisme, des temps de sensibilisation aux enjeux du label seront proposés de manière à les articuler au mieux à leurs missions et à leur traduction dans les documents d'urbanisme.

5/ ANIMER ET VALORISER LES PATRIMOINES ET L'ARCHITECTURE

La mission Pays d'art et d'histoire travaillera au développement d'une offre patrimoniale et touristique éclectique et innovante capable notamment d'attirer de nouveaux publics sur son territoire.

5.1 Construire et coordonner une stratégie de développement touristique et patrimonial partagée

Action 1

Structurer le partenariat avec l'Office de tourisme

Afin de clarifier et d'organiser au mieux l'articulation entre les missions de l'Office de tourisme et de la mission Pays d'art et d'histoire, un courrier préfigurant leur conventionnement vient d'ores et déjà préciser le partenariat et affirmer que l'animateur de l'architecture et du patrimoine, garant scientifique de la connaissance, doit être associé en amont pour valider l'ensemble des contenus (scénarios de visites, brochures, supports, signalétique...). La définition des parcours de visite se fera conjointement sur les sujets d'ordre général comme les tours de ville. Les parcours thématiques et spécifiques seront définis par la mission Pays d'art et d'histoire. La programmation annuelle tout comme la programmation et la promotion des événements nationaux seront travaillées de concert avec l'équipe de l'Office de tourisme et l'équipe des guides-conférenciers.

Cette dernière sera constituée par recrutement en relation avec l'Office de tourisme Haute Somme et la Drac. L'emploi des guides-conférenciers se fera également conjointement. Le guide aura donc deux employeurs avec des contrats distincts mais harmonisés avec une base de rémunération identique.

Le guide travaillera à la fois pour la mission Pays d'art et d'histoire et l'Office de tourisme Haute Somme en fonction des missions et des besoins de chacun. Il aura notamment à faire vivre la programmation de visites individuelles et de groupes dans le cadres des *Rendez Vous*, des ateliers de l'architecture et du patrimoine à destination du jeune public (scolaire, hors scolaire) et des adultes, et des autres actions portées par la mission Pays d'art et d'histoire (visites liées aux projets d'aménagement du territoire notamment). L'Office de tourisme déploiera les visites proposées dans le cadre de l'offre destinée aux groupes (brochure groupes) et visites touristiques toujours avec l'appui des guides-conférenciers.

La promotion des activités liées à la mission Pays d'art et d'histoire sera assurée par l'Office de tourisme Haute Somme.

La mission Pays d'art et d'histoire aura sa propre régie de recettes et pourra émettre sa billetterie liée à la programmation (visites individuelles et groupes chartées, *Rendez Vous*, visites et ateliers jeunes public). Il en sera de même pour l'Office de tourisme, lui permettant de vendre ses prestations et d'encaisser les recettes issues de la boutique.

Pour une meilleure gestion des plannings et de l'emploi des guides, un tableau de suivi de programmation sera partagé entre les deux entités. Ainsi, quelle que soit la provenance des visiteurs (territoire, hors territoire), une tarification sera proposée, à l'exception des visites consacrées aux projets d'aménagement du territoire. Le barème tarifaire des prestations ainsi que l'ensemble des questions concernant la répartition et le rôle des guides-conférenciers seront précisés dans la convention liant l'Office de tourisme au PETR (cf annexe 8).



Détail de l'église de Poeuilly © J.Halâtre

Action 2

Développer une offre de visites à destination des visiteurs

Coordonnée par la mission Pays d'art et d'histoire, la programmation des visites s'établira dans un cadre partenarial avec les acteurs concernés sur le territoire : Office de tourisme, Historial de la Grande Guerre, musée Alfred-Danicourt, les associations locales.

La mission Pays d'art et d'histoire devra construire un programme de visites chaque année se déclinant de la manière suivante :

- ◆ Les sites inscrits et/ou classés au titre des monuments historiques, anciens labels « Patrimoine XX^e » et nouveaux labels « Architecture Contemporaine Remarquable »
- ◆ La découverte des villages
- ◆ Les visites développées sur les grandes thématiques identifiées (L'agro-industrie, le fleuve Somme, la Première Reconstruction, une Histoire à faire ressurgir)
- ◆ Les visites de sites ou quartiers faisant l'objet de rénovation ou reconversion, ou toute autre actualité en lien avec l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine

D'autres formes de visites pourront être proposées en lien avec les chemins de randonnées, le plan de paysage comme « la rand-visite » qui pourrait être testée. Des partenariats seront alors noués avec les associations sportives et « nature ».

Pour toucher un public familial, des parcours type « rallye famille » en autonomie avec livret de découverte seront testés. Des ateliers familles sur des thématiques architecturale, patrimoniale ou encore archéologique pourront également être proposés. Une programmation spécifique et adaptée sera développée en partenariat avec les centres sociaux et les centres de loisirs.

La mission s'appuiera sur les dynamiques en cours pour proposer de nouvelles formes de visites faisant intervenir un spécialiste, un artiste ou encore un acteur local en lien avec un guide-conférencier. Ces formes de déambulation pourront notamment être proposées pour des lectures de paysage. Des temps de visites artistiques pourront également être programmés l'été dans une dynamique créative et ludique ou permettre la redécouverte de sites ou d'environnements du quotidien.

Ce programme de visites sera complété à terme par l'apport des nouvelles technologies (visites en réalité augmentée par exemple) qui faciliteront un peu plus l'autonomie du visiteur sur le territoire. Les grandes manifestations nationales (Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, Journées nationales de l'archéologie) joueront par ailleurs un rôle essentiel dans la découverte et la mise en lumière du territoire. Elles appuieront la découverte des patrimoines par des *Rendez-vous* festifs et participatifs et seront une occasion supplémentaire de fédérer les acteurs locaux.

La communication auprès de l'ensemble des publics du territoire se fera dans le cadre de l'édition de brochures chartées *Rendez-vous* proposant la programmation du Pays d'art et d'histoire et de ses partenaires de façon semestrielle.

Action 3

Inscrire l'offre patrimoniale dans le projet culturel de territoire

Les artistes, dont la présence et l'action constituent une composante essentielle du projet culturel de territoire, seront également associés aux actions visant à la compréhension des patrimoines et de l'architecture auprès des publics. Capables d'en offrir une vision décalée et innovante, ils en faciliteront l'appropriation par les habitants et offriront l'opportunité de sensibiliser les publics à la création artistique sous ses formes les plus diverses (arts plastiques, spectacle vivant, littérature...).

Le contour de ces projets sera défini en transversalité avec le service culturel du PETR et en partenariat avec les acteurs institutionnels (DRAC, DAAC d'Amiens, Région Hauts-de-France, Département de la Somme, CAUE80) et locaux (médiathèques, Historial, musée Alfred-Danicourt, centres de loisirs, centres sociaux).

Ces projets pourront prendre la forme de résidences d'artistes dans un programme d'actions culturelles varié (ateliers, rencontres, projets participatifs, performances, visites singulières etc...)

5.2 Interpréter le patrimoine et l'architecture

Action 1

Développer les supports d'interprétation

Il s'agira de rendre visibles l'histoire et l'identité du territoire à travers la production d'outils d'interprétation sur la base des travaux de recherche réalisés et de l'ensemble des productions des services.

Chaque année, une exposition thématique et itinérante sera présentée sur l'ensemble du territoire notamment via le réseau des bibliothèques-médiathèques. Elle fera l'objet d'une médiation spécifique mise en place par la mission Pays d'art et d'histoire (conférences assurées par des intervenants extérieurs par exemple). Cette itinérance s'élargira par la suite à d'autres lieux accueillant du public (centres sociaux, Ehpad, galerie Picabia du lycée Pierre Mendès France de Péronne).

En parallèle, la mission Pays d'art et d'histoire se rapprochera des deux principales institutions muséales que sont le musée Alfred-Danicourt de Péronne et l'Historial de la Grande Guerre pour construire avec elles des expositions thématiques et parcours de visites en lien avec le projet Pays d'art et d'histoire et le futur CIAP. Ainsi, à court terme, une exposition axée sur les architectes de la Reconstruction pourrait être proposée sur les deux sites.

Par ailleurs, des publications chartées (*Focus*, *Parcours* et *Exploreurs*) portant sur la connaissance du territoire et l'interprétation des patrimoines seront éditées et mises à la disposition du public au sein des équipements culturels (bibliothèques-médiathèques, Musée Alfred-Danicourt, Historial, Nouvelle Scène) ainsi qu'à l'Office de tourisme.

Lancé en juin 2020, le portail numérique régional des Villes et Pays d'art et d'histoire met en ligne des ressources choisies des territoires labellisés des Hauts-de-France. Il permettra à la mission Pays d'art et d'histoire d'inscrire le territoire du Santerre Haute Somme dans cet outil, contribuant ainsi à son enrichissement.

S'agissant du numérique, le recours aux nouvelles technologies comme autre levier de sensibilisation et d'appropriation des habitants à leur patrimoine s'intensifiera. Il s'agira par exemple de développer l'utilisation des réseaux sociaux ou d'organiser des escape game numériques pour capter la jeunesse, de développer l'utilisation de la réalité augmentée dans la découverte des patrimoines et de l'architecture. Des événements intergénérationnels collaboratifs et participatifs inspirés des hackatons et axés sur les thèmes du label Pays d'art et d'histoire pourront, en outre, être testés de manière à développer ou améliorer les supports de médiation numériques sur le territoire. Les partenariats engagés avec les équipements culturels et patrimoniaux, les associations du territoire mais également les établissements scolaires faciliteront la lisibilité et la fertilité de ces actions.

Action 2

Un CIAP propre aux enjeux et spécificités du territoire

La mission Pays d'art et d'histoire se donnera le temps d'étudier et d'écrire le Projet Scientifique et Culturel du futur CIAP.

De manière à répondre aux contraintes de mobilité auxquelles est confronté le territoire, la mission Pays d'art et d'histoire en offrira dans un premier temps une version allégée et itinérante capable de se déplacer dans les mairies et les bibliothèques-médiathèques. Ce micro-CIAP s'appuiera sur des maquettes pédagogiques, des expositions itinérantes et des contenus numériques.

Par la suite, la mission envisagera la création d'un CIAP multipolaire éclaté sur les trois communautés de communes, en relation avec des équipements existants ou en devenir, dans un souci de mutualisation à l'image de ce que propose Cambrai avec le CambraiScope au sein de son équipement culturel le LABO.

L'orientation retenue consisterait à élaborer une stratégie d'interprétation intégrant un CIAP par EPCI, proposant une réflexion par entité paysagère tout en maintenant en fil rouge, les thèmes de l'évolution historique du territoire et de la Reconstruction.

La reconversion de la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre à l'horizon 2025 permettrait par exemple d'accueillir, en plus de logements, d'un marché couvert, de la future médiathèque intercommunale et d'un espace de travail collaboratif, l'une des trois antennes du futur CIAP. Sur les deux autres EPCI, la réflexion est en cours (Historial de la Grande Guerre, futur pôle culturel de la ville de Péronne...)

A terme, ces deux propositions seront complémentaires et renforceront le maillage du territoire.

Enfin, en 2020, l'Office de tourisme Destination Haute Somme aménagera sur l'aire autoroutière Cœur des Hauts-de-France située sur l'autoroute A1, un espace entièrement dédié à la découverte et la mise en valeur des atouts touristiques du territoire. Cette mise en valeur portera sur trois axes essentiels: le tourisme de mémoire (en partenariat avec l'Historial de la Grande Guerre), le patrimoine de la Reconstruction en lien avec la labellisation Pays d'art et d'histoire, le tourisme de nature et de pêche.





PARTIE

04





LA GOUVERNANCE DU PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

SOMMAIRE

PARTIE 04

LA GOUVERNANCE DU PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

A LA GOUVERNANCE DU PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	148
1/ L'organisation administrative	148
1.1 La mission Pays d'art et d'histoire	
1.2 Une mission transversale au sein du PETR	
2/ Les acteurs impliqués à l'échelle locale	150
3/ Les partenaires	151
4/ Déploiement du Pays d'art et d'histoire	151
5/ Le plan de financement	152



A

La gouvernance du projet Pays d'art et d'histoire

1/ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

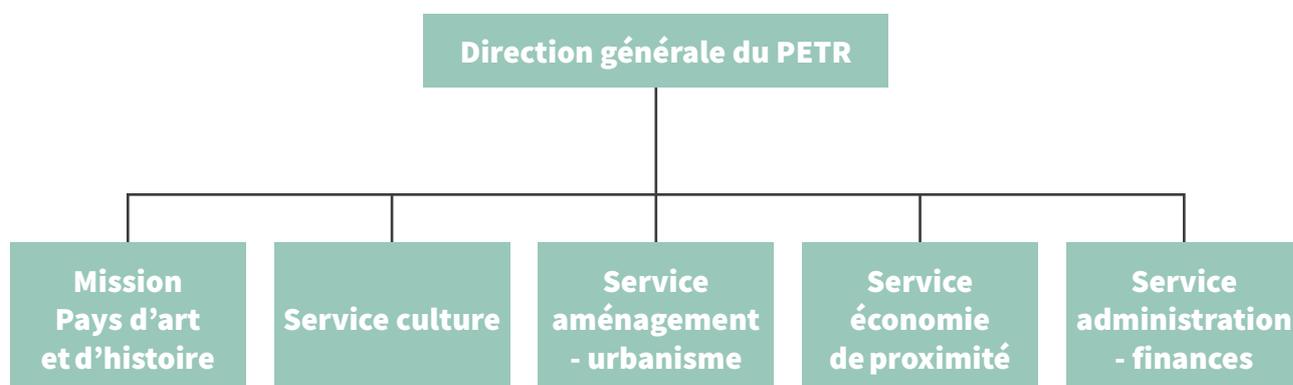
1.1 La mission Pays d'art et d'histoire

La mission Pays d'art et d'histoire sera installée sous la direction générale du PETR Cœur des Hauts-de-France, avec à sa tête un animateur de l'architecture et du patrimoine, chef de projet Pays d'art et d'histoire. Celui-ci sera secondé d'un(e) chargé(e) de mission éducation - médiation.

Par ailleurs, la mission sera épaulée par une équipe de guides-conférenciers vacataires.

La mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire sera pilotée par la mission Pays d'art et d'histoire

Cette mission fonctionnera en transversalité avec les différents services de la structure: culture, aménagement-urbanisme, économie de proximité et administration - finances (ressources humaines, budgets...)



Les missions de l'animateur de l'architecture et du patrimoine

Garant de la mise en œuvre des orientations d'actions liées au label Pays d'art et d'histoire, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, chef de projet Pays d'art et d'histoire met en œuvre le projet Pays d'art et d'histoire selon les termes de la convention. Il est le responsable de la mission Pays d'art et d'histoire.

Il coordonne les activités de la mission en articulation avec les différentes missions du PETER. Avec la DRAC Hauts-de-France il définit annuellement les orientations et priorités du service. Il assure la définition et le suivi du budget de la mission. Il participe aux réunions de réseau régional et national.

En parallèle, il définit la stratégie éducative et événementielle et pilote la programmation des actions de médiation et de valorisation ainsi que la réflexion relative à la création du CIAP.

Il est associé aux grands projets du territoire afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques qui y sont liés à savoir l'aménagement urbain et la promotion de la qualité architecturale et du cadre de vie.

Il travaille de manière étroite avec les acteurs du tourisme afin de garantir les engagements de la convention en matière de dynamique touristique ainsi qu'avec les acteurs culturels, sociaux et les associations dans la valorisation et la connaissance du patrimoine et de l'architecture.

Pour cela, il coordonne les instances de pilotage et les divers groupes de travail, établit la communication du label dans le respect de la charte graphique du réseau Villes et Pays d'art et d'histoire et assure la définition et le suivi budgétaire du service en réalisant une veille sur les financements complémentaires.

Les modalités de recrutement seront précisées dans l'une des annexes de la convention.

Les missions du ou de la chargé(e) de mission éducation et médiation

Le ou la chargé(e) de mission éducation et médiation sera l'adjoint de l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Il aura pour mission de mettre en œuvre les projets éducatifs en lien avec la DRAC, le Rectorat, l'Inspection Académique et les équipements. Il définira et élaborera les contenus en temps et hors temps scolaire, sous la responsabilité de l'animateur et en lien avec le coordinateur culturel pour les projets culture et patrimoine. Il travaillera à l'élaboration d'outils de médiations adaptés aux différents publics et coordonnera l'ensemble des actions. Il représentera l'animateur de l'architecture et du patrimoine et la mission lorsque ce dernier ne peut être disponible.

Les guides-conférenciers

Une équipe de guides-conférenciers cartés vacataires sera recrutée par la mission Pays d'art et d'histoire et par l'office de tourisme Haute Somme. Chacun engagera les guides-conférenciers en fonction de ses programmes et missions. La mission Pays d'art et d'histoire recrutera les guides-conférenciers dans le cadre de visites pour individuels, lors d'ateliers de l'architecture et du patrimoine ainsi que lors de prestations à destination du public familial et du jeune public (temps scolaire et hors-temps scolaire). L'office de tourisme Haute Somme engagera les guides-conférenciers pour les visites touristiques et à destination des groupes. Il est donc convenu que les guides-conférenciers aient deux employeurs et qu'une convention entre ces deux entités soit établie. Par ailleurs, un projet de convention entre le PETER et l'Office de tourisme annexé à la convention viendra préciser les modalités de gestion des guides-conférenciers.

Véritables médiateurs, les guides sensibiliseront à l'architecture, aux paysages, à l'histoire du territoire et impliqueront les publics à la découverte des patrimoines.

1.2 Une mission transversale au sein du PETER

Tant dans la conception de projets, la mise en œuvre du programme d'actions, que dans l'apport d'une expertise auprès des collectivités et particuliers, la mission Pays d'art et d'histoire travaillera en transversalité avec le service culturel (coordinateur culturel et coordinatrice lecture publique), le service aménagement (chargé de mission urbanisme et habitat-, le service ADS, chargée de mission PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial) et le service économie de proximité (Économie Sociale et Solidaire).

Le service culture

Composé du coordinateur culturel et du (de la) coordinateur(trice) lecture publique, le service culture sera associé à la mise en œuvre et au suivi des actions de sensibilisation touchant aux domaines culture et patrimoine, ainsi qu'à la définition de la programmation de saison et à son déploiement sur le territoire notamment auprès des bibliothèques-médiathèques.

Le service urbanisme

Composé du chargé mission urbanisme (urbanisme et habitat), des deux instructrices des autorisations du droit du sol et de la chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial, le service sera notamment sollicité sur toutes les questions relatives aux aménagements urbains et paysagers, à la préservation du cadre de vie et de l'environnement. Il sera fortement sollicité pour développer la prise en compte des patrimoines dans les documents d'urbanisme (PLUi, mise à jour du ScoT) et accompagner les communes et les particuliers sur les restaurations des bâtis et l'aménagement des communes dans le cadre de l'application du droit du sol. Des missions transverses toucheront la mission Pays d'art et d'histoire et le PCAET sur les sujets portant notamment sur « Habiter demain »...

Le service économie de proximité

La chargée de mission économie de proximité sera un relais indispensable sur les questions liées à la revitalisation des centres bourgs notamment et les projets touchant à la mobilité. La mission pourra s'appuyer sur son réseau d'acteurs économique locaux et sur son expertise.

Le service administration-finance sera de son côté sollicité au moment de la préparation de la programmation sur les questions financières et administratives (budget, marchés publics, conventions...).

2/ LES ACTEURS IMPLIQUÉS À L'ÉCHELLE LOCALE

La mission Pays d'art et d'histoire fédérera les acteurs du territoire impliqués dans la valorisation, la protection du patrimoine et la mise en tourisme de l'architecture et du patrimoine. L'animateur de l'architecture et du patrimoine s'emploiera à faire vivre ce réseau autour de la dynamique du label.

Un travail d'échanges et de transversalité sera opéré avec les EPCI et les communes, en particulier avec les services en charge de l'urbanisme, du tourisme ou encore du développement culturel.

Les référents Pays d'art et d'histoire (un élu et un technicien) au sein des EPCI seront les relais identifiés pour assurer cette transversalité et cette fédération autour des projets.

L'office de tourisme sera un interlocuteur important dans la mise en œuvre du programme d'actions touristiques et de la convention.

D'un point de vue culturel, les échanges avec les équipements structurants du territoire (Historial de la Grande Guerre et musée Alfred-Danicourt) sont engagés sur une future programmation et une construction de projets de valorisation communs.

Enfin les associations locales, relais culturels sur le territoire, seront impliquées dans la valorisation des patrimoines en relation avec la mission Pays d'art et d'histoire.

L'engagement de conventions avec l'office de tourisme Haute Somme, l'Historial de la Grande Guerre ainsi que le musée Alfred-Danicourt sera essentiel afin de travailler de façon réfléchie et concertée sur nos engagements réciproques.

3/ LES PARTENAIRES

La mise en œuvre du projet Pays d'art et d'histoire impliquera pour l'animateur de l'architecture et du patrimoine un rôle d'animation de réseau d'acteurs fédérés autour de la dynamique du label.

La conduite et le développement des projets se feront en dialogue étroit et constant avec la DRAC avec qui les orientations du projet Pays d'art et d'histoire et la mise en œuvre seront suivies, accompagnées et feront l'objet d'échanges régulier.

Dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation à destination des scolaires, des relations étroites seront engagées avec l'Éducation nationale.

Le service Pays d'art et d'histoire travaillera en partenariat avec la DREAL sur les questions paysagères mais également avec le CAUE sur les thématiques liées à l'architecture et l'urbanisme pour enrichir l'action du label.

Quant à la région Hauts-de-France et le Département de la Somme, tous deux, seront des partenaires incontournables dans la réflexion sur la mise en œuvre de politiques culturelles en relation avec le schéma de développement culturel du PETR.

4/ DÉPLOIEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le pilotage et le suivi du projet

a) Un comité de pilotage

Placé sous la présidence du Président du PETR Cœur des Hauts-de-France, le comité se réunira une fois par an. Le comité est une instance de discussion et de validation des orientations du projet. Il veille notamment à la bonne application de la convention dans les projets conduits par la Mission.

Le comité de pilotage est composé des présidents des trois communautés de communes, des vice-présidents des trois communautés de commune en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine, de l'urbanisme, l'office de tourisme Haute Somme, les partenaires institutionnels (DRAC, DREAL, Éducation Nationale, UDAP, service de l'inventaire de la Région, département de la Somme, CAUE 80).

b) Un comité de suivi

Un comité de suivi sera chargé de suivre la démarche et de garantir la bonne exécution des objectifs et orientations définis dans le dossier de candidature. Il se réunira une à deux fois par an. Il sera composé du président du PETR, d'un ou deux autres élus du comité de pilotage, des représentants de la DRAC, des membres de la mission Pays d'art et d'histoire.

c) Le comité des maires et des représentants des EPCI

La mission Pays d'art et d'histoire réunira tous les ans l'ensemble des maires des communes constituant le périmètre de la labellisation et les présidents et vice-présidents culture et patrimoine, afin de faire le bilan de l'année écoulée et présenter les actions à venir. Ce comité pourra également soumettre des propositions d'action ou d'orientation.

Fonctionnellement la mission Pays d'art et d'histoire veillera, en fonction des projets, à mettre en place des groupes ressources qui réuniront des personnes qualifiées.

5/ LE PLAN DE FINANCEMENT

ANNÉE 2021 (6 MOIS)			
DÉPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
RH	46 600	RH	46 600
Salaire AAP	24 000	DRAC	9 000
Chargé(e) de mission éducation et médiation	18 000	LEADER	21 600
Vacations (guides-conférenciers, autres)	4 600	PETR	16 000
ACTIONS	16 500	ACTIONS	16 500
Exposition	10 000	DRAC (Exposition, médiation-animation, formation)	4 950
Médiation, animation, valorisation	3 500	LEADER	6 875
Formation des guides-conférenciers	3 000	PETR	4 675
COMMUNICATION & PUBLICATIONS	11 500	COMMUNICATION & PUBLICATIONS	11 500
Rendez-vous	2 500	DRAC	1 350
Evénements nationaux, régionaux...	4 000	(Rendez-vous, publications chartées)	
Publications chartées (Explorateurs, Focus...)	2 000	LEADER	6 400
Action spécifique lié à l'avènement du label	3 000	PETR	3 750
FONCTIONNEMENT	4 000	FONCTIONNEMENT	4 000
Documentation	1 500	LEADER	2 660
Matériel pédagogique	2 500	PETR	1 340
TOTAL	78 600	TOTAL	78 600

ANNEE 2022 (ANNÉE PLEINE)			
DÉPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
RH	91 000	RH	91 000
Salaire AAP	48 000	DRAC	18 000
Chargé(e) de mission éducation et médiation	36 000	LEADER	21 600
Vacations (guides-conférenciers, autres)	7 000	PETR	51 400
ACTIONS	25 000	ACTIONS	25 000
Exposition	10 000	DRAC	
Médiation, animation, valorisation	5 000	(exposition, médiation-animation, formation)	6 000
Formation des guides-conférenciers	5 000	LEADER	5 000
Conférences et débats	5 000	PETR	14 000
COMMUNICATION & PUBLICATIONS	38 500	COMMUNICATION & PUBLICATIONS	38 500
Rendez-vous	2 500	DRAC	
Evénements nationaux, régionaux...	4 000	(Rendez-vous, publications chartées, support de valorisation label)	10 350
Publications chartées (Explorateurs, Focus...)	2 000	LEADER	7 700
Support de valorisation du label	30 000	PETR	20 450
FONCTIONNEMENT	4 000	FONCTIONNEMENT	4 000
Documentation	1 500	LEADER	1 280
Matériel pédagogique	2 500	PETR	2 720
TOTAL	158 500	TOTAL	158 500

ANNEE 2023 (ANNÉE PLEINE)			
DÉPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
RH	93 000	RH	93 000
Salaire AAP	48 000	DRAC	9 000
chargé(e) de mission éducation et médiation	36 000	PETR	84 000
Vacations (guides-conférenciers, autres)	9 000		
ACTIONS	35 000	ACTIONS	35 000
Exposition	10 000	DRAC	9 000
Médiation, animation, valorisation	5 000	(exposition, médiation-animation, formation, autres actions)	
Formation des guides-conférenciers	5 000		
Conférences et débats	5 000	PETR	26 000
Autres actions	10 000		
COMMUNICATION & PUBLICATIONS	8 500	COMMUNICATION & PUBLICATIONS	8 500
Rendez-vous	2 500	DRAC	1 350
Événements nationaux, régionaux...	4 000	(Rendez-vous, publications chartées)	
Publications chartées (Explorateurs, Focus...)	2 000		
		PETR	7 150
FONCTIONNEMENT	4 000	FONCTIONNEMENT	4 000
Documentation	1 500	PETR	4 000
Matériel pédagogique	2 500		
TOTAL	140 500	TOTAL	140 500

ANNEE 2024 (ANNÉE PLEINE)			
DÉPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
RH	94 000	RH	94 000
Salaire AAP	48 000		
chargé(e) de mission éducation et médiation	36 000	PETR	94 000
Vacations (guides-conférenciers, autres)	10 000		
ACTIONS	35 000	ACTIONS	35 000
Exposition	10 000	DRAC	9 000
Médiation, animation, valorisation	5 000	(exposition, médiation-animation, formation, autres actions)	
Formation des guides-conférenciers	5 000		
Conférences et débats	5 000	PETR	26 000
Autres actions	10 000		
COMMUNICATION & PUBLICATIONS	8 500	COMMUNICATION & PUBLICATIONS	8 500
Rendez-vous	2 500	DRAC	1 350
Événements nationaux, régionaux...	4 000	(Rendez-vous, publications chartées)	
Publications chartées (Explorateurs, Focus...)	2 000		
		PETR	7 150
FONCTIONNEMENT	4 000	FONCTIONNEMENT	4 000
Documentation	1 500		
Matériel pédagogique	2 500	PETR	4 000
TOTAL	141 500	TOTAL	141 500





ANNEXES

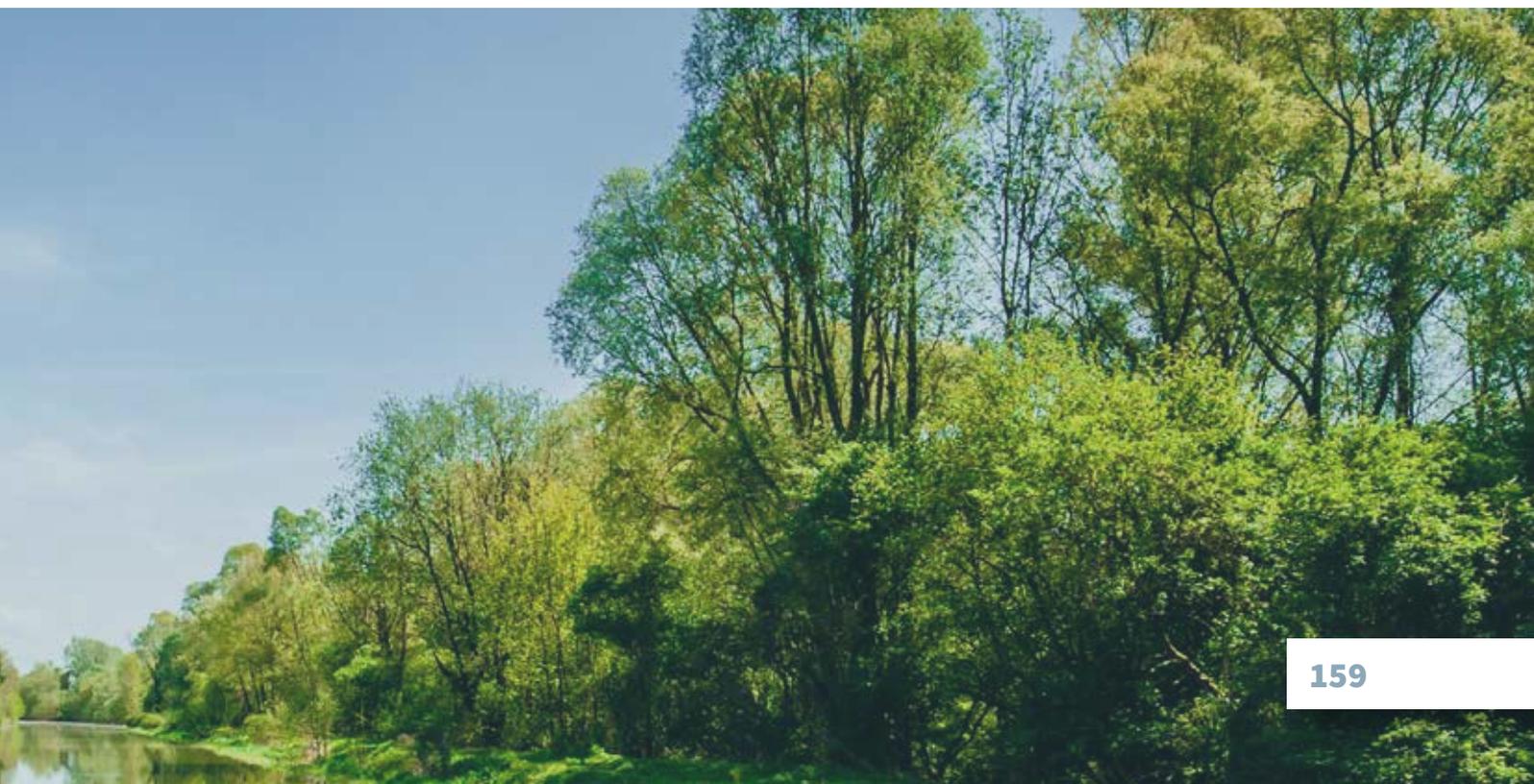




SOMMAIRE

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉLIBÉRATION PETR	160
ANNEXE 2 : DÉLIBÉRATION DU SCOT	164
ANNEXE 3 : CONVENTION TRIENNALE DES CHEMINS ARTISTIQUES (2017/2018 À 2019/2020) EXTRAIT	166
ANNEXE 4 : DÉLIBÉRATION DES 3 EPCI	172
ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES	177
ANNEXE 6 : LISTE DES MH	178
ANNEXE 7 : NOTE PLAN DE PAYSAGE	180
ANNEXE 8 : PROJET DE CONVENTION ENTRE LE PETR ET L'OFFICE DE TOURISME	183
ANNEXE 9 : REVUE DE PRESSE COURRIER PICARD	190



SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 13-04-2016

OBJET DE LA DELIBERATION 2016-04-12 : Demande de financement pour le dispositif
« Pays d'Art et d'Histoire »

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme se lance dans une démarche de labellisation
« Pays d'Art et Histoire »

Cette labellisation décernée par le Ministère de la Culture et de la Communication vise à
qualifier des territoires dotés d'un patrimoine riche et de qualité et à les accompagner dans
leur volonté de le valoriser pour mieux le faire connaître et comprendre des habitants et
autres visiteurs.

Cette démarche de labellisation est le fruit d'un long processus dont la première étape passera
par l'élaboration du dossier de candidature en partenariat avec les partenaires locaux et
institutionnels.

Ce dossier de candidature devra porter sur trois aspects essentiels : l'identité du territoire
(carte d'identité du Pays d'Art et d'Histoire, les richesses patrimoniales et architecturales), les
politiques culturelles, touristiques et d'aménagement menées sur le territoire, et enfin la
présentation du projet culturel du Pays d'Art et d'Histoire du territoire (processus
d'élaboration du projet, les actions mises en place, la gouvernance). Ce dossier se construira à
l'aune d'un inventaire précis du patrimoine, des rencontres avec les partenaires et des
commissions thématiques proposées.

En marge, des actions de sensibilisation et de préfiguration seront proposées aux habitants du
territoire (expositions, conférences, rencontres, débats...).

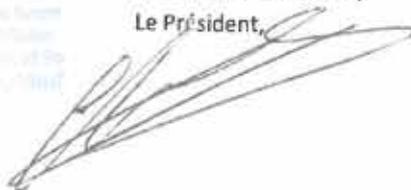
Aussi, pour mener à bien la démarche de labellisation et après en avoir délibéré, le comité
syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Solliciter des subventions notamment auprès de l'union européenne (FEADER), de
l'Etat (FNADT), du Conseil Régional (CTO), du Conseil Départemental ;
- Solliciter les commencements anticipés ;
- Signer tous documents nécessaires à l'obtention de ces subventions et de ce label.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres
présents.

Acte rendu exécutoire après
Réception en Sous-Préfecture, le
Et publication au Journal Officiel
Du 20 AVR. 2016
Le Président

Pour extrait conforme,
Le Président,



SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 15-06-2016

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° : 2016-06-09

NATURE ET OBJET DE LA DELIBERATION : 4.2 : Personnel contractuel : Création d'un emploi de Chargé(e) de Mission Pays d'Art et d'Histoire et modification du tableau des effectifs

Séance du : 15 juin 2016	Date de convocation : 30 mai 2016
--------------------------	-----------------------------------

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 28
Nombre de délégués syndicaux présents : 15
Nombre de délégués syndicaux absents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille seize, le quinze juin, à 18 heures, le Comité Syndical du Pays Santerre Haute Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL.

Membres présents votants :

- CC de Haute Somme : Guy BARON – Dominique CAMUS – Eric FRANCOIS – Anne Marie HARLE – Richard JACQUET - Arnold LAIDAIN.
- CC du Pays Hamois : Jean Pierre DELVILLE – Françoise RAGUENEAU
- CC du Santerre : Gérard CARON - Chantal ROUVROY – José SUEUR – Régis VENTELON.
- CC de Haute-Picardie : Philippe CHEVAL – Michel GUILBERT – Bruno ETEVE
- CC du Pays Neslois :
- Conseil Départemental de la Somme

Titulaires absents excusés : Marc BARBIER (CCPH) – Robert BILLORE (CCHP) - Jean Marie BLONDELLE (CCHS) – Marc BONEF (CCPH) - Claude COULON (CCHS) – Frédéric DEMULE (CCPN) – Pascal DELNEF (CD80) - Valérie KUMM (CCHS) – Grégory LABILLE (CCPH) – Eric LEGRAND (CCPH) - André SALOME (CCPN) - Philippe VASSANT (CCHS) – Jean Marc WISSOCQ (CCPN)

Délégués suppléants présents non votants : Thierry LINEATTE (CCHP) - Françoise MAILLE (CCS)

Suppléants absents excusés : Christian AVY (CCPN) - Francis BOITEL (CCPH) – Magali CRAPPIER (CCS) - Olivier HENNEBOIS (CCHS) - François LALOI (CCPH) – Frédéric LECOMTE (CCPN) – Jacques MERLIER (CCPN) – Daniel PROUILLE (CCS) - Jacques VANOYE (CCHS) - Philippe SLUSARCSYK (CCPH)

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 15-06-2016

OBJET DE LA DELIBERATION 2016-06-09 : Création d'un emploi de Chargé(e) de
Mission Pays d'Art et d'Histoire et modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-3 alinéa 2 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs modifié par la délibération 2015-04-09 du 22/04/2015 ;

Le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la décision du Comité Syndical du 13 avril 2016 de s'engager dans une démarche de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » qui nécessite le recrutement d'un chargé de mission ;

Il est proposé la création d'un emploi de « CHARGE(E) DE MISSION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE », à compter du 1^{er} septembre 2016 à temps complet dans le grade d'attaché (catégorie A), pour exercer notamment les fonctions suivantes :

- Signalement, recensement, état des lieux (richesses patrimoniales, équipements, politiques)
- Animation du dossier de candidature (rencontres, réunions, animation ateliers et comités)
- Actions culturelles et communication
- Ecriture du projet culturel « Pays d'Art et d'Histoire »

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 15-06-2016

OBJET DE LA DELIBERATION 2016-06-09 : Création d'un emploi de Chargé(e) de
Mission Pays d'Art et d'Histoire et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, l'emploi pourra être pourvu par un contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, compte tenu de la nature de fonctions qui nécessitent à la fois une formation spécifique dans le domaine culturel et des connaissances particulières en matières culturelle et patrimoniale ; et des besoins du service (mission non pérenne et tributaire de politiques et de financements publics autres que ceux du Syndicat Mixte).

Dans ce cas, l'agent sera recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat pourra être reconduit par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

Il devra justifier a minima d'un BAC+4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine du développement culturel, de la valorisation du patrimoine, de l'histoire de l'art, de la médiation culturelle, ou de l'aménagement du territoire.

Le traitement sera calculé en fonction de la qualification détenue par l'agent et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du grade d'attaché. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier de régime indemnitaire applicable aux attachés.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition du Président
- De modifier le tableau des effectifs tel que ci-annexé
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette opération et notamment le contrat de travail.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après
Réception en Sous-Préfecture, le 20 JUIN 2016
Et publication au Journal Officiel
DU 20 JUIN 2016
Le Président

Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme
11, rue de la République - 80100 PÉRONNE Cedex
Tél : 03 22 66 44 15 - Fax : 03 22 84 78 80
N° SIRET : 500 009 638 00023 - code APE 3413Z

Pour extrait conforme,
Le Président



PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 11-04-2018

OBJET DE LA DELIBERATION 2018-04-05 :
PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PREFET DANS LE SCOT

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L141.1 et suivants, L.300-2 et suivants,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2011 portant sur la création du Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme dont l'une des compétences est l'élaboration, l'approbation et la révision d'un SCOT,
Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme, en date du 2 avril 2013 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Santerre Haute Somme,
Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Aisne, en date du 25 mars 2013 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Santerre Haute Somme,
Vu la délibération du comité syndical n°2012-06-01 en date du 14 juin 2012, prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°2012-06-02 en date du 14 juin 2012, définissant les modalités de concertation,
Vu la délibération d'adhésion de la communauté de communes du Santerre à la démarche du SCOT en date du 14 décembre 2015,
Vu la délibération du comité syndical n°2016-04-01 en date du 16 avril 2016, prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
Vu la délibération du comité syndical n°2016-04-02 en date du 16 avril 2016, définissant les modalités de concertation,
Vu le débat sur la PADD qui s'est tenu en réunion du Comité syndical en date du 13 avril 2016,
Vu la délibération du comité syndical n°2017-12-01 en date du 13 décembre 2017, approuvant le SCOT,

Considérant que les différentes Personnes Publiques Associées ont pu s'exprimer dans leurs domaines de compétences respectifs, qu'elles ont permis de compléter la connaissance sur différents thèmes, d'expertiser des éléments d'analyse, de confronter les points de vue et ont ainsi contribué à l'élaboration d'un projet cohérent pour le territoire,

Considérant les observations et les contributions recueillies lors de la procédure de la concertation qui ont également permis d'enrichir le projet de SCOT,

Considérant les observations émises par le préfet en date du 16 février 2018,

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Comité Syndical - Séance du 11-04-2018

***
OBJET DE LA DELIBERATION 2018-04-05
PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PREFET DANS LE SCOT

Sur proposition du Président et APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les observations du Préfet et de modifier les documents concernés du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Cœur des Hauts de France,
- De dire que le Schéma de Cohérence Territoriale est opposable depuis le 18 février 2018, et que celui-ci sera transmis à l'ensemble des communes et des partenaires associés tout au long de la démarche.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Acte rendu exécutoire après
Réception en Sous-Préfecture,
Et publication au journal officiel
DU 18 AVR. 2018
Le Président



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 - 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z



**CONVENTION TRIENNALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**

**« LES CHEMINS ARTISTIQUES DU PAYS SANTERRE HAUTE
SOMME »**

Années 2017 / 2018 à 2019 / 2020

Entre

l'Etat représenté par :

Madame Valérie CABUIL, recteur de l'académie d'Amiens, chancelier des universités

Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France

Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts-de-France

Monsieur Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des Hauts-de-France

Monsieur Jean HUBAC inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Somme

Le Département de la Somme représenté par :

Monsieur Laurent SOMON, président du conseil départemental de la Somme

Et

Le Pays Santerre Haute Somme représenté par :

Monsieur Philippe CHEVAL, président du Pays Santerre Haute Somme

PREAMBULE

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation sensible et intellectuelle des jeunes. Elle contribue à la formation de la personnalité et elle est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. Elle repose sur la sensibilisation à la création contemporaine, la démocratisation de l'accès aux œuvres et aux lieux culturels, la rencontre avec les artistes et l'invitation aux pratiques personnelles dans leurs approches collectives.

CONTEXTE

En 2014, le Pays Santerre Haute Somme lance son dispositif d'éducation artistique et culturelle « Les Chemins artistiques ». L'engagement des partenaires institutionnels de l'époque (direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Picardie, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie (DRAAF), rectorat de l'académie d'Amiens, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme (DSDEN), Région Picardie, Département de la Somme, Pays Santerre Haute Somme) se concrétise alors par la signature d'une convention triennale d'éducation artistique et culturelle le 14 novembre 2014 à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne.

La création de ce dispositif s'inscrit pleinement dans une ambition nationale de généralisation de l'accès à l'art et à la culture conformément à la circulaire interministérielle du 9 mai 2013 des ministères de l'éducation nationale et de la culture qui vise la mise en place dans les territoires de Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) « conjuguant l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire. »

Depuis lors, grâce aux *Chemins artistiques*, près de 2 000 enfants et jeunes du territoire ont été sensibilisés au monde de la création artistique contemporaine, en pratiquant une activité artistique et en partant à la rencontre d'œuvres d'art, de lieux, d'artistes. Ce dispositif expérimental n'a eu de cesse de s'enrichir des remarques et retours d'expérience des acteurs de terrain bénéficiant de sa mise en place dans leurs structures respectives.

La présente convention d'éducation artistique et culturelle pour les années 2017 à 2020 marque, d'une part, la volonté du Pays Santerre Haute Somme d'ancrer durablement l'éducation artistique et culturelle sur son territoire et, d'autre part, celle de l'ensemble des partenaires d'accompagner cette dynamique et d'offrir à chaque enfant du territoire la chance d'enrichir son parcours d'éducation artistique et culturelle.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et l'engagement de l'ensemble des partenaires institutionnels dans le renouvellement triennal du dispositif d'éducation artistique et culturelle du Pays Santerre Haute Somme.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les signataires s'engagent à :

- 1. offrir la possibilité à chaque enfant et chaque jeune du territoire de rencontrer, dans le cadre du temps scolaire ou du hors-temps scolaire, la réalité de la création artistique dans ses manifestations contemporaines et patrimoniales en veillant tout particulièrement :**
 - à l'articulation et la complémentarité des différents temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire, hors-temps scolaire et familial
 - à la continuité des âges de l'enfant : petite enfance, enfance, adolescence
 - au rayonnement de la présence des artistes sur l'ensemble des professionnels du monde éducatif, culturel et socio-culturel du territoire

- 2. développer tout au long de l'année scolaire la présence d'artistes sur le territoire par des temps de pratique articulés à des temps de diffusion des œuvres, de rencontres avec les artistes et de découverte de la création vivante.**

- 3. œuvrer au maillage culturel du territoire**

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Chaque partenaire s'engage à mentionner dans les documents de communication produits par lui en direction des parents, du grand public ou des médias, que les actions programmées s'inscrivent dans le cadre d'une convention d'éducation artistique et culturelle précisant la participation financière de la DRAC Hauts-de-France, de la DRJSCS Hauts-de-France et de la DDCS de la Somme, de la DRAAF Hauts-de-France, de l'Education Nationale (rectorat de l'académie d'Amiens, DSDEN de la Somme), du département de la Somme et du Pays Santerre Haute Somme. Cette mention se caractérise par l'inscription des logos de tous les partenaires de façon lisible et identifiable sur tous les supports imprimés liés à l'action subventionnée.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

ARTICLE 10 : LITIGE ET RESILIATION

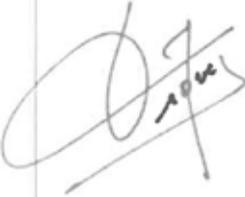
En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des autres parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse.

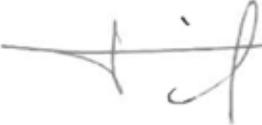
Par ailleurs, à la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée avant son terme. Cette résiliation sera effective de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Jusqu'à l'expiration du délai de préavis, les parties respecteront leurs obligations contractuelles.

Enfin, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la, présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première tentative de règlement à l'amiable, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent.

Etablie en six exemplaires, le

<p>Marc DROUET Directeur Régional des Affaires Culturelles des Hauts-de-France</p>	<p>André BOUVET Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de- France</p>	<p>Luc MAURER Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt</p>
		<p>Magali VERGÈRE</p> 

<p>Valérie CABUIL Recteur de l'académie d'Amiens, chancelier des universités</p>	<p>Sabrina HOLLEVILLE- MILHAT Vice-présidente en charge des actions sportives et culturelles du conseil départemental de la Somme</p>	<p>Philippe CHEVAL Président du Pays Santerre Haute Somme</p>
		

Envoyé en préfecture le 29/05/2019
 Reçu en préfecture le 29/05/2019
 Affiché le **29/05/2019** SLO
 ID : 080-200037059-20190523-CCHSDEL201962-DE

Département
de la SOMME

Arrondissement
de PERONNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SOMME (Comblès-Péronne-Roisel)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2019 - 62

Séance du 23 mai 2019

Objet : Développement économique et touristique - Pays d'art et d'Histoire - Soutien à la candidature du PETR Cœur des Hauts de France

Date de convocation	16/05/2019	Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.
Date d'affichage	16/05/2019	Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives. Conscient d'appartenir à un territoire en devenir, il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.
Nombre de membres présents	61	S'attachant à développer la culture, le développement économique et l'aménagement du territoire, le PETR (ex Pays Santerre Haute Somme) a déjà cette volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire ces politiques publiques dans un même cadre. Le label Pays d'art et d'histoire fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme à destination des habitants, du jeune public et des visiteurs.
Nombre de membres en exercice	85	En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte une phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) et la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel. Ce projet sera le point d'orgue du dossier puisqu'il présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.
Nombre de votants	61	Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah aux côtés de 15 autres territoires labellisés des Hauts-de-France : Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chantilly, Laon ; Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint-Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing.
		C'est pourquoi, et dans ce cadre, les communautés de communes doivent apporter leur soutien à cette démarche.
		Vu l'avis favorable du Bureau en date 20 mai 2019

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,
 Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Le Conseil Communautaire,

APPROUVE et SOUTIENT la candidature du PETR au label Pays d'Art et d'Histoire.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président

Eric FRANÇOIS



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 06.09.2019
. d'affichage : 16.09.2019

N° de la délibération : 2019-153

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 64
. présents : 42
. votants : 52

L'an deux mille dix neuf, le douze septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL SAINT NICAISE, sous la présidence de Monsieur André SALOME, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. FRIZON Hervé, GRIMAUX Patrice, Mme ERCAN Esra, MM. LAURENT Jean-Luc, BOITEL Francis, Mme GOUBET Catherine, M. BRUCHET Antoine, Mme CARTIERRE Marie-Françoise, MM. MOLET Luc, DELATTRE Luc, Mme DUVAL Frédérique, MM. MEUNIER Bernard (décédé), MERLIER Jacques, LEDENT Philippe, MEURET Yvan-Marie, Mme LEFEVRE Giovanna, MM. JOANNES Célestin, LAOUT Didier, Mme PAVENT Marie, MM. LEFEVRE Philippe, URIER Francis, VILBERT Christian, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. JOLY Vincent.
M. LAURENT Jean-Luc avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Serge.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. MOLET Luc avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. DELATTRE Luc avait donné pouvoir à M. VERMANDER Bertrand.
Mme DUVAL Frédérique avait donné pouvoir à M. LABILLE Grégory.
M. LEDENT Philippe avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. MEURET Yvan-Marie avait donné pouvoir à Mme CARLIER Eliane.
M. LEFEVRE Philippe avait donné pouvoir à M. DESACHY Christophe.
M. GRIMAUX Patrice était représenté par M. WYSOCKI Dominique, suppléant.
M. LAOUT Didier était représenté par Mme POLLARD Corinne, suppléante.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par Mme EGRET Dominique, suppléante.

Secrétaire de séance : M. AVY Christian.

OBJET :

SOUTIEN AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambiteuses et attractives. Conscient d'appartenir à un territoire en devenir, il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.

S'attachant à développer la culture, le développement économique et l'aménagement du territoire, le PETR (ex Pays Santerre Haute Somme) a déjà cette volonté de coordonner, d'articuler et d'inscrire ces politiques publiques dans un même cadre. Le label Pays d'art et d'histoire fédère ces questions et propose un cadre d'action sur le long terme à destination des habitants, du jeune public et des visiteurs.

En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte une phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) et la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel. Ce projet sera le point d'orgue du dossier puisqu'il présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.

Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah aux côtés de 15 autres territoires labellisés des Hauts-de-France : Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chantilly, Laon ; Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint-Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing.

C'est pourquoi, et dans ce cadre, le soutien à cette démarche est demandé.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Réaffirme son soutien à la démarche de labellisation du territoire Pays d'Art et d'Histoire engagée par le PETR,

Autorise le Président à engager toute démarche utile pour ce faire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 13 Juin 2019

Date de la convocation : 06 juin 2019

Date d'affichage : 24 juin 2019

Délibération n°2019-044 : Soutien de Terre de Picardie au PETR Cœur des Hauts de France au label Pays d'art et d'histoire

Nombre de conseillers

En exercice : 64

Titulaires présents : 43

Suppléants représentant leurs titulaires : 2

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 51
- contre :
- abstention :

Le 13 Juin 2019, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 06 juin, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe CHEVAL à la salle Multifonctions de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, M. GUILBERT, F. LEROY, R. RUMEAU, B. GANCE, P. CHEVAL, M. FORET, F. GORLIER, J.L. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, C. DELAFORGE, C. TESSIER, J.P. AVENEL, R. NIETO, R. VENTELON, G. SCIASCIA, M. TARGET, N. SOYER, P. SY, C. LEBRUN, J. SEGARD, F. MASSIAS, F. DEFLANDRE, C. BALCONE, J.C. LOUVET, P. WIDEHEM, D. MESSIO, J.L. RAMECKI, J. SUEUR, F. MAILLE-BARBARE, D. PIOCHE, J. GLACHANT, H. TRIENTZ, G. THIERY, L. BROQUET, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J.M. ADDE, G. CARON

Suppléants représentant leurs titulaires : P. GRAUX (suppléant de M. CRAPPIER),
F. DESMARQUET (suppléant de J. HOLVOET)

Titulaires ayant donné pouvoir : T. LINEATTE à P. CHEVAL, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, R. BILLORE à F. MASSIAS, C. ROUVROY à F. MAILLE-BARBARE, D. PROUILLE à J. SUEUR, I. VILTART à D. PIOCHE

Titulaires absents ou excusés : F. CHLON-DAVID, C. MOREL, B. LICTEVOUT, M. CRAPPIER, D. MANNENS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, R. LANVIN, H. VANOYE, J. HOLVOET, P. VALLEE, F. LELEU, G. VERVAEKE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL, D. PROUILLE, C. ROUVROY, I. VILTART, L. MAILLE, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Secrétaire de séance : F. GORLIER

OBJET : Soutien de Terre de Picardie au PETR Cœur des Hauts de France au label Pays d'art et d'histoire

La séance ouverte,

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire. En cours d'élaboration, le dossier de candidature comporte une phase d'état des lieux du territoire (recensement des patrimoines, des équipements, des actions en cours) et la définition du projet de valorisation du patrimoine architectural, urbain, paysager et culturel.

Ce projet sera le point d'orgue du dossier puisqu'il présentera les orientations validées par le PETR et ses partenaires pour les 10 prochaines années.

Une fois labellisé, le territoire intégrera le réseau national des VPah (Villes et Pays d'art et d'histoire) aux côtés de 15 autres territoires labellisés des Hauts-de-France : Amiens Métropole, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Chantilly, Laon ; Lille, Noyon, Pays de Lens Liévin, Pays de Saint-Omer, Pays de Senlis à Ermenonville, Roubaix, Saint-Quentin, Soissons et dernièrement Tourcoing.

C'est pourquoi, et dans ce cadre, les communautés de communes doivent apporter leur soutien à cette démarche.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité,

- **SOUTIENT** le PETR Cœur des Hauts de France en tant que candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,
Philippe CHEVAL



ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-SOMME
AIZECOURT-LE-BAS
AIZECOURT-LE-HAUT
ALLAINES
BARLEUX
BERNES
BIACHES
BOUCHAVESNES-BERGEN
BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS
BRIE
BUIRE-COURCELLES
BUSSU
CARTIGNY
CLERY-SUR-SOMME
COMBLES
DEWISE
DOINGT-FLAMICOURT
DRIENCOURT
EPEHY
EQUANCOURT
ESTREES-MONS
ETERPIGNY
ETRICOURT-MANANCOURT
FEUILLERES
FINS
FLAUCOURT
FLERS
GINCHY
GUEUDECOURT
GUILLEMONT
GUYENCOURT-SAULCOURT
HANCOURT
HARDECOURT-AUX-BOIS
HEM-MONACU
HERBECOURT
HERVILLY
HESBECOURT
HEUDICOURT
LE RONSSOY
LESBOEUF
LIERAMONT
LONGAVESNES
LONGUEVAL
MARQUAIX
MAUREPAS-LEFOREST
MESNIL-BRUNTEL
MESNIL-EN-ARROUAISE
MOISLAINS
NURLU
PERONNE

POEUILLY
RANCOURT
ROISEL
SAILLY-SAILLISEL
SOREL
TEMPLEUX-LA-FOSSE
TEMPLEUX-LE-GUERARD
TINCOURT-BOUCLY
VILLERS-CARBONNEL
VILLERS-FAUCON
VRAIGNES-EN-VERMANDOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME
ATHIES
BETHENCOURT-SUR-SOMME
BILLANCOURT
BREUIL
BROUCHY
BUVERCHY
CIZANCOURT
CROIX-MOLIGNEAUX
CURCHY
DOUILLY
ENNEMAIN
EPENANCOURT
EPPEVILLE
ESMERY-HALLON
FALVY
HAM
HOMBLEUX-GRECOURT
LANGUEVOISIN-QUIQUERY
LICOURT
MATIGNY
MESNIL-SAINT-NICAISE
MONCHY-LAGACHE
MORCHAIN
MOYENCOURT
MUILLE-VILLETTE
NESLE
OFFOY
PARGNY
PITHON
POTTE
QUIVIERES
RETHONVILLERS
ROUY-LE-GRAND
ROUY-LE-PETIT
SAINT-CHRIST-BRIOST
SANCOURT
TERTRY

UGNY-L'EQUIPEE
VILLECOURT
VOYENNES
Y
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE
ABLAINCOURT-PRESSOIR
ASSEVILLERS
BAYONVILLERS
BEAUFORT
BELLOY-EN-SANTERRE
BERNY-EN-SANTERRE
BOUCHOIR
CAIX
CHAULNES
CHILLY
CHUIGNES
DOMPIERRE-BECQUINCOURT
ESTREES-DENIECOURT
FAY
FOLIES
FONTAINE-LES-CAPPY
FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE
FOUQUESCOURT
FRAMERVILLE-RAINECOURT
FRANSART
FRESNES-MAZANCOURT
GUILLAUCOURT
HALLU
HARBONNIERES
HERLEVILLE
HYPERCOURT (HYENCOURT-LE-GRAND, PERTAIN, OMIECOURT)
LA CHAVATTE
LIHONS
MARCHELEPOT-MISERY
MEHARICOURT
PARVILLERS LE QUESNOY
PROYART
PUNCHY
PUZEAUX
ROSIERES-EN-SANTERRE
ROUVROY-EN-SANTERRE
SOYECOURT
VAUVILLERS
VERMANDOVILLERS
VRELY
WARVILLERS
WIENCOURT L'EQUIPEE

ANNEXE 6 : LISTE DES MH

COMMUNES	EPCI	NOM	PÉRIODE	ANNÉE	CLASSEMENT	ARCHITECTES / PERSONNES ASSOCIÉES À LA CONSTRUCTION / PERSONNE RESSOURCE
Assevillers	Terre de Picardie	Polissoir dit grès de Saint-Martin	Néolithique	MH / 11 02 1899		
Athies	Est de la Somme	Eglise	MH portail sud / 31 12 1862			
Athies	Est de la Somme	Eglise paroissiale Notre Dame de l'Assomption (rue du Calvaire)	12 ^e - 20 ^e siècle	1929	MH portail sud du 13 ^e /1862 Patrimoine 20e	Chaîne Emmanuel (architecte); Poutaraud Marcel (architecte) Couvègnes Raymond (sculpteur)Gaudin Jean (maître verrier)
Beaufort en Santerre	Terre de Picardie	Eglise	12 ^e siècle	inscrit MH / 27 02 1926		
Caix	Terre de Picardie	Eglise	14-15 et 16 ^e siècle	MH / 16 10 1906		
Croix-Moligneaux	Est de la Somme	Eglise Saint Medard	11 ^e -12 ^e siècle	MH/ 05 08 1922 Porche latéral sud		
Doingt	Haute Somme	Menhir dit la Pierre de Gargantua	Néolithique	MH / 31 12 1840		
Epeville	Est de la Somme	Menhir dit la Pierre qui pousse	Néolithique	MH/ 31 12 1889		
Falvy	Est de la Somme	Eglise	MH / 02 09 1907			
Flaucourt	Haute Somme	Monument Allemand	20 ^e siècle	octobre 1914/ juin 1916	inscrit MH / 23 11 1999	
Ham	Est de la Somme	Château (ruines)	15 ^e - 16 ^e siècle	inscrit MH/ 09 03 1965 château ruines, dynamité par les Allemands en 1917		
		Eglise Notre Dame et la crypte	12 ^e - 18 ^e siècle	1672; 1678; 1701; 1760	MH / 21 06 1888	
		Dalle funéraire d'Odon IV, seigneur de Ham	13 ^e siècle	classé au titre immeuble / 21 06 1888		
		Dalle funéraire d'Isabelle de Béthencourt, femme d'Odon IV	13 ^e siècle	classé au titre immeuble / 21 06 1888		
Harbonnières	Terre de Picardie	Eglise paroissiale Saint Martin	15 ^e , 16 ^e , 17 ^e siècle	1553-1568	MH/ 11 09 1906	
Hesbécourt	Haute Somme	Monument commémoratif de l'ancienne Assemblée du Désert des Protestants situé à la Boîte à Cailloux	20 ^e siècle	1934	inscrit MH / 07 05 2007	
La Chavatte	Terre de Picardie	Blockhaus allemand	20 ^e siècle	1915	inscrit MH / 19 04 2012	

COMMUNES	EPCI	NOM	PÉRIODE	ANNÉE	CLASSEMENT	ARCHITECTES /PERSONNES ASSOCIÉES À LA CONSTRUCTION / PERSONNE RESSOURCE
Monchy-Lagache	Est de la Somme	Eglise Saint-Pierre de Monchy-Lagache	12 ^e - 20 ^e siècle	1922-1927	inscrit MH / 13 02 1998	Cocquempot Clément (architecte); Commune (Maitre d'ouvrage); Gruber Jacques (peintre-verrier); Parrain J (sculpteur)
Moyencourt	Est de la Somme	Saule de Moyencourt, le doyen des saules de Picardie	inscrit			
Péronne	Haute Somme	Château	MH / 22 03 1924 ruines des trois tours et des courtines qui les relie			
		Eglise paroissiale Saint Jean Baptiste.	20 ^e siècle	1925	MH / 13 12 1907	Moreau Henry (architecte); Gruver Jacques (peintre-verrier); Barillet Louis (peintre-verrier); Fivet Alphonse (sculpteur); Tellier (ferronnier); Dacht (menuisier, sculpteur)
		Fortifications (anciennes)	MH /23 02 1925; MH /08 03 1944; La porte de Bretagne pavillons extérieurs et intérieur avec le passage les reliant: classement par arrêté du 23/02/1925; vestiges des fortifications qui entourent la porte de Bretagne classement par arrêté du 8/03/1944			
Saint-Christ-Briost	Est de la Somme	Chapelle de Briost	MH / 23 09 1922			
Saint-Christ-Briost	Est de la Somme	Cimetière (ancien)	MH / 18 08 1926			
Vauvillers	Terre de Picardie	Eglise Saint-Eloi	12 ^e - 18 ^e siècle	inscrit MH / 19 02 1926 + 14 10 2002		
Villers-Carbonnel	Haute Somme	Château d'Happlaincourt vestiges	13 ^e siècle	inscrit MH 24 09 1926		

Plan de Paysage – Note de synthèse

Introduction

Les Plans de Paysages ont été lancés dans le cadre de la loi « Paysage » de 1993 et impulsés de nouveau par Ségolène Royal en 2012 par le biais d'un appel à projet.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France a répondu à un appel à projet en 2017 et a été lauréat. Les services de l'Etat, via la DREAL, accompagne la collectivité dans l'élaboration.

Le bureau d'études SEED a été sélectionné en mai 2018 pour la mise en place du Plan Paysage à l'échelle du PETR.

I) Rappel de la définition

Le Plan Paysage est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture).

Il s'agit d'une démarche volontaire permettant de considérer le paysage comme une ressource et un levier de l'aménagement et de l'attractivité d'un territoire.

Son objectif principal est de préserver et valoriser « les paysages ».

Un Plan Paysage repose sur trois piliers :

- un état des lieux du paysage (diagnostic) ;
- la formulation d'objectifs de qualités paysagères (des orientations) ;
- la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Ce Plan permet :

- d'impliquer les citoyens dans un projet de territoire ;
- de renforcer l'attractivité du territoire ;
- d'améliorer le cadre de vie.

II) Elaboration du Plan de Paysage

L'élaboration du Plan de Paysage du PETR Cœur des Hauts-de-France a débuté en octobre 2018 pour une finalisation prévue fin 2020.

Cette élaboration est réalisée en deux grandes étapes :

- le diagnostic ;
- la définition des orientations et d'un plan d'actions.

1) Diagnostic

De septembre 2018 à avril 2019, un travail de terrain a été effectué :

- 148 communes traversées à vélo ;
- 18 communes visitées par un dispositif mobile (caravane).
 - ⇒ Création d'une photothèque de plus de 10 000 photos et échanges avec le public.

Lors de cette consultation, 201 personnes ont participé et 536 avis ont été ainsi récoltés.

Ce premier travail s'est terminé via un séminaire le 8 octobre 2019 où une cinquantaine de personnes ont participé (institutions, élus, associations et habitants).

Ce diagnostic permet d'avoir un inventaire complet des éléments paysagers du territoire et de mettre en lumière les différents enjeux.

2) Formulation d'objectifs de qualités paysagères et mise en œuvre d'un programme d'actions

Dans le cadre de la seconde grande étape d'élaboration, des événements sont organisés :

- 10 ateliers thématiques (un par mois) ;
- 3 ateliers à destination des enfants (centres de loisirs ou écoles) ;
- un concours d'idées ;
- une exposition temporaire.

Ces événements ont pour but :

- d'alimenter le travail de réflexion afin d'aboutir à des objectifs de qualités paysagères et des actions relativement exhaustifs ;
- de créer des partenariats entre les différents acteurs, qui sont primordiaux pour la mise en pratique et le suivi du Plan de Paysage.

III) Apport pour le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire »

9 thématiques du diagnostic ont porté directement sur le patrimoine du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France à savoir :

- l'homogénéité de l'habitat issue de la reconstruction ;
- des bâtiments agricoles façonnant le paysage urbain des villages ;
- des cimetières militaires identitaires du paysage ;
- des monuments aux morts participant du pittoresque des villages ;
- le patrimoine prédominant de la reconstruction ;
- le charme archaïque des chapelles et calvaires ;
- une tradition du jeu de paume encore très vivante ;
- de petits éléments de patrimoine rares et fragiles à protéger ;
- un patrimoine industriel remarquable à réanimer.

A travers son diagnostic, le Plan de Paysage a très fortement souligné la grande qualité architecturale des villages de l'ensemble du territoire. Ils content l'immense résilience dont ont su faire preuve les populations au sortir de la guerre, et qui ont su trouver la force de rebâtir des cités travaillées avec finesse et détails. L'homogénéité des villages issus de la reconstruction constitue un grand potentiel de valorisation touristique et le plan de paysage en a fait un de ces enjeux principaux.

Le Plan de Paysage va ainsi tacher de rendre compte de la qualité de cette typologie architecturale encore majoritaire et des moyens de le protéger et de la mettre en valeur. En guidant notamment les implantations pavillonnaires récentes et les aménagements de lotissements, le Plan de Paysage tachera de protéger ce patrimoine, ainsi qu'en travaillant sur les aménagements à proximité et les points de vue proches et lointains sur les monuments et les ensembles architecturaux les plus remarquables.

Deux ateliers thématiques ayant pour but la définition des objectifs de qualité paysagère et des moyens d'actions pour y parvenir traiteront directement du patrimoine. Le premier s'attardera principalement sur l'architecture de la reconstruction ainsi que sur les cimetières et monuments commémoratifs. Le deuxième traitera du patrimoine industriel.

A la suite de ces ateliers, seront rédigées plus d'une dizaine de fiches actions qui traiteront directement du patrimoine du territoire à savoir :

- Cimetières militaires ;
- Monuments aux morts ;
- Patrimoine de la reconstruction ;
- Patrimoine industriel ;
- Bâtiments agricoles anciens ;
- Edifices publics ;
- Habitat de la reconstruction ;
- Chapelles et calvaires ;
- Jeu de paume ;
- Petit patrimoine ;
- Châteaux et monuments.

Conclusion

Depuis octobre 2018, un Plan de Paysage est en cours d'élaboration sur le territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France.

Les habitants, associations, élus et institutions sont mobilisés afin d'échanger sur les enjeux et les moyens d'actions par le biais d'ateliers thématiques, dont deux concernant directement le patrimoine.

Des fiches actions seront, entre autres, réalisées et permettront d'apporter des conseils pour préserver et valoriser les éléments identitaires du paysage.

Le Plan Paysage sera finalisé **fin 2020**.

PROJET

CONVENTION DE PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME - PETR POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Entre

Le PETR Cœur des Hauts-de-France situé au 7, rue des chanoines à Péronne (80 200) et représenté par son Président, Monsieur Philippe CHEVAL

Ci-dénotmé après « Le PETR »

Et

L'Établissement Public Industriel et Commercial Office de tourisme Haute Somme, situé 1, rue Louis XI à Péronne (80 200) et représenté par sa Présidente, Madame Séverine MORDACQ

Ci-dénotmé après « L'OT »

Vu, la délibération du Comité syndical du XXXXXXXXXXXXX

PREAMBULE

En 2009, les élus du territoire ont souhaité constituer un Office de pôle à l'échelle des 3 Communautés de communes actuelles que sont la Haute Somme, l'Est de la Somme et Terre de Picardie. Désigné sous le nom Office de tourisme Haute Somme, il est créé sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et a pour objet la promotion et le développement des activités touristiques du territoire.

Conformément au Code du tourisme (articles L.133-1 à L.133-10 portant sur les dispositions applicables aux offices de tourisme), l'Office de tourisme s'est engagé à mettre en œuvre un accueil de qualité, à diffuser une information actualisée pour les visiteurs, à coordonner et fédérer l'action des professionnels du tourisme.

Ces actions, financées en partie par le programme LEADER GAL de 2009 à 2015, ont permis une structuration de la Destination touristique Haute-Somme ainsi qu'une nouvelle stratégie qui s'est orientée vers une diversification de l'offre au-delà du tourisme de mémoire : nature, patrimoine, mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe.

En 2015, la loi NOTRE a confié la compétence tourisme aux EPCI. En 2018, le PETR a vu ses compétences élargies à cette thématique, l'EPIC devant être rattaché à une collectivité de tutelle. Ainsi, le PETR délègue une partie des missions liées à cette compétence à l'Office de tourisme. Les orientations sont définies de concert, un document cadre bilan / perspectives est transmis chaque année au PETR afin d'alimenter le Débat d'Orientations Budgétaires de celui-ci. Un budget annexe « tourisme » est créé au PETR, alimenté par les 3 EPCI et reversé à l'euro au budget principal de l'EPIC.

De son côté, le PETR s'est engagé depuis 2016 dans un projet ambitieux de valorisation de son patrimoine architectural, urbain et paysager en sollicitant la labellisation Pays d'art et d'histoire. L'OT est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du projet de territoire qu'implique cette labellisation. C'est la raison pour laquelle, le PETR a souhaité définir, dans ce cadre précis du label, les contours de ce partenariat avec l'OT.

ARTICLE 1 / OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les missions et engagements réciproques des deux parties dans le cadre du projet Pays d'art et d'histoire

ARTICLE 2 / DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une période de 3 ans avec effet à compter de sa signature. Toute modification après signature fera l'objet d'un avenant

A son terme, celle-ci pourra être reconduite telle quelle par avenant ou remplacée par une nouvelle convention redéfinissant certaines modalités de cet engagement réciproque.

ARTICLE 3 / LE PROJET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le label Pays d'art et d'histoire est décerné par l'Etat représenté par le préfet de région dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales. Son attribution se traduit par la signature d'une convention entre l'Etat et la(es) collectivité(s) signataires, convention qui les engage dans une démarche de projet soumise à évaluation et répondant à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les habitants et plus spécifiquement le jeune public à leur cadre de vie par la mise en place d'actions spécifiques (visites, ateliers...)
- Développer et diffuser la connaissance sur l'architecture et le patrimoine (édition de documents, expositions, publications, colloques, conférences...)
- Coordonner les actions éducatives et de médiation
- Valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes et sur l'ensemble du territoire
- Développer une approche transversale entre les nombreux domaines de compétence que la labellisation mobilise et qui inscrit le projet « Pays d'art et d'histoire » dans un projet global de territoire
- S'inscrire dans un réseau structuré

Le projet Pays d'art et d'histoire s'adresse prioritairement aux habitants du territoire et notamment le public jeune mais n'en oublie pas pour autant les visiteurs. Il prend en compte le patrimoine dans une acception large : bâti (architecture ancienne et contemporaine), paysager, urbain, immatériel.

Pour le Santerre Haute Somme, le projet est porté par le PETR pour le compte des trois communautés de communes.

ARTICLE 4 / ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

L'organisation des visites et la gestion des guides-conférenciers

Les visites guidées proposées dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire seront réalisées par des guides-conférenciers agréés dont les compétences sont précisées par l'arrêté du 9 novembre 2011. Aujourd'hui, le territoire n'a pas recours à ce personnel spécifiquement qualifié. Le recrutement des guides se fera en étroite collaboration avec la Mission Pays d'art et d'histoire et sur la base de ses recommandations ainsi que celles de la Drac. Leurs sollicitations se feront conjointement entre la mission Pays d'art et d'histoire du PETR et l'OT.

En parallèle, une réflexion sera menée par la mission Pays d'art et d'histoire pour une reconnaissance de l'offre déjà existante sur le territoire.

Les groupes d'adultes

Les visites touristiques sont aujourd'hui réalisées par le personnel de l'OT. Dans le cadre de la convention Pays d'art et d'histoire, la mission Pays d'art et d'histoire engagera une réflexion sur une reconnaissance des visites existantes qui relèvent du champ du patrimoine (circuit du souvenir, tours de ville...), et ce, pour une meilleure adéquation avec les objectifs du label.

Dans ces conditions, l'OT s'engage à autoriser son personnel à participer au programme de formations proposé par la mission Pays d'art et d'histoire de manière à favoriser la montée en qualité de l'offre sur ce type de visites.

L'Office de tourisme aura, par ailleurs, recours à des guides-conférenciers agréés pour la conduite des visites guidées destinées aux groupes et labellisées « Pays d'art et d'histoire ». La programmation de cette nouvelle offre de visites intégrera la brochure « groupes ».

La programmation et les contenus des visites proposées dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire seront établis en lien avec l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Ces visites seront validées conjointement par les deux structures et intégreront notamment les thématiques mises en avant dans le projet Pays d'art et d'histoire : (le patrimoine de la Reconstruction, le fleuve Somme, l'agro-industrie, l'histoire à valoriser) et celles qui émergeront au cours des travaux de recherche et des actions engagées dans le cadre du label.

Les groupes de jeunes déjà constitués : temps scolaire, hors-temps scolaire (ex : centres de loisirs, médiathèques...)

Les visites déjà existantes proposées par l'OT et destinées aux groupes de jeunes déjà constitués issus d'autres territoires seront assurées par le personnel de l'OT. A l'instar des visites de groupes adultes, une réflexion sera engagée par la mission Pays d'art et d'histoire pour la reconnaissance de celles relevant du champ du patrimoine, et ce, pour une meilleure adéquation avec les objectifs du label.

En outre, la programmation et les contenus d'une offre nouvelle de visites (groupes issus du territoire et hors territoire) proposée dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire seront définis par la mission Pays d'art et d'histoire en partenariat avec l'OT. Dans ce cadre, l'OT aura recours à des guides-conférenciers qu'il emploiera et rémunèrera selon une grille de rémunération restant à définir avec le PETR.

Ces visites seront payantes, le barème tarifaire étant fixé conjointement avec le PETR dans un souci d'harmonisation.

Publications, communication

Le label Pays d'art et d'histoire implique l'inscription des documents de communication dans une charte graphique. Cette charte ne s'imposera pas aux documents publiés par l'OT et ne rentrant pas dans les orientations du label.

Toutefois, l'OT devra faire apparaître sur ses propres documents de communication et devant chacune des visites ou actions labellisées Pays d'art et d'histoire le logo « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

L'OT s'engage par ailleurs à diffuser l'ensemble des documents chartés et édités par la mission du Pays d'art et d'histoire du PETR dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire. Le site internet de l'OT présentera le projet Pays d'art et d'histoire et renverra vers les pages concernées du site du PETR.

L'OT s'engage enfin à associer la mission Pays d'art et d'histoire du PETR à ses réflexions et propositions d'actions spécifiques.

ARTICLE 5 / ENGAGEMENTS DU PETR

Organisation des visites et gestion des guides-conférenciers

- ✓ Visites et ateliers individuels destinés au jeune public

Le PETR prendra à sa charge la gestion des visites et ateliers pour individuels destinés au jeune public du territoire pris dans le temps et le hors-temps scolaire. Il aura, à ce titre, recours à des guides-conférenciers agréés qu'il emploiera selon une grille de rémunération harmonisée avec celle de l'OT.

Le PETR mettra en place une tarification spécifique.

- ✓ Visites thématiques

Le PETR prendra en charge la gestion des visites thématiques destinées aux individuels. Ces visites seront conçues par l'animateur de l'architecture et du patrimoine en concertation avec l'équipe de la Mission Pays d'art et d'histoire et les guides-conférenciers en charge de leur mise en œuvre sur le terrain. Les visites thématiques destinées aux groupes de visiteurs seront, quant à elles, proposées par l'OT.

Pour ces prestations, les guides-conférenciers seront employés par le PETR.

Une tarification spécifique sera mise en place.

- ✓ Visites et actions de sensibilisation à l'architecture, aux paysages et au cadre de vie

Des visites seront organisées ponctuellement sur le territoire autour de problématiques spécifiques.

Proposées par des guides-conférenciers agréés et d'autres professionnels, elles seront prioritairement destinées aux habitants du territoire.

Ces visites seront gratuites.

Formation des guides-conférenciers

Le PETR proposera des formations aux guides-conférenciers et plus largement aux autres personnes ressources (personnel de l'OT, membres d'associations de valorisation du patrimoine local) œuvrant sur le territoire en collaboration avec l'OT.

Le PETR pourra s'associer à d'autres territoires voisins labellisés afin de développer un réseau professionnel de guides, harmoniser les statuts et tarification et proposer des formations mutualisées.

Le PETR s'engage à associer l'OT à ces réflexions.

Programmation culturelle

Le PETR développera, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, des actions spécifiques destinées à sensibiliser les publics à l'architecture et au patrimoine : participations à des événements nationaux (journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture, journées nationales de l'archéologie, Rendez-vous aux jardins...) et régionaux (Printemps de l'Art déco), actions culturelles et artistiques, conférences....

Le PETR s'engage à associer l'OT à l'élaboration de cette programmation culturelle.

Publication, communication

Le PETR s'engage à communiquer à l'OT l'ensemble des éditions chartées intégrant le programme « Pays d'art et d'histoire » : *Rendez-Vous, Focus, Explorateurs, Parcours*

La page internet du PETR consacrée au label Pays d'art et d'histoire renverra au site internet de l'OT.

ARTICLE 6 / MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE PARTENARIAT

L'animateur de l'architecture et du patrimoine sera l'interlocuteur privilégié de l'OT. Des échanges réguliers seront organisés entre l'animateur de l'architecture et du patrimoine et la direction de l'OT.

En sa qualité de partenaire privilégié du PETR, l'OT sera invité à participer à des réunions de travail ponctuelles ou à des groupes de travail spécifiques.

L'animation du label Pays d'art et d'histoire nécessite la mise en place de deux instances de gouvernance auxquelles l'OT sera systématiquement convié : une commission de coordination et un comité de suivi.

La commission de coordination se réunira sous la présidence du président du PETR au moins une fois tous les deux ans. Elle représente un espace d'échange, de concertation et de validation sur les orientations du projet. Elle rassemble les élus en charge de la culture et du patrimoine, de l'éducation, des espaces verts et jardins, du tourisme, de l'urbanisme et des grands projets d'aménagement, les directions des collectivités, l'Office de Tourisme ainsi que les partenaires institutionnels (DRAC, Education Nationale, collectivités territoriales). Cette commission d'évaluation a pour vocation à veiller à la bonne application de la convention.

Le comité de suivi sera chargé de suivre la démarche et de garantir la mise en œuvre des objectifs définis dans le cadre du dossier de candidature. Il se réunira une à deux fois par an et sera composé comme suit : les élus concernés du PETR, un ou deux autres maires de communes situées sur le territoire du PETR, la Drac, l'Office du tourisme, les chargés de mission patrimoine, culture, urbanisme des collectivités et les acteurs locaux reconnus pour être des professionnels référents, relais dans la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 7 / AVENANT

Toute modification substantielle des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis dans la première partie de la convention.

ARTICLE 8 / RESILIATION

La présente convention se trouvera résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi. De même, la convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité ou d'impossibilité par l'EPIC d'achever sa mission.

Par ailleurs, en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai

de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 9 / LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à

Le

Philippe CHEVAL

Président du PETR Cœur des
Hauts-de-France

Séverine MORDACQ

Présidente de l'Office de
tourisme Destination Haute
Somme

PATRIMOINE

Un label «Pays d'art et d'histoire» en 2019 en Haute-Somme?

Clémence Decrouy, chargée de mission au Pays Santerre Haute-Somme, pilote le dossier de candidature au ministère de la Culture pour obtenir cette labellisation porteuse d'avenir.

Réagir

Mis en ligne le 9/02/2017 à 20:23

Il y a des richesses dans le territoire, mais elles sont assez peu connues. Les gens viennent dans la région pour visiter l'Historial, mais ils ne restent pas pour regarder ce qu'il y a autour. C'est dommage, car il y a beaucoup de choses qui méritent d'être découvertes. »

Pour Clémence Decrouy, chargée de mission Pays d'Art et d'Histoire, au syndicat mixte Pays Santerre Haute-Somme, l'objectif est clair : valoriser le patrimoine du territoire malheureusement parfois trop dénigré ou pas assez mis en avant. C'est pour cette raison que cette diplômée d'Histoire et de Sociologie et guide conférencière a été embauchée à ce poste il y a trois mois par le syndicat du Pays regroupant trois communautés de communes (Hauts-de-Somme, Est de la Somme et Terre de Picardie), 16 communes et 68 000 habitants.

« Mon travail consiste à préparer le dossier de candidature pour obtenir dans deux ans le label "Pays d'Art et d'Histoire" décerné par le ministère de la Culture. Il permet d'identifier, de préserver et de valoriser le patrimoine d'une ville ou d'un pays. Ce projet soutenu par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et porté par le Pays représente un enjeu majeur pour le territoire ».

« Ici nous ne manquons pas d'atouts qu'ils soient architecturaux ou naturels »

En effet ce label – il en existe seulement un dans le département (*lire ci-dessous*) – est aussi et surtout un formidable levier pour le développement culturel et touristique du territoire, avec une création d'emplois à la clef.

« C'est un outil de promotion du patrimoine, qu'il soit architectural ou naturel. Ici, nous ne manquons pas d'atouts, entre les sites mémoriels de la Grande Guerre, les paysages de la vallée de la Somme et du plateau du Santerre, ou encore les églises et chapelles ayant survécu aux destructions de la guerre ».

détaille Clémence Decrouy, qui procède actuellement à un vaste inventaire du patrimoine.

Et cette exploratrice du patrimoine local déniché de véritables pépites. « Il y a de très beaux édifices à l'architecture Art déco de l'Entre-deux-guerres, par exemple dans les hôtels de ville de Péronne et Ham. À l'époque, il y a eu beaucoup d'architectes novateurs venus dans la région pour reconstruire les communes détruites par la guerre. Le patrimoine culturel est aussi important. Il y a une très belle église gothique à Rosières-en-Santerre ou, plus anecdotique, celle de Brie, qui a été bâtie par les mêmes architectes que celle du Raincy, en région parisienne. » Le patrimoine naturel n'est pas en reste, que ce soit les hardines de Péronne et Ham ou les plaines agricoles.

« Il y a une vraie identité de territoire qui mérite d'être valorisée. Notre ambition est de mobiliser les acteurs locaux et les habitants pour que nous puissions gagner la labellisation de notre Pays en 2019. »

Un seul label dans la Somme

Créé en 1985, [le label «Villes et Pays d'Art et d'Histoire» sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication](#), est un réseau s'étendant dans tout le pays. S'il en existe 186 au niveau national, il regroupe 8 en Picardie (Amiens Métropole, Saint-Quentin, Noyon, Laon, Soissons, Beauvais, Chantilly et le dernier né en 2015 Senlis-Ermenonville). « Dans la Somme, il n'y a qu'Amiens qui ait le label, observe Clémence Decrouy. Ce serait donc pour nous une belle victoire si notre Pays était le deuxième dans le département. » Une bonne manière de donner un coup de projecteur à ce territoire, a priori pas le plus touristique de la Somme.

PROYART

UN VILLAGE EMBLÉMATIQUE DE LA RECONSTRUCTION

Proyart fait partie des six communes labellisées "Patrimoine XX^e siècle", à découvrir lors d'une visite guidée dans le cadre des Journées nationales de l'architecture, ce week-end

Une longue et large rue traverse le centre du village avec de part et d'autre, des bâtiments communaux, tous à l'architecture homogène et moderne, contrastant avec les maisons en briques rouges traditionnelles. Au bout de la rue, l'église contemporaine avec sa charpente en béton, se dressant vers le ciel comme une fusée, surplombe le village.

Bienvenue à Proyart, village de Haute-Somme, comptant 750 habitants aujourd'hui (contre 625 habitants en 1914). Cette commune, détruite à trois reprises durant la Première Guerre mondiale, a la particularité de posséder plusieurs bâtiments – mairie, école, salle des fêtes, Postes et Télécommunications et église –, labellisés d'« Patrimoine du XX^e siècle ».

Ce n'est pas un hasard si cette commune a été choisie pour lancer la manifestation nationale de la Journée nationale de l'architecture sur le thème de l'architecture contemporaine qui a lieu pour la première fois en Haute-Somme (lire encadré).

CONTRÔLE INDICÉ

« Cette commune est un bel exemple de l'architecture nouvelle mise en œuvre dans les années d'après-guerre. Elle présente une contrainte inédite qui n'existait pas avant 1914. L'église a été reconstruite sur ses fondations et tout autour, les bâtiments communaux ont été construits pour créer un lieu de vie. Les architectes ont voulu en fait recréer une ensemble urbain à la campagne dans une vision très avant-gardiste, explique Clémence Decrozy chargée de mission Pays d'art et d'histoire au PÉTR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Cœur des Hauts-de-France.

ART DÉCO, ÉAU POTABLE ET ÉLECTRICITÉ

La rue principale du village a été élargie, pour créer cet ensemble urbain au cœur du village où sont disposés les principaux bâtiments communaux dans un style Art déco à la typographie spécifique, comme la salle des fêtes – un lieu qui n'existait pas avant-guerre – à la façade en forme d'ogive, ou encore l'école devenue petite poste avec de larges baies vitrées.



Le maire de Proyart, Jean-Charles Lavert et Clémence Decrozy chargée de mission PÉTR avant de commencer son tour de village consacré après la Première Guerre mondiale.

« La commune est un bel exemple de l'architecture Art déco mise en œuvre dans les années d'après-guerre »

Clémence Decrozy, chargée de mission Pays d'art et d'histoire

Pour des raisons de coût, le matériau utilisé est le béton, même si par endroits la brique ou la pierre servent encore d'ornement. Enfin, l'église arrive à la campagne, avec le premier réseau d'eau potable – remplaçant les mares et puits d'autrefois qui étaient dans les rues, et l'éclairage public fait son apparition. Ainsi à Proyart comme dans beaucoup de communes du secteur, les

habitants revus chez eux après la destruction de leurs maisons, ont vu paradoxalement leurs conditions de vie s'améliorer.

« Durant l'Entre-deux-guerres, la Haute-Somme a servi de laboratoire de la Reconstruction pour beaucoup d'architectes et urbanistes de renom, qui ont pu expérimenter des techniques nouvelles à l'appel des maris », souligne Clémence Decrozy qui guidera les visiteurs samedi matin dans la commune de Proyart. Ironie de l'histoire, celle-ci n'aurait jamais dû être rebâtie puisqu'elle figurait en 1919 sur la zone rouge, édictée par le gouvernement, des communes non reconstruisibles après les ravages de la guerre. Plus de cent après, elle figure comme un cas d'école du renouveau architectural dans l'est de la Somme. ■ **LUDOVIC LACROIX**

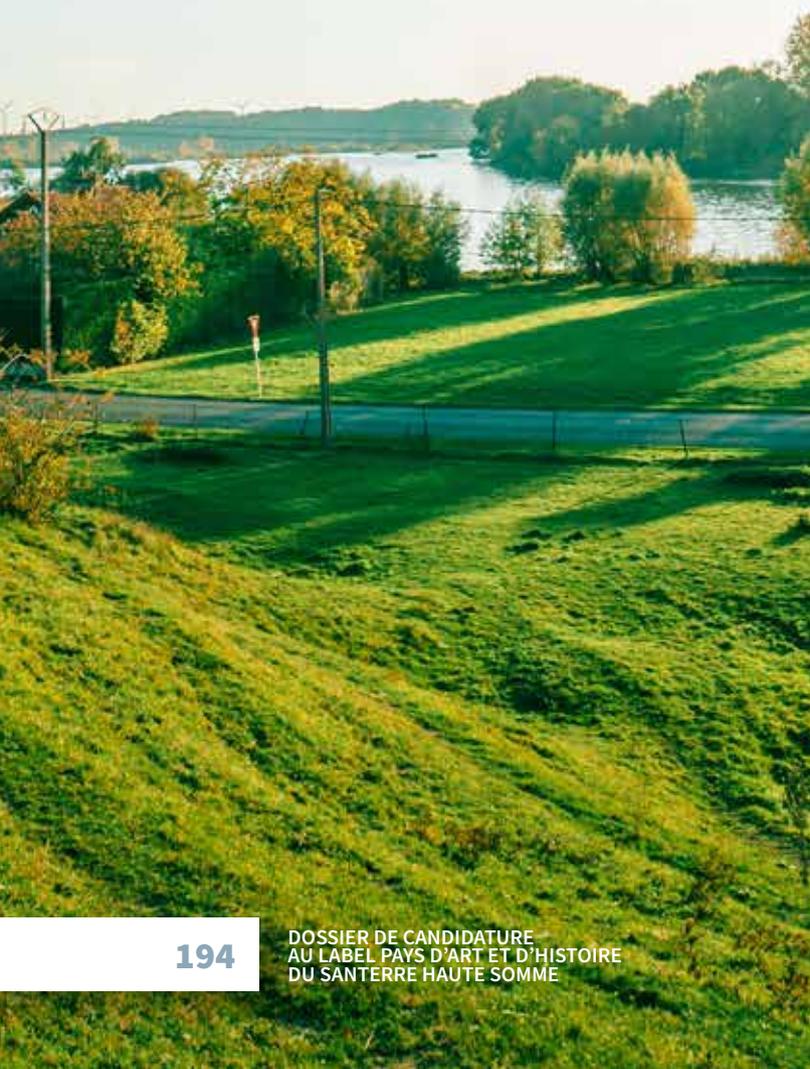
UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR CE WEEK-END

C'est une grande première pour le territoire. Les Journées nationales de l'architecture organisées par le ministère de la Culture se tiennent pour la première fois en Haute-Somme, avec le concours du CAUE80 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). « C'est l'occasion de mettre en avant l'architecture de la Reconstruction à travers le label Art déco créé à 15 édifices ou bâtiments sur le territoire », confie Clémence Decrozy, chargée de mission Pays d'art et d'histoire au PÉTR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Cœur des Hauts-de-France. Le lancement officiel est prévu samedi 19 octobre à partir de 10h à Proyart où une exposition sera visible dans la mairie. Les visiteurs pourront ensuite se rendre sur plusieurs sites patrimoniaux répartis dans le territoire. Il y a des églises d'une richesse inouïable, avec leurs mosaïques et vitraux contemporains, comme à Chaulnes, Aisnières et Robel, qui ont été réalisées par des grands architectes », note Clémence Decrozy. À cette occasion, le chantier du centre de jeunes au lycée agricole de Péroone pourra être visité samedi toute la journée en présence de l'architecte. Pour plus de renseignements : www.jn-2018.fr/hautesomme



La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)

MERCI



Le dossier de candidature du Santerre Haute Somme est l'aboutissement d'un travail collaboratif qui a mobilisé les élus, les techniciens et de nombreux acteurs du territoire.

Le dossier a été réalisé par le PÉTR Cœur des Hauts-de-France.

Conduite de projet et rédaction : Clémence Decrouy

Contributions et relectures :

Colette Dréan (Drac Hauts-de-France), Sandrine Platerier (Drac Hauts-de-France), Dominique Bonnaud (Directeur PÉTR), Julien Robiquet (coordinateur culture PÉTR), Hélène Choquet-Watissé (Chargée de mission SCoT, urbanisme et Plan de paysage, PÉTR), Elodie Munoz (Animatrice Leader Gal, PÉTR), Emilie Duchaufour (Office de tourisme Haute Somme), Xavier Baert (Chargée de mission urbanisme et Plan de paysage PÉTR), Sandrine Louvel (Chargée de mission ESS PÉTR), Pascaline Noiret-Pilot (Communauté de communes Haute Somme), Sylvain Blond (Paysagiste-Plan de Paysage), Marie-Pascale Prévost-Bault (Conservatrice en chef, Historial de la Grande Guerre), Caroline Fontaine (Directrice du Centre International de Recherche de l'Historial de la Grande Guerre), Stéphane Floquet (Directeur Centre Social de l'Est de la Somme), Fabien Sauvé (Architecte DPLG du Patrimoine), Isabelle Barbedor (Chef du service inventaire Région Hauts-de-France), Hervé François (Directeur de l'Historial de la Grande Guerre), David de Sousa (Directeur Musée Alfred-Danicourt de Péronne), Thérèse Rauwel (CAUE de la Somme), Christelle Devillers (Communauté de communes Est de la Somme), Marie Dumuin (Communauté de communes Est de la Somme), Mélanie Grécourt (Communauté de communes Est de la Somme), Aline Langlet (Communauté de communes Terre de Picardie), Luce Maury (Revitalisation centre bourg de Ham), Nicolas Grimaux (Revitalisation centre bourg de Ham).

Un remerciement aux associations citées dans le dossier qui ont partagé leur connaissance.



7, rue des Chanoines
BP 60225
80200 Péronne
03.22.84.44.25

www.coeurdeshautsdefrance.fr

La candidature au label Pays d'art et d'histoire est cofinancée par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie.
L'Europe investit dans les zones rurales.

